

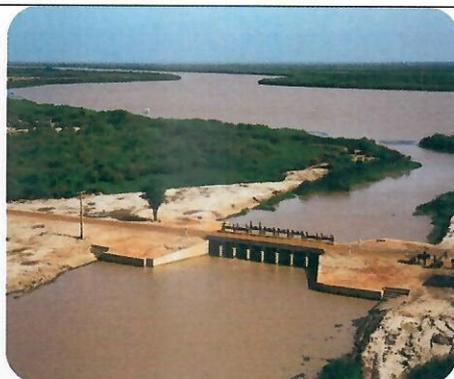
1310



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Primature

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – SENEGAL (MCA-Sénégal)



RAPPORT D'ACHEVEMENT DU COMPACT DU SENEGAL

Version finale - Novembre 2015

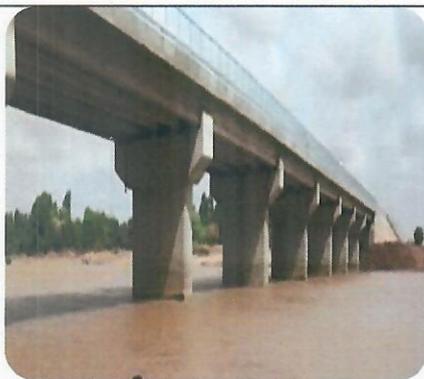


Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
MOT DU DIRECTEUR GENERAL DE MCA-SENEGAL	6
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION	9
I. APERÇU DU COMPACT	10
1.1 Présentation du Programme MCA- Sénégal	10
1.1.1 Le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (PIGRE)	11
1.1.2 Le Projet de Réhabilitation des Routes (PRR)	12
1.2 Logique d'intervention du Programme	13
1.3 Cadre Institutionnel	17
1.3.1 Conseil de Surveillance (CS).....	18
1.4 Autres entités de mise en œuvre du programme	19
1.4.1. L'Agent Fiduciaire (AF) et L'Agent de Passation de Marchés (APM)	20
1.5 Instruments de gouvernance du Compact	21
1.5.1 Textes gouvernant la mise en œuvre	21
1.5.2 Outils de gestion	21
1.5.3 Mécanismes de promotion de la transparence.....	21
II. PERFORMANCES DANS L'EXECUTION BUDGETAIRE DU PROGRAMME	22
2.1 Fonds du MCC.....	22
2.2 Contribution du Gouvernement du Sénégal.....	23
III. PERFORMANCE D'EXECUTION DES PROJETS DU COMPACT SENEGAL	24
3.1 Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (PIGRE).....	24
3.1.1 Contexte et objectifs.....	24
3.1.2 Logique d'intervention.....	25
3.1.3 Cohérence du PIGRE par rapport aux Stratégies Nationales.....	27
3.1.4 Analyse des bénéficiaires.....	27
3.1.5 Performances du PIGRE	28
3.1.6 Facteurs clés ayant affecté la mise en œuvre du PIGRE et ses résultats.....	32
3.2 Projet de Réhabilitation des Routes (PRR).....	36
3.2.1 Contexte et objectifs.....	36
3.2.2 Logique d'intervention.....	36
3.2.3 Cohérence du PRR par rapport aux Stratégies Nationales	37
3.2.4 Analyse des bénéficiaires.....	38
3.2.5 Performances du PRR.....	38
3.2.6. Facteurs clés ayant affecté la mise en œuvre du PRR et ses résultats.....	43

IV. PERFORMANCES DES DIRECTIONS TRANSVERSALES	45
4.1 Direction de l'Impact Environnemental et Social (DIES).....	45
4.1.1 Objectifs et missions	45
4.1.2 Principales réalisations.....	46
4.1.3 Meilleures pratiques et cas de succès.....	47
4.1.4 Recommandations	47
4.2 Direction du Suivi-Evaluation.....	48
4.2.1 Objectifs et missions	48
4.2.2 Réalisations.....	48
4.2.3 Leçons apprises.....	50
4.2.4 Recommandations	50
4.3 Direction de la Communication.....	51
4.3.1 Objectifs et missions	51
4.3.2 Principales réalisations.....	51
4.3.3 Meilleures pratiques et cas de succès.....	52
4.4 Passation de Marchés.....	52
4.4.1 Objectifs et missions	52
4.4.2 Point des opérations de passations de marchés	52
4.4.3 Analyse des contrats signés.....	52
4.4.4 Analyse de la répartition annuelle des contrats de travaux signés.....	53
4.4.5 Leçons apprises.....	54
4.4.6 Recommandations	56
V. GOUVERNANCE DU PROGRAMME	57
5.1 Contexte national et alignement du Programme aux priorités nationales.....	57
5.2 Engagement des décideurs politiques au plus haut niveau	57
5.3 Management du Programme	58
5.3.1 Organes de MCA-Sénégal.....	58
5.3.2 Qualité des ressources humaines et l'efficacité du management interne	58
5.3.3 Présence de l'Agent Fiduciaire et de l'Agent de Passation de Marchés	59
5.3.4 Apport technique du MCC.....	59
5.5. Facteurs liés à l'Accord de don et aux autres documents de mise en œuvre	61
5.6. Leçons apprises.....	61
5.6.1. Outils de gestion du Programme	61
5.6.2. Engagement des plus hautes autorités politiques.....	61
5.6.3. Accompagnement technique du MCC	61
5.7. Recommandations.....	61

VI. CONCLUSION	62
ANNEXE 1 : Schéma de Mise en œuvre institutionnelle du Compact.....	64
ANNEXE 2 : Contribution du Gouvernement du Sénégal du 01/01/10 au 31/08/15	65
ANNEXE 4 : Compensations versées aux PAP du Delta et de Ngalenka (en FCFA).....	69
ANNEXE 5 : Indicateurs clés du PRR.....	70
ANNEXE 6 : Compensations versées aux PAP et PIP de la RN2 et de la RN6 (en FCFA)	72
ANNEXE 7 : Liste des contrats au 23 septembre 2015	73
ANNEXE 8 : Activités restantes dans la mise en œuvre des PAR routiers de la zone Sud.....	92

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AF	: Agent Fiduciaire
AGEROUTE	: Agence des Travaux et de Gestion des Routes
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APM	: Agence de Passation de Marchés
ARMP	: Agence de Régulation des Marchés publics
CA-MCA	: Cellule d'Appui au MCA
CPP	: Comité des Parties Prenantes
CS	: Conseil de Surveillance
DAF	: Direction Administrative et Financière
DG	: Direction Générale
DFRI	: Direction du Foncier et des Réformes Institutionnelles
DO	: Direction Opérationnelle
DPM	: Direction de la Passation de Marchés
ESA	: Environmental and Social Assessment- Abréviation en anglais de la Direction du Suivi de l'Impact Environnemental et Social (DSIES)
ITT	: Indicator Track Table (Tableau de Traçabilité des Indicateurs)
MCA-Sénégal	: Millennium Challenge Account - Sénégal
MCC	: Millennium Challenge Corporation
PAP	: Personnes Affectées par le Projet
PAR	: Plan d'Actions de Réinstallation
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIGRE	: Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau
PMU	: Project Management Unit (Unité de Gestion de Projet)
PIP	: Personnes Impactées par le Projet
POAS	: Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols
PRR	: Projet de Réhabilitation des Routes
PSE	: Plan de Suivi et d'Evaluation
SAED	: Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
SIG	: Système d'Information Géographique
VFS	: Vallée du Fleuve Sénégal

MOT DU DIRECTEUR GENERAL DE MCA-SENEGAL

Après cinq (5) années de mise en œuvre du Compact, il nous a semblé opportun d'en tirer le maximum d'enseignements. D'emblée, il convient de rappeler que le Compact signé entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et celui du Sénégal est un programme très ambitieux, mais aussi très complexe au regard du volume du financement injecté (\$US 540 millions, soit environ 270 milliards F.CFA), de sa durée d'exécution, de la nouveauté des outils développés pour sa mise en œuvre et sa supervision, de l'intensité des flux d'échanges et d'interactions entre le personnel du Millennium Challenge Account (MCA) et celui du Millennium Challenge Corporation (MCC) et de l'envergure des projets mis en œuvre. En vérité, le Compact s'est révélé être un immense défi, aussi bien pour la partie sénégalaise que pour la partie américaine.

Au terme d'un long processus qui a duré cinq (5) ans, nous avons la ferme conviction que le défi a été relevé et que les résultats sont satisfaisants, en dépit de quelques travaux résiduels qui restent à être achevés, notamment sur le Lot 1 de la Route nationale n° 6 (tronçon ziguinchor-Tanaff).

Pour conférer toute l'objectivité nécessaire au bilan global du programme, l'élaboration de ce présent rapport d'achèvement du Compact a été confiée à un Consultant indépendant, dans le strict respect des règles et procédures de sélection édictées par les directives du bailleur en matière de passation de marché.

Le présent rapport qui en résulte fait le point sur l'exécution du Compact, en s'appuyant essentiellement sur les critères d'efficacité et d'efficience dans un contexte de gestion axée sur les résultats, mais aussi en essayant d'analyser les facteurs de réussite et d'échec qui ont jalonné le déroulement du programme. En dernière analyse, ce rapport conforte notre conviction sur la réussite du Compact et livre des enseignements et des recommandations fort utiles aussi bien sur le plan de la conception du programme et de sa mise en œuvre que sur le plan de son management opérationnel et stratégique.

RESUME EXECUTIF

Le programme du Millennium Challenge Account (MCA) est un nouveau type de partenariat de développement entre les Etats Unis d'Amérique, à travers le Millenium Challenge Corporation (MCC) et certains pays qui se distinguent par leur engagement dans la promotion de bonnes pratiques de gestion, de gouvernance et de réformes économiques.

Le Programme MCA- Sénégal a pris fin le 23 septembre 2015 après cinq ans d'exécution conformément à l'Accord de don (Compact) signé entre le Gouvernement du Sénégal et MCC le 16 Septembre 2009. Il était doté d'un budget total de 540 millions US\$, soit 270 milliards F CFA destiné aux activités éligibles au Compact et auquel il faut ajouter un montant de 13.390.000 US\$, soit 6.695.000.000 F CFA pour les activités de préparation du Programme.

L'objectif général du Programme MCA-Sénégal était de «réduire la pauvreté par la croissance économique». Les interventions retenues dans le cadre du financement du Compact du Sénégal tournaient autour de deux projets majeurs, ayant chacun un volet infrastructurel et un volet non infrastructurel. Le volet infrastructurel a consisté en la construction d'infrastructures hydrauliques et routières. Pour le volet non infrastructurel, il était constitué de mesures d'accompagnement axées sur (i) l'environnement, (ii) la santé et la sécurité des travaux, (iii) la réinstallation selon la Politique 4.12 de la Banque Mondiale en la matière, (iv) l'insertion socio-économique, (v) l'inclusion de la dimension genre et social, (vi) la sécurisation foncière et (vii) les réformes institutionnelles sur le foncier et les systèmes d'entretien et de maintenance des infrastructures routières et d'irrigation au Sénégal.

Les deux projets majeurs du Compact du Sénégal étaient :

- Le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (PIGRE) dans le Nord incluant une activité «Sécurisation Foncière» et ;
- Le Projet de Réhabilitation des Routes (PRR) Nationales n° 2 (RN2) dans le Nord et n° 6 (RN6) dans le sud.

Le PIGRE intervenait dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal où on notait une faiblesse des rendements agricoles due notamment à (i) la vétusté et à la mauvaise qualité des infrastructures d'irrigation existantes, (ii) au déficit en infrastructures, (iii) aux difficultés dans la maîtrise et la gestion de l'eau et (iv) la faiblesse du système de drainage des eaux dont une des conséquences directes est la salinisation des terres qui rend des champs impropres à la production agricole. Doté d'une enveloppe budgétaire d'environ 170 millions \$US, le PIGRE visait à lever ces contraintes et avait pour objectif d'améliorer la productivité du secteur agricole et la qualité du système d'irrigation dans le Delta et la Vallée du fleuve Sénégal. La composante du Delta a assuré la réhabilitation et la mise à gabarit des axes hydrauliques du Delta en vue d'assurer l'alimentation en eau et le drainage pour tout le potentiel irrigable de cette zone. Pour la composante de Podor, elle a réalisé l'aménagement en maîtrise totale d'eau du périmètre irrigué de Ngalenka d'une superficie de 450 ha nets. En plus des infrastructures réalisées, le projet a mis en œuvre un volet de sécurisation foncière dans 9 communes (4 dans le Delta et 5 dans la zone de Podor¹) et un volet de mesures de protection environnementale et sociale.

Quant au PRR, avec un budget d'environ 324 millions \$US, il avait comme objectif de «favoriser une meilleure accessibilité aux marchés et aux services à travers la réduction des durées de transport et des coûts». Il concernait les routes nationales n° 2 ("RN2") au Nord et n° 6 ("RN6") au Sud qui traversent deux zones du pays à grand potentiel agricole et qui sont considérées comme des priorités dans le secteur des transports routiers aussi bien sur le plan national que sous régional. Leur réhabilitation a contribué à

¹ Voir détails dans la section 3.1.2 sur l'activité Sécurisation foncière.

faciliter le transport des personnes et des produits tout en réduisant les coûts de transport et les temps de voyage à l'intérieur du Sénégal comme avec les pays limitrophes.

En plus des travaux de réhabilitation des routes nationales RN2 et RN6, de la construction du pont de Ndioum et de la reconstruction du pont de Kolda, le PRR a mis en œuvre un volet de mesures de protection environnementale et sociale dans ses zones d'intervention.

Pour faciliter l'opérationnalisation du Programme, l'Etat du Sénégal a défini un cadre institutionnel de gouvernance. Ainsi, il a mis en place par Décret, une entité appelée MCA-Sénégal qui pour remplir sa mission, disposait d'une personnalité juridique propre, d'une autonomie financière et d'une indépendance. Administré par un Directeur Général désigné suite à un avis d'appels à candidatures, MCA-Sénégal était composé en plus de la Direction Générale, d'une Direction des Opérations et de huit directions sectorielles et d'appui. Il est aussi important de souligner que sur le plan institutionnel, chacun des deux projets (PRR et PIGRE) disposait d'une Unité de Gestion de Projet (PMU).

Le MCA- Sénégal était aussi doté d'un Conseil de Surveillance ayant une mission d'orientation, de supervision et de contrôle et d'un Comité des Parties Prenantes (au Sud et au Nord) qui donnait des avis consultatifs sur le Programme à la Direction Générale du MCA et au Conseil de Surveillance.

Ce dispositif institutionnel a été complété par la création par Arrêté, d'une structure administrative placée sous la tutelle de la Primature et appelée «Cellule d'Appui au MCA-Sénégal». Le rôle de cette Cellule était de faciliter la mise en œuvre des engagements et obligations pris officiellement par l'Etat du Sénégal dans le cadre de l'Accord de don «Compact».

La mise en œuvre du Programme sur cinq (5) ans, entre le 23 septembre 2010 (date d'entrée en vigueur) et le 23 septembre 2015 (date d'achèvement) a permis la réception provisoire de neuf (9) sur onze(11) infrastructures hydro-agricoles et routières. En se référant à l'Accord de don, les activités du Programme qui ne sont pas terminées à la fin du Compact devront être achevées par l'Etat du Sénégal à partir de ses ressources propres. C'est ainsi que le tronçon routier entre Ziguinchor et Tanaff de la RN6 réalisé à environ 45 % et les PAR routiers restants de la zone sud seront pris en charge financièrement et finalisés par l'Etat du Sénégal. Par contre, la route Tanaff-Kolda dont la réception provisoire était programmée pour fin novembre 2015 à cause de travaux de finition, faisait partie du financement du Compact.

L'Etat du Sénégal s'est également engagé à assurer tous les efforts de consolidation et de pérennisation des acquis du Programme Compact conformément aux dispositions contenues dans le Plan de Clôture du Compact.

La méthodologie utilisée pour la rédaction du rapport d'achèvement a consisté en l'exploitation de la documentation existante sur le Programme et d'entretiens avec le personnel de MCA-Sénégal, de certains membres du Conseil de Surveillance et des coordonnateurs des PMU SAED et AGEROUTE. Après l'analyse des informations, un rapport provisoire a été rédigé et a fait l'objet d'observations et de remarques de la part du personnel de MCA-Sénégal. Et enfin, la prise en compte des différentes observations et remarques a permis l'élaboration de la version finale du rapport.

Le présent rapport d'achèvement qui est une exigence de l'Accord de don passe en revue les résultats obtenus, les facteurs clés ayant affecté la mise en œuvre du Programme, dégage des leçons apprises, identifie les bonnes pratiques et formule des recommandations. En plus de l'introduction, il est structuré en cinq (5) parties : (i) l'aperçu du Programme, (ii) la performance dans l'exécution budgétaire, (iii) la performance d'exécution des projets, (iv) les performances des Directions transversales et (v) la gouvernance du Programme. Enfin, la conclusion se focalise surtout sur le post Compact en termes d'activités résiduelles et de suivi par le Gouvernement.

INTRODUCTION

D'une superficie de 196 722 km², le Sénégal est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'ouest par la Gambie et par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 km. Avec près de 14 millions d'habitants en 2014, le Sénégal connaît encore une forte dynamique de croissance démographique (2,7%) pratiquement identique au taux de croissance. Cette situation n'a pas permis une réduction significative de la pauvreté.

Dans l'ensemble, la baisse de l'incidence de la pauvreté s'est avérée particulièrement faible en milieu rural et de ce fait, a eu pour effet d'entretenir, voire d'accentuer l'exode rural. C'est dans ce contexte que le Sénégal a mis en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté qui a fait l'objet d'un document intérimaire en 2000-2002 et de trois générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sur la période 2005-2012. Toutefois, la croissance est restée faible (1,7% en 2011) et la tendance à la reprise affichée en 2012 a été très limitée (3,6%). L'ambition déclarée dans les DSRP et reprise dans la Stratégie de Croissance accélérée (SCA), de doubler le PIB en dix (10) ans et le PIB par tête en quinze (15) ans, était difficilement réalisable sans une restructuration de l'appareil de production.

Après l'éligibilité du Sénégal au MCA pour l'année fiscale 2008, une Mission de Formulation et de Gestion du MCA (MFG-MCA Sénégal) a été mise en place par le Gouvernement du Sénégal pour soumettre une proposition programmatique au «Millennium Challenge Account (MCC)». Dans le droit fil de l'approche participative préconisée par le MCC, c'est à dire l'implication des représentants des principales parties prenantes (secteur public, secteur privé et société civile), le processus de formulation² s'est déroulé entre février 2008 et septembre 2009 et a débouché sur le développement d'un programme reflétant des priorités retenues de façon consensuelle selon trois critères essentiels : (i) impacts socio- économiques en termes de création de richesses, (ii) de délais d'exécution ne dépassant pas cinq (5) ans et (iii) d'impacts environnementaux maîtrisables. C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement des USA représenté par le MCC ont signé le 16 Septembre 2009, un accord de don appelé «Compact» destiné au financement des interventions axées sur des programmes de développement au Nord et au Sud du Sénégal.

L'objectif principal du programme était de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique. L'accord de don qui avait comme conditions sine qua non le respect des règles de bonne gouvernance et des critères de célérité et de rigueur, est entré en vigueur le 23 septembre 2010 pour une période de cinq (5) ans avec un budget total de 540 millions US\$, soit 270 milliards FCFA destiné aux activités éligibles. A ce budget s'est ajouté un montant de 13.390.000 US\$, soit 6.695.000.000 FCFA pour les activités de démarrage³ avant l'entrée en vigueur du programme.

En adéquation avec les termes de référence pour l'élaboration du rapport d'achèvement, la méthodologie de rédaction dudit rapport n'a pas nécessité d'enquêtes sur le terrain, mais a été essentiellement basée sur la documentation existante sur le programme MCA au Sénégal et des entretiens avec le personnel de MCA-Sénégal, certains membres du Conseil de Surveillance et les coordonnateurs des PMU SAED et AGEROUTE. C'est ainsi qu'un rapport provisoire a été rédigé après l'exploitation et l'analyse des informations collectées. Il a été suivi de l'élaboration de la version finale du rapport qui a pris en considération les observations du personnel de MCA-Sénégal.

² Le processus de formulation a connu 3 phases : (i) Analyse des contraintes, (ii) Elaboration des Notes Conceptuelles (Concept Papers) et (iii) Identification des interventions prioritaires retenues pour constituer un programme avec des études de faisabilité et de développement des projets.

³ Les activités de démarrage étaient : (i) les études comme l'étude de référence en suivi-évaluation, (ii) les salaires du personnel, (iii) les dépenses de soutien administratif tels que les équipements de bureau et d'installation du programme et (iv) autres activités liées à la préparation de la mise en œuvre du Compact.

Le présent rapport d'achèvement, conformément aux directives du MCC a pour objectif de rendre compte de la mise en œuvre du Compact. Il met en exergue les performances et les facteurs ayant affecté la mise en œuvre du programme. Il est structuré en cinq (5 parties) dont chacune comprend à l'issue d'une analyse, des leçons apprises, des bonnes pratiques et des recommandations. Ces parties sont les suivantes : (i) l'aperçu du Programme, (ii) la performance dans l'exécution budgétaire, (iii) la performance d'exécution des projets, (iv) les performances des Directions transversales et (v) la gouvernance du Programme. A la fin, il y a une conclusion sur le post Compact mettant l'accent sur les activités résiduelles et le suivi à assurer par le Gouvernement.

I. APERÇU DU COMPACT

1.1 Présentation du Programme MCA- Sénégal

Comme indiqué dans l'introduction, le Programme MCA-Sénégal avait pour objectif de «réduire la pauvreté par la croissance économique».

Les interventions retenues pour bénéficier du financement du Compact étaient menées à travers deux grands projets ayant chacun un volet infrastructurel et un volet non infrastructurel. Le volet infrastructure était relatif à la construction d'infrastructures hydrauliques et routières. Et le volet non infrastructurel était constitué de mesures d'accompagnement de nature diverse et variée. Ces mesures tournaient autour des aspects (i) environnementaux, (ii) socio-économiques, (iii) de santé / sécurité des travaux, (iv) de réinstallation des personnes affectées par le projet (PAP), conformément à la Politique 4.12 de la Banque Mondiale en matière de réinstallation involontaire, (v) fonciers, (vi) d'inclusion du genre / social et (vii) de réformes institutionnelles⁴.

Le concept de personnes affectées par le Projet (PAP) signifie toutes les personnes sur lesquelles le Projet agit de manière négative. Ce sont donc les personnes qui, du fait du Projet, perdent des droits de propriété, d'usage ou d'autres droits sur un bâtiment, des terres (résidentielles, agricoles ou de pâturage), des cultures annuelles ou pérennes ou tout autre bien immeuble, en totalité ou en partie et de manière permanente ou temporaire. Les PAP ne sont pas forcément tous déplacés du fait du Projet. Parmi les PAP, on distingue : (i) les personnes physiquement déplacées et (ii) les personnes économiquement affectées.

Compte tenu des usages et coutumes en matière de construction d'infrastructures, certaines mesures relatives aux aspects socio-économiques, d'environnement, de santé / sécurité et de genre / social ont été exécutées par les entreprises de travaux sous forme de clauses générales et d'activités spécifiques (clauses prévues dans les marchés de travaux pour les personnes impactées par le projet (PIP) ou responsabilité sociétale de l'entreprise).

Le concept de PIP renvoie aux personnes touchées indirectement par les travaux, notamment par (i) des dégâts hors emprises, (ii) des inondations et (iii) des déplacements temporaires. En résumé, est considéré comme PIP, toute personne ayant subi des impacts négatifs indirects inhérents aux travaux et n'étant pas forcément dans les emprises acquises par le Projet.

Concernant les plans d'actions de réinstallation (PAR), ils ont été élaborés et mis en œuvre soit directement par le MCA-Sénégal à travers les Unités de Mise en Œuvre (UMO / PAR) soit par des consultants spécialisés choisis par MCA-Sénégal. C'est pourquoi, MCA-Sénégal disposait d'une forte

⁴Les réformes institutionnelles concernaient le volet foncier et les conditions préalables pour l'optimisation et la rationalisation des systèmes d'entretien et de maintenance des infrastructures routières et d'irrigation au Sénégal.

équipe d'experts en environnement, santé, sécurité, réinstallation, social et genre en charge de ces questions, en plus de spécialistes en base de données.

Les deux grands projets du Compact étaient les suivants :

- Le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (PIGRE) dans le Nord incluant une activité « Sécurisation Foncière » et
- Le Projet de Réhabilitation des Routes (PRR) Nationales n° 2 (RN2⁵) dans le Nord et n° 6 (RN6⁶) dans le sud.

1.1.1 Le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (PIGRE)

Bien qu'étant des zones où la maîtrise de l'eau à travers l'irrigation existe depuis plusieurs décennies, le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal (zones de prédilection de la riziculture), ont un potentiel de développement freiné par un certain nombre de contraintes dont deux des conséquences directes sont (a) la faiblesse des rendements et (b) l'abandon de plusieurs milliers d'hectares.

Parmi ces contraintes, les principales étaient : (i) la vétusté et la mauvaise qualité des infrastructures d'irrigation existantes, (ii) le déficit en infrastructures, (iii) les difficultés dans la maîtrise et la gestion de l'eau et (iv) la faiblesse du système de drainage des eaux dont une des conséquences directes est la salinisation des terres qui par effet d'entraînement provoque la salinisation et rend des champs impropres à la production agricole.

C'est pour lever ces contraintes que le PIGRE a été mis en œuvre avec une dotation budgétaire d'environ 170 millions \$US. Son objectif est « l'augmentation de la productivité agricole dans le Nord via l'extension et l'amélioration de la qualité du système d'irrigation ».

Parallèlement et en guise de projet test, la cuvette de Ngalenka⁷ (département de Podor) avait été ciblée pour un aménagement avec maîtrise totale de l'eau et pour la sécurisation foncière dans neuf (9) communes du Delta et de la zone de Podor dont fait partie cette cuvette.

1.1.1.1. Résultats attendus du PIGRE

Les principaux résultats attendus à très court terme⁸ étaient :

- **Résultat 1** : Le volume d'eau pour l'irrigation est augmenté
- **Résultat 2** : Les terres irriguées sont augmentées de 8500 à 10.500 ha
- **Résultat 3** : Le risque d'abandon d'environ 26.000 ha existantes de terres irrigables est éliminé.
- **Résultat 4** : L'approvisionnement supplémentaire en eau est obtenu aussi bien pour les êtres humains que pour les animaux.

1.1.1.2. Activités du PIGRE

Le projet comprenait quatre (4) grandes activités : (i) réalisation du schéma hydraulique du Delta, (ii) aménagement de la cuvette de Ngalenka, (iii) sécurisation foncière et (iv) mesures de protection sociale.

- **Activité 1** : Réalisation du schéma hydraulique du Delta en quatre (4) lots :

⁵ RN2: Sur 120 km dans le Nord (entre Richard Toll et Ndioum).

⁶ RN6 : Sur 252 km dans le Sud (entre Ziguinchor et Koukané).

⁷ Dans la cuvette, 80% des terres sont restés inexploités depuis une trentaine d'années à cause des difficultés d'accès à l'eau.

⁸ Le présent rapport met exclusivement l'accent sur les résultats attendus à très court terme, c'est à dire dans l'immédiat ; étant entendu que les résultats à long terme (dans les 20 prochaines années seront évaluées ultérieurement).

- Lot 1 : Réhabilitation et construction d'ouvrages de génie civil sur les Adducteurs du Haut Delta.
 - Lot 2 : Terrassement et construction d'ouvrages de génie civil sur les Adducteurs du Haut Delta.
 - Lot 3 : Terrassement et construction d'ouvrages de génie civil sur l'Emissaire du Delta.
 - Lot 4 : construction d'ouvrages de génie civil sur l'Emissaire Delta.
- Activité 2 : Aménagement de la cuvette de Ngalenka⁹ (Podor) pour la maîtrise totale de l'eau.
 - Activité 3 : Sécurisation Foncière dans 9 communes du Delta et de la zone de Podor dont fait partie la cuvette de Ngalenka.
 - Activité 4 : Mesures de Protection Sociale

Les mesures d'atténuation environnementale et sociale retenues découlent des différentes études menées avant le démarrage des travaux et la signature des différents contrats de travaux. Elles ont tourné autour des axes suivants : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de reboisement communautaires, (ii) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur le VIH/SIDA, (iii) la réinstallation ou le recasement des personnes affectées par les travaux, (iv) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation environnementale des communautés, (v) la mise en œuvre de plans santé et sécurité des travaux, (vi) la réalisation de plantations d'alignement, (vii) l'alimentation en eau des populations qui s'approvisionnent à partir des adducteurs et ceci pendant toute la durée des travaux, (viii) l'appui à la valorisation du bois issu du déboisement par les communautés et (ix) l'identification participative et le financement des activités génératrices de revenus (AGR) des populations traversées sous forme de microprojets.

1.1.2 Le Projet de Réhabilitation des Routes (PRR)

Le PRR dont le budget est de 324 millions \$US, avait comme objectif de «favoriser une meilleure accessibilité aux marchés et aux services à travers la réduction des durées de transport et des coûts». Il concernait les routes nationales n° 2 ("RN2") au Nord et n° 6 ("RN6") au Sud qui sont considérées comme des priorités dans le secteur des transports routiers. En effet, leur réhabilitation va contribuer à faciliter le transport des personnes et des produits tout en réduisant les coûts d'utilisation de la route¹⁰ et les temps de voyage.

Le PRR comportait deux (2) grandes activités : (i) la réhabilitation de la RN2 ainsi que de la RN6 y compris le remplacement des structures associées¹¹ et (ii) les mesures d'atténuation environnementales et sociales.

1.1.2.1. Résultats attendus du PRR

Les principaux résultats attendus à très court terme (entre 2009 et 2015) étaient :

- Pour la RN2 (Réhabilitation de 122 km de routes Richard Toll-Ndioum et construction du Pont de Ndioum) :
 - **Résultat 1** : La qualité de la route est améliorée avec des mesures de rugosité¹² qui sont passées de 4 à 1,5

⁹ Préalablement à l'aménagement de Ngalenka, il y a eu des études d'avant-projet détaillé avant exécution qui portaient sur 5 cuvettes : (i) Ngalenka (550 ha), (ii) Podor (4.080 ha), (iii) Gamadji (1.330 ha), (iv) Wawa (2.503 ha) et (v) Sinthiou (1.700 ha).

¹⁰ La réduction des coûts d'utilisation de la route peut contribuer à la baisse des coûts de transport.

¹¹ Pour les structures associées, il s'agit essentiellement du pont de Ndioum au Nord et du pont de Kolda au Sud.

¹² Plus la rugosité est faible, plus la route est lisse. La rugosité agit aussi sur la rapidité du véhicule.

- **Résultat 2** : Le trafic moyen journalier annuel est passé de 940 à 1116
 - **Résultat 3** : La durée de voyage est réduite de 15% sur l'axe Richard Toll-Ndioum
 - **Résultat 4** : L'île à Morphile est désenclavée.
- **Pour la RN6 (Réhabilitation de 253 km Ziguinchor- Kounkané et construction du Pont de Kolda) :**
- **Résultat 1** : La qualité de la route est améliorée avec des mesures de rugosité qui sont passées de 14 à 2 sur le tronçon Ziguinchor-Tanaff ; de 15,4 à 2 sur le tronçon Tanaff-Kolda et de 11 à 2 sur le tronçon Kolda-Kounkané.
 - **Résultat 2** : Les trafics moyens journaliers sont passés de 571 à 1022 sur l'axe Ziguinchor-Tanaff, de 301 à 578 sur l'axe Tanaff-Kolda et de 798 à 1426 sur l'axe Kolda-Kounkané-
 - **Résultat 3** : La durée de voyage est réduite de 50% sur les axes Ziguinchor-Tanaff et Kolda-Kounkané.

1.1.2.2. Activités de réhabilitation de la RN2 et de la RN6 et des structures associées

La réhabilitation avait trait au renforcement et à l'élargissement de la chaussée tandis que le remplacement des structures associées portait sur la construction pont de Ndioum (au Nord) et la reconstruction du pont de Kolda (au Sud). Tous les travaux y afférents ont été exécutés en 6 lots à raison de 2 lots pour la RN2 et 4 lots pour la RN6.

1.1.2.3. Activités relatives aux mesures d'atténuation environnementales et sociales.

A une exception près (alimentation en eau des populations pendant la durée des travaux à partir des adducteurs), les mesures d'atténuation environnementales et sociales préconisées étaient identiques à celles du PIGRE, à savoir : (i) élaboration de plans de reboisement communautaires, (ii) mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur le HIV/SIDA, (iii) réinstallation des personnes affectées par le projet (PAP), (iv) mise en œuvre d'un programme de sensibilisation environnementale des communautés, (v) suivi environnemental, (vi) réalisation de plantations d'alignement, (vii) construction / déplacement de marchés hebdomadaires, (viii) appui à la valorisation du bois issu du déboisement par les communautés et (ix) l'identification participative et le financement des AGR des populations des zones traversées sous forme de microprojets. Il s'y ajoutait la construction des murs de clôture des écoles situées à 50 m des tronçons routiers à réhabiliter.

1.2 Logique d'intervention du Programme

Le Compact avait pour objectif général de « réduire la pauvreté par la croissance économique », à travers trois (3) leviers : Infrastructures hydrauliques - Infrastructures routières - Cadre réglementaire et institutionnel. Dans le droit fil de cet objectif, il était attendu que ces leviers favorisent l'investissement privé et le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs porteurs de richesses par la mise en valeur des potentialités naturelles et économiques du pays. Ce faisant, la logique d'intervention du programme de MCA-Sénégal trouvait son fondement à travers les activités déroulées et dont le but était de promouvoir l'émergence de pôles régionaux de développement. En effet, les infrastructures structurantes ont un intérêt général évident et des effets d'entraînement en matière de création de richesses susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté. Aussi, la priorité était accordée aux régions Sud, Sud Est et Nord eu égard entre autres à leur enclavement (notamment les régions Sud et Sud Est) et leurs potentialités naturelles et économiques.

Quant aux objectifs spécifiques (OS), ils étaient au nombre de trois (3) :

- **OS pour les infrastructures hydrauliques :** *Valoriser les ressources en eau pour une production agro- industrielle compétitive et durable.*
- **OS pour les infrastructures routières :** *Assurer la jonction entre les zones de fortes potentialités de productions et les marchés (consommation, exportation, transformation).*
- **OS pour le cadre réglementaire et institutionnel :** *Sécuriser l'investissement et promouvoir l'entreprenariat par la mise en place de mécanismes adaptés de résolution des conflits et de gestion du foncier.*

Le programme MCA-Sénégal incluait plusieurs domaines d'intervention intégrés : (i) Infrastructures routières, (ii) Infrastructures hydrauliques, (iii) Foncier et Réformes institutionnelles¹³, (iv) Mesures d'ordre environnemental, socio-économique ainsi que (v) la prise en compte de l'aspect genre et des questions d'hygiène, de santé et de sécurité. Dans ce cadre, les deux projets (PIGRE et PRR) déclinées en activités infrastructurelles et non infrastructurelles¹⁴ avaient une logique d'ensemble par rapport à l'objectif du Compact. Les objectifs et les résultats attendus de chaque projet sont dans le tableau 1 et le tableau 2, ci-après.

¹³ Le Foncier et les Réformes institutionnelles concernent 9 communautés locales (5 dans la zone de Podor et 4 dans le Delta).

¹⁴ Les activités non infrastructurelles sont les activités d'ordre environnemental et socio-économique. Elles obéissent à 4 exigences : (i) les Lignes directrices du MCC en matière d'environnement, (ii) la Politique genre du MCC, (iii) la politique opérationnelle OP 4.12 de la Banque Mondiale en matière de réinstallation et (iv) les IFC performances en matière d'environnement, hygiène et sécurité ;

Tableau 1 : Logique du Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau

	Problème	Activités/Sous-Activités	Outputs¹⁵ (Années 1-5) 2010 - 2015	Short-term Outcomes (Année 5) 2015	Medium/Long-term Outcomes (Années 6-10) 2016 - 2020	Impacts (Années 10-20)
Activités dans le Delta	La salinisation des terres et la faiblesse des rendements agricoles ont entraîné l'abandon de milliers d'hectares de terres. Les principaux facteurs explicatifs sont notamment (i) la mauvaise qualité du système d'irrigation et des infrastructures existantes et (ii) l'inefficacité du système de drainage qui conduit à la salinisation des terres.	- Construction d'infrastructures hydro-agricoles dans le Delta	- Création d'emplois temporaires - 17 structures de contrôle d'eaux créés - 181,3 km d'axes hydrauliques réhabilités - 8 km de digues de protection construites - 39,8 km de drains réalisés	- Augmentation des superficies sous production (38.381ha de superficies potentiellement irrigables) - 42.030ha cultivés - Augmentation des débits (65m3 par seconde) - Mise en place d'un réseau de drainage satisfaisant (nombre d'ha drainés)	- Augmentation de l'intensité culturale qui sera à 150% dans le Delta et 80% dans le Ngalenka - Augmentation des productions agricoles - 277.000 tonnes de riz paddy - 115.000 tonnes de tomates - 130.000 tonnes d'oignons - Augmentation des revenus agricoles - Opportunités d'emplois dans le secteur agricole renforcées - Accès foncier amélioré - Sécurisation des investissements - Entretien et maintenance des infrastructures - Contribution à l'augmentation des investissements dans le secteur agricole	- 250.000 bénéficiaires du projet - Augmentation dans les revenus des ménages - Autosuffisance /Sécurité alimentaire
Activités dans le Ngalenka		- Mitigation environnementale et sociale - Intégration aspects sociaux et de genre - Construction d'un nouveau périmètre irrigué de 450ha de terres cultivables	- Mise en œuvre des PAR - Mise en œuvre des aspects sociaux et du genre - 7,7 km de digues de protection construites - 24,38 km des canaux primaires et secondaires construits - 14 km de chemins d'accès construits	- 450 ha sous production		

¹⁵ Il s'agit des outputs réalisés.

	Problème	Activités/Sous-Activités	Outputs ¹⁵ (Années 1-5) 2010 - 2015	Short-term Outcomes (Année 5) 2015	Medium/Long-term Outcomes (Années 6-10) 2016 - 2020	Impacts (Années 10-20)
Activité de Sécurisation Foncière	<ul style="list-style-type: none"> -Climat d'investissement faible en raison de droits de propriété incertains et un potentiel accru de conflits fonciers. Cette situation est due à la demande accrue de terres irriguées consecutive à la mise en œuvre du PIGRE. -Conflits fonciers récurrents -Faible formalisation des droits d'occupation -Manque d'outils pour la gestion des terres -Incompréhension des acteurs de terrain des outils et du cadre institutionnel pour la gestion des terres -Système judiciaire inaccessible 	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification de la situation foncière -Affectation des terres et formalisation des titres - Mise en place et application des outils de sécurisation foncière - Renforcement des capacités - Mise en place des comités de gestion des conflits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 stations de pompes créées - 10.003 parcelles corrigées ou incorporées dans le SIF - 8655 parcelles avec des titres formalisés - 60.151 ha cartographiés - Droits fonciers formalisés (3,440 ha formalisés) - Droits fonciers des groupes vulnérables renforcés - 9 Comités Techniques d'Appui renforcés et fonctionnels - 7 registres fonciers et 2 livres fonciers, la mise à jour du POAS, système d'informations foncières, et création des manuels des procédures pour l'allocation des terres - 5018 individus formés sur les outils de sécurisation foncière - Création de 33 Organisations d'Utilisateurs d'Eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance locale des ressources foncières améliorée - Maîtrise des outils de gestion et de sécurisation foncière améliorée - Réduction des Conflits fonciers - Capacités techniques des Collectivités Locales et des Services Techniques déconcentrés renforcés - Conflits fonciers gérés et résolus 		

Tableau 2 : Logique du Projet Réhabilitation des Routes

	Problème	Activité/Sous-Activités	Outputs (Années 1-5) 2010 - 2015	Short-term Outcomes (Année 5) 2015	Medium/Long- term Outcomes (Années 6-10) 2016 - 2020	Impacts (Années 10-20)
Réhabilitation du RN2	Le projet de réhabilitation des routes est conçu pour accroître l'accès des bénéficiaires aux marchés intérieurs et internationaux grâce à une meilleure qualité de la route et une réduction des temps de déplacement et des coûts de transport. Le secteur routier joue un rôle essentiel au Sénégal : environ 99% des marchandises produites au Sénégal sont transportés par la route et 95% des voyages intérieurs se font par la route.	-Réhabilitation RN2 - Construction du Pont de Ndoum	-Création d'emplois temporaires liés aux travaux -120km de routes sont réhabilitée sur la RN2	-Amélioration de la qualité des routes -Augmentation de trafic sur RN2 et RN6 -Réduction des durées de voyage -Réduction des coûts de transport -Meilleure accessibilité aux services sociaux de base -Meilleure accessibilité aux marchés nationaux et internationaux	-Augmentation des opportunités économiques pour les ménages -Augmentation des flux et opportunités commerciaux intérieurs et extérieurs -Augmentation des chiffres d'affaires des entreprises	-1.350.000 (250000 pour RN2 et 1100000 pour RN6) bénéficiaires du projet -Augmentation des revenus et de la consommation des bénéficiaires
Réhabilitation du RN6		-Mitigations Sociales et Environnementales -Intégration des aspects sociaux et du genre	-Mise en œuvre des PAR -Mise en œuvre des aspects sociaux incluant le genre			
		-Réhabilitation de la RN6 -Construction du Pont de Kolda	-Création d'emplois temporaires liés aux travaux -252km de routes sont réhabilitée sur la RN6			
		-Mitigations sociales et environnementales -Intégration aspects sociaux et du genre	-Mise en œuvre des PAR -Mise en œuvre des aspects sociaux incluant le genre			

1.3 Cadre Institutionnel

Après l'autorisation de ratification donnée au Président de la République par une loi votée par l'Assemblée Nationale le 02 Décembre 2009, le décret N° 2009-1447 du 30 Décembre 2009 porte sur la création du Millenium Challenge Account-Sénégal (MCA-Sénégal) et ses règles d'organisation et de fonctionnement. Ce décret qui rattache administrativement MCA-Sénégal à la Primature, l'a doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le même décret charge MCA-Sénégal d'assurer la gestion de la mise en œuvre du Programme Compact et prévoit un cadre institutionnel comprenant les organes ci-après : le Conseil de Surveillance, la Direction Générale avec différentes Directions et le Comité des Parties Prenantes. A cet arsenal institutionnel s'ajoutaient (a) une Unité de Gestion de Projet (PMU) pour chacun des deux projets (PRR et PIGRE) et (b) une structure administrative spécifique appelée «Cellule d'Appui au MCA Sénégal ».

S'agissant des PMU, il faut également noter qu'il y avait le PMU ANSD qui s'est occupé des enquêtes de référence mais qui n'existe plus depuis octobre 2014.

Le schéma institutionnel de mise en œuvre du Compact est en Annexe 1.

1.3.1 Conseil de Surveillance (CS)

Le CS était l'organe de délibération de MCA- Sénégal. Il avait une mission d'orientation, de supervision et de contrôle de la Direction Générale. A ce titre, Il était spécifiquement chargé, entre autres, de : (i) la définition des orientations stratégiques, (ii) l'approbation de l'organisation administrative, (iii) l'adoption du rapport annuel d'activités, (iv) l'approbation du budget annuel et des états financiers, (iv) le recrutement du Directeur Général et (v) l'approbation des plans de passation de marchés.

Le CS était composé de 13 membres dont le représentant du Premier Ministre qui assure la présidence. Les autres membres émanent de Ministères sectoriels clés (Affaires Etrangères, Economie et Finances, Justice, Environnement, Infrastructures, Développement Social et Genre, Collectivités locales, Agriculture), du secteur privé (2 représentants) et de la société civile (2 représentants dont une femme). Le CS se réunissait au moins une fois par trimestre à condition qu'il y ait la majorité des membres (quorum).

1.3.2 Direction Générale (DG)

La DG était l'organe exécutif du MCA-Sénégal. Désigné par le Conseil de Surveillance à la suite d'avis d'appels à candidatures, le Directeur Général était assisté d'une Direction des Opérations (DO), de deux Conseillers Juridiques, d'un Auditeur Interne et de huit Directions sectorielles : (i) Direction du Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau, (ii) Direction du Projet Réhabilitation des Routes, (iii) Direction du Foncier et des Réformes Institutionnelles, (iv) Direction du Suivi de l'Impact Environnemental et Social, (v) Direction de la Communication, (vi) Direction de la Passation de Marchés, (vii) Direction Administrative et Financière et (viii) Direction du Suivi et de l'Evaluation.

Le poste de DO a été créé en Mars 2014 après la suppression du poste de Directeur Général Adjoint. Le rôle de DO était d'assurer la coordination de quatre (4) Directions considérées comme opérationnelles : «Irrigation et Gestion des Ressources en Eau», «Réhabilitation des Routes», «Suivi de l'Impact Environnemental et Social» et «Foncier et Réformes Institutionnelles».

S'agissant des Conseillers Juridiques, leur mission consistait à encadrer juridiquement toutes les activités de MCA-Sénégal (respect des accords gouvernant le Compact, revue et approbation des contrats avant la signature du Directeur Général, si litige négociation et / ou action judiciaire).

En ce qui concerne l'Auditeur Interne, sa mission était de veiller au respect des procédures de MCC par les différentes directions, les entités d'exécution ainsi que les différents contractants. Il était également chargé de l'organisation et de la planification des audits.

Quant aux autres Directions, elles étaient rattachées au Directeur Général.

1.3.3 Comité des Parties Prenantes (CPP)

Le CPP regroupait les dépositaires d'enjeu¹⁶ au niveau local. Par des avis consultatifs à la DG de MCA-Sénégal et au CS, il était chargé d'assurer le suivi des projets et d'apporter une assistance multiforme.

Chaque Zone (Nord et Sud) avait un CPP présidé respectivement par les Gouverneurs de Saint-Louis et de Ziguinchor. Le CPP constituait une sorte de relais entre le MCA-Sénégal et les dépositaires d'enjeu cités plus haut. C'était donc à la fois un forum de discussions entre les acteurs locaux et un

¹⁶Les dépositaires d'enjeu sont les représentants des bénéficiaires des projets, des structures impliquées et intéressées à la mise en œuvre du Compact, des autorités publiques locales, des organisations patronales et de la société civile.

moyen de communication et de feedback sur la philosophie et l'approche du programme. Pour plus d'efficacité, le CPP du Nord avait créé en son sein un Secrétariat technique dont les membres effectuaient régulièrement des visites de terrain pour dialoguer avec les bénéficiaires et les populations locales à la base.

1.3.4 Unités de Gestion de Projet (PMU)

Il y avait deux Unités de Gestion - Project Management Unit (PMU) pour chaque projet: (i) le PMU AGEROUTE pour le PRR et (ii) le PMU SAED pour le PIGRE. La première était basée à Dakar tandis que la deuxième se trouvait à Saint Louis. Elles étaient régies par des Accords d'Entité D'exécution entre le MCA-Sénégal et les structures publiques (AGEROUTE et SAED). En vertu de ces accords qui constituaient un partenariat opérationnel, le rôle des PMU était d'assister MCA-Sénégal dans la gestion et l'exécution du Programme dans les zones des projets. La mission des PMU était donc une assistance au maître d'ouvrage (MCA-Sénégal) et elle portait sur les aspects suivants : (i) suivi des études, (ii) élaboration des dossiers d'appels d'offres, (iii) gestion technique, financière et administrative des contrats des entreprises et des missions de supervision, (iv) suivi des activités relatives à l'atténuation environnementale et sociale ainsi que l'intégration du genre et (v) suivi-évaluation du projet.

La PMU AGEROUTE et la PMU SAED étaient dirigées par des coordonnateurs, agents de ces structures publiques. Les coordonnateurs étaient assistés de professionnels recrutés et payés à partir des ressources que MCA-Sénégal avait mis à la disposition des PMU. Le montant de ces ressources était fixé en fonction des responsabilités des entités d'exécution telles que définies dans les conventions et conformément au budget établi d'un commun accord.

1.3.5. Cellule d'Appui au MCA-Sénégal

Pour accompagner la mise en œuvre du Compact, le Gouvernement du Sénégal avait réaffirmé sa volonté politique en mettant en place par arrêté du Premier Ministre n° 03130 du 1er avril 2010, une Cellule d'Appui au MCA-Sénégal (CA-MCA-Sénégal), qui constituait une innovation pour MCC et les autres MCA à travers le monde.

Cette Cellule était chargée d'assurer l'exécution, pour le compte de l'Etat du Sénégal, de toutes les obligations et engagements du Gouvernement inscrits dans le Compact et qui devaient être exclusivement financés sur les ressources publiques, à l'exclusion des fonds inscrits dans le Compact.

La CA-MCA-Sénégal avait entre autres, pour rôle : (i) de coordonner le suivi des engagements du Gouvernement inscrits dans le Compact, (ii) d'assister MCA-Sénégal dans toutes les procédures d'exonération douanière et fiscale conformément au Compact, (iii) d'assurer et de gérer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à réaliser dans les zones d'intervention des projets du Compact (iv) d'assurer le suivi et l'évaluation de la performance du Sénégal au regard des critères d'éligibilité au financement de MCC et (v) d'assurer le suivi des actions de pérennisation et des mesures de durabilité, à travers notamment la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions garantissant la durabilité de la gestion des aménagements hydro-agricoles.

1.4 Autres entités de mise en œuvre du programme

Pour la mise en œuvre du Compact, MCA-Sénégal avait utilisé l'approche «faire faire», c'est-à-dire confier la réalisation des activités à des prestataires privés et cela sous sa supervision et son contrôle ou par les structures d'appui (PMU AGEROUTE et SAED). Ce faisant, MCA-Sénégal a eu recours à plusieurs partenaires extérieurs dont (i) l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie

(ANSD¹⁷) pour les études de référence, (ii) le Laboratoire Genre de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar pour les études sur le genre, (iii) des bureaux d'études pour des études détaillées, la supervision et le contrôle de la construction des infrastructures, (iv) des entreprises de travaux pour la réalisation des infrastructures, (v) des conciliateurs à travers une convention tripartite entreprise, expert conciliateur et MCA-Sénégal, (vi) des consultants pour la mise en œuvre de certaines activités comme la sécurisation foncière et la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR), (vii) l'Agent Fiduciaire et (viii) l'Agent de Passation de Marchés. Dans le présent rapport seuls ces deux derniers prestataires de services font l'objet d'attention dans la mesure où ils interviennent quotidiennement dans la gestion du Programme Compact.

1.4.1. L'Agent Fiduciaire (AF) et L'Agent de Passation de Marchés (APM)

Dans la mise en œuvre de ses activités, MCA-Sénégal était appuyé par deux prestataires de services qui avaient constitué le groupement Charles & Kendall / GFA Consulting Group¹⁸. Le rôle de ce groupement était de gérer pour le compte de MCA-Sénégal les questions financières et de passations des marchés afin d'assurer une gestion efficiente et transparente des ressources du Compact. Ce groupement a été recruté au terme d'un processus de sélection par appel à concurrence et les deux contrats de consultants matérialisant cet appui ont été signés entre MCA-Sénégal et chaque firme en septembre 2009. Les rôles et responsabilités de l'AF et de l'APM ainsi que leurs critères de sélection étaient stipulés dans l'Accord de don entre MCC et le Gouvernement du Sénégal.

Pour la durée du Compact, le montant du contrat de l'AF était de 6.232.547 \$US et celui de l'APM s'élevait à 5.308.134 \$US.

A) L'Agent Fiduciaire

L'AF qui travaillait sous la supervision de la DAF de MCA-Sénégal avait, entre autres, pour tâches et conformément aux procédures de MCC : (i) d'assurer et de certifier que les décaissements sont autorisés et accompagnés des documents nécessaires, (ii) de vérifier les factures des prestataires après leur validation par la DAF, (iii) d'envoyer au MCC pour paiement les autres factures autres que celles des dépenses courantes locales¹⁹, (iv) de payer les dépenses courantes locales, (v) d'assurer efficacement les enregistrements comptables, (vi) de produire les rapports financiers, (vii) d'assister MCA-Sénégal dans l'élaboration des plans de décaissements et (viii) de procéder aux rapprochements des comptes.

L'AF était le seul signataire des comptes bancaires du Programme domiciliés dans les banques sénégalaises.

B) L'Agent de Passation de Marchés

L'APM, sous la supervision de la DPM de MCA-Sénégal, était chargé de certifier selon les procédures de MCC toutes les activités de passation de marchés relatives à la mise en œuvre du Compact. A cet égard, il assurait la conduite, le contrôle et la revue des passations de marchés ainsi que les autres conditions contractuelles appropriées conformément aux Directives et autres documents de MCC en la matière. Le rôle de l'APM s'arrêtait à la signature du contrat. Ainsi, il ne s'occupait pas de la gestion technique directe des contrats qui revenait plutôt à la Direction concernée. Cependant, en cas de

¹⁷L'ANSD a été un PMU jusqu'à la fin des études de référence (octobre 2014)

¹⁸Charles & Kendall est une société britannique et GFA Consulting Group une société allemande.

¹⁹ Les dépenses courantes locales qui représentaient environ 20% des dépenses totales concernaient les salaires, le téléphone, l'électricité, le carburant, les frais de mission, les compensations des personnes affectées par le projet (PAP) et des personnes impactées par le projet (PIP), les frais d'organisation de séminaires et les fournitures de bureau.

besoin, il apportait un appui sur des aspects liés à la gestion des contrats comme l'analyse du caractère raisonnable des prix pour les modifications de contrats (variation orders). Pour l'évaluation des offres, l'APM ne participait pas à la sélection mais facilitait et veillait au respect des procédures édictées par MCC (facilitation et contrôle de qualité).

1.5 Instruments de gouvernance du Compact

Les instruments de gouvernance du Compact étaient constitués par (i) des textes, (ii) des outils de gestion et (iii) des mécanismes de promotion de la transparence.

1.5.1 Textes gouvernant la mise en œuvre

Les textes constituant la base de la mise en œuvre du Programme étaient principalement :

- le Compact signé le 16 septembre 2009,
- le Décret N° 2009-1447 du 30 décembre 2009 portant création du Millennium Challenge Account-Sénégal,
- l'Accord de Mise en Œuvre du Programme (PIA),
- l'Arrêté Primatorial N° 3130 du 1^{er} avril 2010 créant la Cellule d'Appui au MCA Sénégal,
- l'Accord de Passation de Marchés (Procurement Agent Agreement) et
- l'Accord de l'Agent Fiduciaire (Fiscal Agent Agreement).

1.5.2 Outils de gestion

Parmi les outils de gestion mis en place, il y avait :

- les Plans de travail (Work Plans) pour la durée du Compact et mis à jour trimestriellement avec une description des tâches,
- les Plans de Suivi-Evaluation,
- les Plans financier quinquennal et trimestriel,
- le Manuel des opérations financières,
- le Fiscal Accountability Plan ou le plan de responsabilité fiduciaire,
- le Manuel d'Opérations de Passation de Marchés (Procurement Operations Manual),
- les Directives de Passation de Marchés,
- le Plan semestriel de Passation des Marchés,
- le Plan d'Actions d'Intégration du Genre,
- les Plans de Gestion Environnementale et Sociale,
- les Plans de Réinstallation,
- les Plans semestriels de Communication et
- le Plan d'Audit qui indique le contenu des audits à effectuer de même que la fréquence de leur réalisation.

1.5.3 Mécanismes de promotion de la transparence

Les audits régulièrement faits sur les comptes et les procédures par un cabinet indépendant et le MCC étaient des gages de transparence et de conformité. Il y avait aussi un mécanisme de recours qui permettait à tout soumissionnaire à un marché de MCA-Sénégal de contester les résultats issus de l'évaluation des offres. Cette contestation se faisait tout d'abord en première instance devant une commission de MCA-Sénégal et ensuite en dernière instance devant l'Agence de Régulation des Marchés publics (ARMP) du Sénégal.

II. PERFORMANCES DANS L'EXECUTION BUDGETAIRE DU PROGRAMME

Le budget initial au programme par MCC était de 540 millions de \$US (soit environ 270 milliards de FCFA) auquel il faut ajouter les 13.390.000 \$US (soit environ 6.695.000.000 FCFA) en vertu de l'Accord 609g. Cependant, le budget engagé au 30 septembre 2015 pour la mise en œuvre du Compact s'élevait à 515.079.128,93 \$US.

Quant à la contribution de l'Etat du Sénégal, elle a été estimée à 35.034.029.221 FCFA au 31 août 2015 (voir détails à la page suivante et à l'Annexe 2).

2.1 Fonds du MCC

Pour les principales composantes du Compact, le tableau 3 ci-après, récapitule par composante le budget initial alloué par MCC, les décaissements cumulés et le taux d'exécution financière au 30/09/15.

Tableau 3 : Taux d'exécution financière du Compact du 01/01/10 au 30/09/15 en USD
(Source DAF MCA-Sénégal)

Principales composantes du Compact	Budget initial alloué par MCC	Décaissements cumulés au 30/09/15	Taux d'exécution financière
1. PIGRE	171 730 556,06	138 615 034,60	80,72%
2. PRR	324 712 500,00	220 767 965,65	67,99%
3. S&E	3 757 500	816 782,81	21,74%
4. Gestion et Suivi du programme	39 799 443,94	25 208 788,04	63,34%
Total	540 000 000,00	385 408 571,10	71,37%

En considérant le budget initial alloué au Compact par MCC (540.000.000 US\$) et les décaissements cumulés au 30 septembre 2015 (385.408.571,10 US\$), les principales remarques sont les suivantes :

- La différence entre le budget initial alloué par MCC et les décaissements cumulés s'élève à 154.591.429 US\$, soit 28,63%. Cette différence s'explique notamment par (i) l'inachèvement du tronçon de la RN6 entre Ziguinchor et Tanaff, (ii) le retard dans la réception provisoire du tronçon Tanaff-Kolda et (iii) les activités restantes des PAR du sud²⁰.
- En termes d'exécution financière, le taux du PIGRE se situe à 80,72% tandis que celui du PRR est à 67,99%.
- A la fin du règlement des derniers décomptes, en principe, les taux d'exécution financière du PIGRE et du PRR devraient connaître une hausse. Pour le PIGRE, ce taux devrait se situer à 100% car le lot 2 (dernière infrastructure hydro-agricole en chantier), a été provisoirement réceptionné le 22 septembre 2015.
- Etant donné que selon les dispositions du Compact, il appartient au Gouvernement du Sénégal de prendre financièrement en charge les activités qui n'ont pas été réalisées pendant la durée

²⁰ En vertu des Accords de don, les activités qui ne sont pas terminées à la fin du Compact devront être achevées par l'Etat du Sénégal à partir de ses ressources propres. Ainsi, il lui appartiendra de financer l'achèvement du tronçon de la RN6 Ziguinchor-Tanaff et le restant des PAR du Sud. Par contre, le tronçon Tanaff-Kolda sera financé par le Compact car bien qu'étant achevé, sa réception provisoire avait été reportée en Novembre 2015 à cause de travaux de finition.

d'exécution du programme (tronçon de la RN6 Ziguinchor-Tanaff et restant des PAR du Sud), il y aura évidemment des fonds non utilisés ; c'est à dire MCC ne décaissera pas. Le montant de tels fonds ne sera connu qu'après la fin de tous les paiements prévue pour le 23 Décembre 2015.

2.2 Contribution du Gouvernement du Sénégal

Les obligations et engagements du Gouvernement du Sénégal étaient dans le droit fil de la satisfaction de certaines conditions préalables²¹ indiquées dans l'Accord de don. Ils étaient divers et variés et concernaient essentiellement : (i) le transfert de capital au MCA-Sénégal, (ii) les exonérations douanières et fiscales, (iii) les activités de soutien et d'accompagnement pour la mise en œuvre du programme²², (iv) les frais de fonctionnement de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal, (v) les charges locatives des bureaux de MCA-Sénégal, (vi) les charges sociales et fiscales ainsi que les indemnités de fin de contrat du personnel sénégalais de MCA-Sénégal.

Pour les activités de soutien et d'accompagnement développées sous l'égide de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal, il y avait par exemple : (i) les travaux supplémentaires relatifs au réseau tertiaire et au planage de la cuvette de Ngalenka, (ii) la formulation et la mise en œuvre du « Plan d'Actions pour la maintenance des infrastructures hydro-agricoles dans le Delta et la Vallée du fleuve Sénégal », (iii) l'appui au secteur privé, (iv) l'appui aux Directions de MCA-Sénégal comme (a) la Direction du Foncier et des Réformes institutionnelles pour le suivi de l'activité sécurisation foncière et (b) la Direction de la Communication pour un accès facile aux médias publics.

S'agissant du soutien à l'activité Sécurisation Foncière, la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal s'est impliquée dans l'organisation des ateliers du processus participatif pour (i) la définition des critères d'affectation des terres et (ii) la mise en place du Comité Technique d'Appui à la Sécurisation foncière (CTASF). Elle a aussi appuyé la formalisation des GIE bénéficiaires de la cuvette de Ngalenka et la dotation en matériels informatiques de toutes les neuf (9) collectivités locales pour la bonne gestion du SIF. Dans la même optique, elle a doté l'administration déconcentrée et les Centres d'Appui au Développement Local (CADL) en matériels informatiques.

Compte tenu de ce qui précède, la contribution du Gouvernement du Sénégal pendant la mise en œuvre du Compact doit être évaluée en termes (i) d'apport direct de capital au MCA-Sénégal, (ii) de dotation de capital à la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal, (iii) d'intérêts bancaires supportés par le Gouvernement et (iv) de pertes de recettes pour le Trésor public (Annexe 2).

Ce faisant, cette contribution peut être subdivisée en cinq (5) rubriques : (a) la contribution directe versée au MCA-Sénégal (18.000.000.000 FCFA), (b) la prise en charge du fonctionnement de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal et d'autres opérations (5.508.675.095 FCFA²³), (c) les intérêts bancaires supportés par le Gouvernement du Sénégal (350.750.000 FCFA), (d) les exonérations fiscales entre 2010 et décembre 2014 (7.294.611.039 FCFA) et (e) les exonérations douanières entre 2012 et août 2015 (3.879.993.087 FCFA).

²¹ Parmi les conditions préalables à la mise en œuvre du Compact on peut citer (i) les exigences environnementales et sociales et (ii) l'adoption et la mise en œuvre d'un plan de suivi-évaluation.

²² Il s'agit toutes les dépenses qui se sont avérées utiles pour la mise en œuvre du Programme mais qui ne sont pas éligibles sur les fonds du Compact.

²³ Ce montant de 5.508.675.095 FCFA comprend également les travaux d'aménagement tertiaires de la cuvette de Ngalenka (559.750.000 FCFA) et des opérations de déminage (200.000.000 FCFA).

En additionnant ces différentes rubriques, d'après l'estimation de la Cellule d'Appui au MCA- Sénégal, la contribution totale du Gouvernement du Sénégal à la mise en œuvre du Compact s'élève à 35.034.029.221 FCFA en fin août 2015, sans compter les intérêts bancaires²⁴ générés par l'apport de capital du Gouvernement du Sénégal au MCA-Sénégal placé dans une banque de la place.

III. PERFORMANCE D'EXECUTION DES PROJETS DU COMPACT SENEGAL

Pour chacun des deux projets du Compact, la présente partie aborde les points suivants : (i) le contexte et les objectifs, (ii) la logique d'intervention, (iii) la cohérence par rapport aux Stratégies Nationales, (iv) l'analyse des bénéficiaires, (v) les performances²⁵, (vi) les facteurs favorables et / ou défavorables à la mise en œuvre des projets du Compact, (vii) les leçons apprises, (viii) les meilleures pratiques, (ix) les conditions de durabilité des résultats atteints et (x) les recommandations.

En ce qui concerne la performance sur le plan de l'exécution budgétaire, elle a été traitée dans la deuxième partie du présent rapport.

Enfin, seuls les effets et impacts mesurables en année 5 du Compact (travaux temporaires créés et bénéficiaires des PAR) sont mis en relief. Quant aux effets et impacts à long terme, mis à part ceux escomptés dans le Compact, ils ne pourront être évalués qu'à long terme.

3.1 Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (PIGRE)

3.1.1 Contexte et objectifs

Dans tous les périmètres irrigués de la zone du projet, parmi les contraintes récurrentes, il y avait (i) les difficultés de maîtrise et de gestion de l'eau, (ii) la faiblesse de l'intensité culturale, (iii) l'abandon des terres consécutif au phénomène de salinisation et au faible débit des canaux d'irrigation et (iv) les problèmes institutionnels notamment ceux liés à l'organisation de la maintenance des ouvrages et les aspects fonciers.

Par rapport à la problématique foncière, les contraintes étaient les suivantes : (i) absence de clarté et insécurité dans l'occupation des aménagements, (ii) exclusion des groupes vulnérables et faible taux d'accès aux ressources des femmes et des jeunes, (iii) conflits fonciers récurrents (entre agriculteurs et entre agriculteurs et éleveurs), (iv) faible niveau de maîtrise des outils de gestion du foncier et des aménagements par les acteurs et (v) exclusion des investisseurs habitant hors de la zone.

En dépit de cette situation, à cause de nombreux avantages (proximité de sources d'eau, présence de nombreux partenaires au développement engagés dans le développement de l'agriculture, organisations de producteurs formées à la gestion et à l'entretien des plans d'irrigation...etc.), le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) sont des zones très favorables à l'irrigation intensive et à la production agricole dont la riziculture. En effet, si les contraintes ci-dessus indiquées sont levées, ces zones pourraient apporter une part significative pour l'autosuffisance alimentaire du Sénégal, notamment en riz, la denrée de première nécessité du pays. Le Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau (PIGRE) déroulé dans le Delta et une partie de la VFS avait pour objectif de lever ces contraintes par (i) l'extension et l'amélioration de la qualité du système d'irrigation et de drainage, (ii) l'optimisation de l'exploitation de la cuvette Ngalenka dont 80% de la superficie n'étaient pas

²⁴A la date du 31/08/15, la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal estime les intérêts à 416.332.644 FCFA tandis que pour la DAF de MCA-Sénégal, les intérêts sont de 443.325.306 FCFA à la date du 30/09/15.

²⁵Les performances sont traitées par rapport (a) aux délais de réalisation des activités infrastructurelles, (b) aux activités non infrastructurelles déroulées et (c) aux indicateurs clés du Plan de Suivi-Evaluation de MCA-Sénégal.

exploités et (iii) la sécurisation foncière dans neuf (9) communes du Delta et de la zone de Podor, couplée à des réformes institutionnelles.

L'amélioration de la qualité du système d'irrigation et de drainage et la mise en valeur quasi-totale de la cuvette de Ngalenka auront un effet d'accroissement du volume d'eau d'irrigation et de l'intensité culturale.

En outre, la récupération des terres abandonnées et la sécurisation foncière entraîneront une augmentation des superficies cultivables.

Les activités de mise en œuvre du PIGRE sont déclinées, ci-après, dans le paragraphe relatif à la logique d'intervention.

3.1.2 Logique d'intervention

Le tableau 1 du point 1.2, montre la logique d'intervention du projet qui est axée sur quatre (4) grandes activités sous-tendues par des sous activités ou tâches : (i) réalisation du schéma hydraulique du Delta, (ii) aménagement de la cuvette de Ngalenka dans le Podor, (iii) sécurisation foncière et (iv) mesures liées aux aspects environnementaux, socio-économiques et de genre. Le contenu de chaque activité est ci-dessous passé en revue.

❑ Activité 1 : Réalisation du schéma hydraulique du Delta

L'exécution du schéma hydraulique du Delta s'est faite par la construction de quatre (4) ouvrages (Lots) ayant chacun des « variations orders » (VOs) :

- Lot 1 : Réhabilitation et construction d'ouvrages de génie civil sur les Adducteurs du Haut Delta (13 734 497,72 \$US) par l'Entreprise CONDURIL ENGENHARIA.SA qui a démarré le 21 janvier 2013 pour un délai d'exécution de 22 mois, soit une fin de chantier prévue le 20 novembre 2014. Les VOs étaient au nombre de 5 pour un coût total de 67.707.202 FCFA sans dépassement du budget
- Lot 2 : Terrassement et construction d'ouvrages de génie civil sur les Adducteurs du Haut Delta (57 955 860,83 \$US) par l'Entreprise CONDURIL ENGENHARIA.SA pour une durée contractuelle de 26 mois à partir du 21 mai 2013, soit une date d'achèvement prévue le 21 juillet 2015. Il y a eu au total 12 VOs pour un montant total de 2.607.440.982 FCFA sans dépassement du budget.
- Lot 3 : Terrassement et Construction d'ouvrages de génie civil sur l'Émissaire du Delta (63 327 563,53 \$US) par le Groupement RAZEL BEC/SOGEA SATOM qui a démarré les travaux le 28 mai 2013 pour une période de 26 mois, soit une date de fin d'exécution correspondant au 28 juillet 2015. Les VOs instruites étaient au nombre de 25 pour un coût total de 1.77.893.002 FCFA sans dépassement du budget.
- Lot 4 : Construction d'ouvrages de génie civil sur l'Émissaire Delta (11 795 613,76 \$US) par le Groupement EIFFAGE/DLE) qui a débuté le chantier le 10 mai 2013 pour une durée de 20 mois, soit une date de fin des travaux prévue le 10 janvier 2015. Le lot 4 a fait l'objet d'un avenant de 1.112.268.526 FCFA pour des travaux supplémentaires relatifs à l'ouvrage de Bango²⁶ dont le financement n'était pas prévu

²⁶ L'ouvrage de Bango a été inclus dans le Compact compte tenu du rôle stratégique (possibilité de purger vers le fleuve Sénégal) que cet ouvrage joue pour la réserve d'eau de Bango. Cette réserve est la principale source d'alimentation en eau potable de la ville de Saint-

dans le cadre du compact. La construction de cet ouvrage a démarré le 19 Février 2015 pour une durée d'exécution de sept (7) mois, soit une date d'achèvement prévue le 19 Septembre 2015.

Au contrat de base, se sont ajoutées 15 VOs pour un coût total de 218.123.449 FCFA sans dépassement du budget. Sur l'Avenant, il n'y a pas eu de VOs.

□ Activité 2 : Aménagement de la cuvette de Ngalenka (Podor)

Au départ, l'aménagement devait se faire en un seul lot relatif à la maîtrise totale de l'eau (réseau tertiaire d'irrigation, drainage, parcellement et endiguement) confié au Groupement d'Entreprises Construcoces / RC Sénégal SA. L'entreprise a commencé les travaux le 6 Novembre 2012 pour un délai d'exécution de 14 mois, soit une fin de chantier prévue le 6 janvier 2014.

Ensuite, le contrat de base a été complété par un (1) Avenant et deux (2) Variation Orders²⁷ :

- L'Avenant du 31 octobre 2013 relatif aux aménagements tertiaires signé avec MCA-Sénégal pour 2,5 mois supplémentaires par rapport au contrat de base, soit une prolongation jusqu'au 23 mars 2014.
- Variation Orders N°1 du 09 avril 2014 pour des travaux supplémentaires²⁸ relatifs (a) à la mise en place de perrés, (b) à la clôture des stations, (c) à la réalisation des passages piétons et (d) à la construction de latrines.
- Variation orders n°2 relatif au financement des frais d'abonnement à la SENELEC de la station d'irrigation de Ngalenka.

□ Activité 3 : Sécurisation Foncière

La mise en place des infrastructures hydro-agricoles dans les zones d'intervention du projet ne manquera pas d'augmenter l'attractivité de ces zones et d'entraîner l'arrivée de nouveaux occupants. Cette situation fera naître un besoin de réorganisation de l'espace et une nécessité de sécuriser l'occupation des terres mais aussi de disposer d'un cadre de règlement des conflits.

L'objectif de la sécurisation foncière était donc de (i) clarifier cette occupation, (ii) réorganiser le cadre de gestion du foncier, (iii) mettre en place des outils modernes et adaptés pour une gestion efficace de l'espace et (iii) disposer d'une procédure et d'un cadre institutionnel favorisant un accès juste, équitable et transparent à la ressource foncière. Le but ultime étant de réduire les conflits fonciers qui sont récurrents dans ces zones. Cette activité a ciblé neuf (9) communes : quatre (4) dans le Delta (Diama, Ross Béthio, Gandon et Ronkh) et cinq (5) dans la zone de Podor (Dodel, Gammadji Sarré, Guédé, Podor et Ndiayenne Pendo où se trouve la cuvette de Ngalenka).

La mise en œuvre de la sécurisation foncière a été effectuée par un cabinet indépendant dénommé «Groupement FIT Conseil / SONED-Afrique / CIRAD», sous la supervision de la Direction du Foncier et des Réformes institutionnelles de MCA-Sénégal. Dans chaque commune, pour réaliser l'objectif précédemment indiqué, les activités foncières ont été exécutées selon les axes suivants : (i) renforcement des capacités techniques des autorités locales en outils de gestion foncière, (ii) mise en place d'un système d'information foncier (SIF), (iii) actualisation, vulgarisation et mise en application des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et de la Charte du Domaine irrigué, (iv) mise en place d'un registre foncier sur la traçabilité des opérations foncières, (v) appui dans la gestion et la résolution des conflits avec notamment la mise en place d'un comité de gestion des conflits et de

Louis et elle est aussi utilisée pour l'irrigation. Cependant, suite à la défectuosité de ses vannes, cet ouvrage ne pouvait plus jouer son rôle et il laissait infiltrer l'eau polluée du côté fleuve. Alors, il était nécessaire de procéder à sa reconstruction.

²⁷ Le premier Avenant a été financé par l'Etat du Sénégal et les deux VO par MCA -Sénégal.

²⁸ Pour rappel, ces travaux ont été réceptionnés le 13 mai 2014.

médiateurs formés et dotés d'outils de gestion des conflits (registre de suivi des médiations...etc.), (vi) élaboration de manuel de procédures foncières et (vii) vaste pi formalisation foncière dans chaque commune avec la mise en œuvre des outils et procédures

□ Activité 4 : Mesures de Protection Sociale

Au démarrage du Compact, les actions préconisées étaient principalement au nombre de trois (3) : (i) les garderies communautaires, (ii) les centres d'impulsion pour l'élevage et (iii) les centres de stockage et d'information. Comme conditions préalables à la mise en œuvre de ces activités, l'Accord de financement prévoit un certain nombre de mesures dont l'élaboration et l'adoption d'une étude de faisabilité et d'un plan d'action pour la durabilité des infrastructures prévues. Les activités relatives aux garderies communautaires ont été entamées, mais suite au retard dans l'élaboration de l'avant-projet détaillé (APD) des travaux de construction, MCC a renoncé à son appui pour leur mise en œuvre. Cependant, sur le plan de l'accompagnement social, les organes de gestion des initiatives communautaires des huit (8) garderies identifiées ont été capacités et renforcés et les documents y afférents seront transmis aux structures de l'Etat et aux entités successeurs, en vue de leur utilisation par l'Agence Nationale de la Case des Tout Petits.

3.1.3 Cohérence du PIGRE par rapport aux Stratégies Nationales

Au Sénégal, le document de politique agricole le plus récent est le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) à l'horizon 2017. Elaboré en 2014, le PRACAS met l'accent, entre autres, sur l'autosuffisance en riz, le développement de l'arachide, le développement de l'horticulture et le renforcement de la sécurité alimentaire. Pour le volet riz du PRACAS, l'objectif est d'arriver en 2017 à une production de riz de 1.600.000 tonnes de paddy (1.080.000 tonnes de riz blanc) dont 60% proviendront de la riziculture irriguée. Pour répondre à ce défi, la zone irriguée qui correspond surtout à la Vallée du Fleuve Sénégal et au Delta devra améliorer la productivité agricole du riz par la maîtrise de l'eau et l'intensification. Et l'objectif principal du PIGRE est la maîtrise de l'eau pour l'augmentation de la productivité agricole. Ainsi, le PIGRE est un levier important pour la mise en œuvre du PRACAS.

3.1.4 Analyse des bénéficiaires

3.1.4.1 Bénéficiaires directs

Il y avait tout d'abord les producteurs et les productrices agricoles qui par la maîtrise totale de l'eau vont améliorer leurs revenus. D'après les documents de base de MCA-Sénégal, ces bénéficiaires directs sont estimés à 22.390 ménages, soit 260.000 personnes dont 13 groupements de femmes bénéficiaires et faisant partie des 27% des 450 hectares aménagés dans la cuvette de Ngalenka et réservés aux femmes.

Ensuite, il fallait y ajouter les personnes éligibles aux mesures d'accompagnement d'ordre environnemental et social : PAP, personnel et utilisateurs des écoles et établissements sanitaires réfectionnés et bénéficiant d'appuis pour leur fonctionnement (cf. 3.1.5.2.2 et 3.1.5.2.3).

S'agissant des 1092 PAP du Delta et de Ngalenka, ils ont reçu à titre de compensations plus de 5 milliards de FCFA.

3.1.4.2 Bénéficiaires indirects

Parmi les bénéficiaires indirects, les principaux étaient :

- Les commerçants qui grâce à l'augmentation des revenus des bénéficiaires directs auront de nouvelles opportunités d'affaires.
- Les personnes bénéficiant d'emplois temporaires générés par les travaux de construction des infrastructures d'irrigation (1.519 personnes en septembre 2015).

3.1.5 Performances du PIGRE

Les performances seront analysées sous l'angle (i) du délai de réalisation des activités (activités infrastructurelles et activités non infrastructurelles) et (ii) des indicateurs clés du PSE de MCA-Sénégal.

Pour le cas spécifique de l'activité sécurisation foncière, nonobstant les indicateurs y afférents, les principales réalisations seront passées en revue car ce sont des cas de succès à vulgariser.

3.1.5.1 Performances dans le délai de réalisation des activités infrastructurelles du PIGRE

A) Délais de réalisation du schéma hydraulique du Delta

Le tableau 4 ci-après montre que les quatre (4) lots constitutifs du schéma hydraulique du Delta ont fait l'objet de réception provisoire entre décembre 2014 et septembre 2015. Etant donné que la réception définitive intervient un an après la réception provisoire²⁹, il appartiendra alors à la SAED de procéder à la réception définitive.

Tableau 4 : Récapitulatif des délais d'exécution des activités infrastructurelles du Delta

Activités	Date contractuelle fin des travaux	Observations	Réception provisoire	Réception définitive
Lot 1 Delta ³⁰	20/11/14	Prolongation pour travaux supplémentaires	09/01/2015	09/01/2016
Lot 2 Delta ³¹	21/07/15	Prolongation au 15/09/15 pour travaux supplémentaires	22 /09/2015	22 /09/2016
Lot 3 Delta ³²	28/07/15		27/07/2015	27/07/2016
Lot 4 Delta ³³	10/01/15		29/12/2014	29/12/2015
Avenant Lot 4 Delta (ouvrage de Bango)	19/09/2015		17/09/2015	17/09/2016

B) Construction de l'ouvrage vanné de la réserve d'eau de Bango

²⁹ La réception provisoire est prononcée dans un délai maximum de 28 jours après l'achèvement des travaux.

³⁰ Réhabilitation et construction d'ouvrages de génie civil sur les Adducteurs du Haut Delta.

³¹ Terrassement et construction d'ouvrages de génie civil sur les Adducteurs du Haut Delta.

³² Terrassement et Construction d'ouvrages de génie civil sur l'Émissaire du Delta.

³³ Construction d'ouvrages de génie civil sur l'Émissaire Delta.

Les travaux de cet ouvrage se sont achevés en fin août 2015 et la réception provisoire le 17 septembre 2015.

C) Délais de réalisation de l'aménagement de la cuvette de Ngalenka

L'exécution du contrat de base et celle des travaux supplémentaires³⁴ ont pris fin le 23 juillet 2015. En effet, suite aux travaux supplémentaires, le premier délai qui avait été fixé au 06 janvier 2015 a été prolongé de 2 mois et demi. Finalement, l'aménagement a porté sur 450 ha au lieu des 400 ha prévus, soit un taux d'exécution de plus de 102%. Il faut noter que les travaux d'aménagements tertiaires qui étaient bien évalués dans le cadre des études APD, n'étaient pas éligibles dans le financement du compact. La mise en place tardive du budget correspondant n'avait pas permis de les intégrer dans les dossiers d'appel d'offres. Ainsi, ils ont fait l'objet d'avenant au contrat de base, occasionnant une prolongation des délais de 2,5 mois. L'aménagement et tous les travaux supplémentaires ont été réceptionnés provisoirement le 09 avril 2014 et la cuvette a été mise en eau dans la période du 15 au 26 Juillet 2014. Parmi les attributaires des parcelles aménagées, il y a 27% de femmes.

Quant à la réception définitive, elle est intervenue le 15 avril 2015. Le constat qui en découle est : de toutes les infrastructures hydro-agricoles et routières financées par le programme Compact, la cuvette de Ngalenka est la seule à être définitivement réceptionnée pendant la mise en œuvre du Programme.

Les activités foncières ont été toutes réalisées dans le délai du compact et du contrat ; ce qui est rare dans un domaine fortement marqué par le contexte social et culturel difficilement maîtrisable.

3.1.5.2 Performances des activités non infrastructurelles du FIGRE

A) Performances de l'activité sécurisation foncière selon les indicateurs clés du PSE

L'évaluation de la performance est basée sur les onze (11) indicateurs clés du PSE de MCA-Sénégal (Annexe 3). Ces indicateurs sont les IWRM 9, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 27, 28, 29 et 31.

De façon globale, l'examen de ces indicateurs renseignés montre que la performance de l'activité sécurisation foncière est excellente (taux de réalisation variant entre 100 et 443%). Cependant, les principaux constats sont les suivants :

- L'inexistence de situation de référence pour tous les indicateurs ; ce qui traduit une démarche innovatrice apportée par le projet.
- L'efficacité des comités de gestion des conflits car durant le trimestre (juillet 2015 - septembre 2015), aucun conflit foncier n'a été recensé, ni résolu. Cela est certainement dû à l'importance des superficies de terres ayant fait l'objet de formalisation (443% par rapport à la prévision). La formalisation est d'autant plus importante qu'elle va à la fois permettre d'éviter les conflits fonciers et de sécuriser les investissements dans les périmètres irrigués.
- L'inexistence de cibles annuelles pour 2 indicateurs : (i) le nombre de conflits fonciers résolus et (ii) le nombre de ménages ayant des droits fonciers formalisés. Cet état de fait peut être expliqué par la difficulté de connaître l'ampleur exacte de la situation de départ.

B) Autres performances de l'activité spécifique de sécurisation foncière

³⁴ Une partie des travaux supplémentaires a été financée par le Gouvernement du Sénégal. Ces travaux portaient sur : (a) le réseau tertiaire d'irrigation, de drainage et de pistes, (b) le planage des parcelles et (c) les ouvrages de régulation de ce réseau tertiaire.

Les autres performances en termes de réalisations sont au nombre de deux : (i) la mise en place d'un Système d'Information Foncière et (ii) la mise en application, la vulgarisation des POAS et de la Charte du Domaine Irrigué. Ces deux réalisations sont des cas de succès à vulgariser.

- Mise en place d'un système d'informations foncières (SIF)

Après avoir collecté l'ensemble des données socio-foncières et géographiques provenant des opérations foncières conduites dans les zones ciblées, le projet a mis en place un SIF. Avec l'utilisation des images satellites, le SIF a permis d'avoir une vue claire de la mise en valeur des parcelles et leurs contours. Le système d'information géographique (SIG) et les images satellites sont des outils efficaces de l'information cartographique des zones d'intervention du projet. Ce Système a eu comme effets la traçabilité, la transparence dans les procédures d'affectation et de gestion des terres. En outre, il est un puissant outil d'aide à la décision pour l'orientation des politiques foncières des Communes grâce aux données statistiques qu'il permet de générer en temps réel.

- Mise en application, vulgarisation des POAS et de la Charte du Domaine Irrigué (CDI)

Les POAS comme outil de planification de l'occupation des terres et de définition de la vocation des sols existent depuis longtemps mais n'étaient pas mis en œuvre. L'intervention de MCA-Sénégal a permis non seulement de réorganiser les organes d'animation de gestion et de suivi, mais aussi de faciliter leur implication dans les procédures de formalisation foncière. Ainsi, une bonne partie des conflits agriculteurs-éleveurs a été réglée.

L'objectif de la CDI est la préservation des ressources eau et terres par le biais d'accords et d'engagements des attributaires. Dans ce cadre, le projet a fait des formations sur la CDI dont le contenu a été résumé et présenté sous forme de bandes dessinées. Il a aussi organisé des séances de sensibilisation des collectivités locales à systématiser la signature des protocoles d'accords et des engagements à tous les nouveaux attributaires.

C) Performances des activités environnementales

Il s'agissait d'activités en guise de réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, d'hygiène, de santé et de sécurité des travaux ; l'objectif étant d'atténuer l'impact négatif des travaux sur l'écosystème. Etant d'ordre environnemental et social, ces mesures avaient trait à : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de plans de reboisement communautaires, (ii) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur le HIV/SIDA, (iii) la réinstallation ou le recasement des familles qui seront affectées par les travaux, (iv) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation environnementale des communautés, (v) la mise en œuvre de plans santé et sécurité des travaux, (vi) la réalisation de plantations d'alignement, (vii) l'alimentation en eau des populations qui s'approvisionnent à partir des adducteurs et ceci pendant toute la durée des travaux (viii) l'appui à la valorisation du bois issu du déboisement par les communautés et (ix) l'identification participative et le financement des AGR des populations concernées sous forme de microprojets.

D) Performances des activités socio-économiques

Ces activités étaient diverses et variées. Parmi elles, on peut citer : (i) des fournitures scolaires et des tables bancs pour les écoles, (ii) la réfection des écoles avec la construction des murs de clôture et de latrines, (iii) la dotation en médicaments des postes de santé, (iv) des dons d'ambulances, (v) le remplacement des structures d'habitation impactées, (vi) le soutien aux 4 PAP agricoles de Ngalenka³⁵,

³⁵ Ce soutien a eu lieu lors de la 1ère campagne agricole hivernale de 2014.

(vii) la réalisation de bassins, de lavoirs et d'abreuvoirs et (viii) les compensations versées aux 1.092 PAP du Delta et de Ngalenka qui s'élèvent à 5.788.273.057 FCFA (Annexe 4).

Concernant les activités de réinstallation, les principales actions menées étaient : (i) la formation et l'appui à l'identification et au financement par le MCA-Sénégal de microprojets pour 200 PAP et (ii) le soutien aux groupes vulnérables notamment les femmes de manière à augmenter leur autonomisation dans les domaines du commerce, du tannage, etc.

E) Performances des activités liées au genre

Les principales activités menées étaient axées sur la promotion des femmes. Elles étaient les suivantes : (i) acquisition de moulins à mil, de décortiqueuses et de trieuses, (ii) formation en teinture, (iii) jardin maraîcher associé à l'arboriculture, (iv) aménagement d'un marché hebdomadaire à Mboubéne, (v) sensibilisation des femmes au VIH/SIDA et aux maladies hydriques, (vi) amélioration de la couverture sanitaire grâce à la construction/réhabilitation de postes et cases de santé, (vii) dotation d'ambulances et (viii) appui aux handicapés et groupes vulnérables.

3.1.5.3 Performance du PIGRE vis-à-vis des indicateurs clés du PSE

L'Annexe 3 recense dix-sept (17) indicateurs clés pour les trois premiers trimestres de 2015 : (i) janvier-mars, (ii) avril-juin et (iii) juillet-septembre. Cependant, le taux d'atteinte des cibles annuelles des indicateurs est calé sur le troisième trimestre correspondant à la fin du Compact (le 23 septembre 2015).

Il y a des indicateurs renseignés et d'autres qui ne le sont pas dans la mesure où la collecte des données est en cours ou en voie de l'être. En outre, même pour les indicateurs déjà renseignés, des données complémentaires seront collectées et exploitées d'ici janvier 2016 par la Direction du Suivi et de l'Evaluation de MCA-Sénégal.

Les taux d'atteinte des cibles annuelles des trois (3) indicateurs renseignés et relatifs aux aspects techniques des ouvrages hydrauliques sont :

- Indicateur IWRM 13 (linéaires en km d'axes hydrauliques réhabilités dans le Delta) : 131%.
- Indicateur IWRM 14 (linéaires en km du canal de drainage principal du Delta) : 98%³⁶.
- Indicateur IWRM 15 (longueur totale des adducteurs principaux construits dans le Ngalenka) : 98%³⁷.

Malgré ces résultats très encourageants, il y a l'indicateur du débit des ouvrages (IWRM 8) qui n'est pas encore renseigné. L'atteinte de cet indicateur dont la cible annuelle est fixée à 65 m³/s est très importante car, c'est le débit qui conditionne un bon approvisionnement en eau des parcelles ; une des contraintes majeures dans les zones d'intervention du projet. La mesure du débit sera effectuée pendant la période post compact avec l'utilisation d'équipements qui sont en cours d'installation.

Pour le riz paddy, l'indicateur relatif à la production n'a été renseigné qu'au trimestre précédent avec 110.156 tonnes, soit un taux d'atteinte de 91% de la cible annuelle (111.000 tonnes).

³⁶Le taux d'atteinte n'est pas à 100%, mais l'ensemble du canal de drainage principal a été réalisé. La différence s'explique par une optimisation du tracé.

³⁷Ces adducteurs ont été réalisés à 100% et la différence découle de l'optimisation des tracés.

3.1.6 Facteurs clés ayant affecté la mise en œuvre du PIGRE et ses résultats

3.1.6.1 Facteurs favorables à la mise en œuvre

Etant de différents ordres, les principaux facteurs favorables étaient :

- La pertinence des objectifs du PIGRE qui sont basés sur des contraintes identifiées depuis longtemps mais qui ne pouvaient pas être résolues, faute de financement. Ce facteur a facilité l'adhésion totale des bénéficiaires au projet.
- La cohérence du projet avec l'option stratégique nationale d'arriver à l'autosuffisance en riz par la maîtrise totale de l'eau et l'amélioration de la productivité agricole.
- L'engagement du Gouvernement à travers la CA-MCA à respecter ses obligations d'ordre fiscal, financier et en termes de mesures d'accompagnement, comme par exemple, la sensibilisation du secteur privé à investir dans le Delta et la VFS et l'appui aux activités de terrain des Directions de MCA-Sénégal.
- La bonne identification des risques environnementaux et sociaux et des mesures appropriées à y apporter.
- La bonne appropriation du projet par les populations bénéficiaires et environnantes grâce au rôle joué par le Comité des parties prenantes (CPP) et notamment de son comité technique qui faisait régulièrement des missions de terrain.
- L'implication des autorités locales (services techniques déconcentrés de l'Etat et élus locaux) qui ont facilité la résolution de tous les obstacles administratifs.

3.1.6.2 Les facteurs défavorables à la mise en œuvre

Deux facteurs défavorables ont été notés :

- Le démarrage tardif des travaux (2 à 3 ans après la signature du Compact) ; ce qui fait que de toutes les infrastructures hydrauliques, seule la cuvette de Ngalenka a fait l'objet d'une réception définitive. Et pour le schéma hydraulique du Delta, sur 4 lots, la réception provisoire des lots 1,3 et 4 est intervenue entre décembre 2014 et juillet 2015 tandis que celle du lot 2 a eu lieu le 22 septembre 2015.
- L'impossibilité à la veille de la clôture du Compact, du fait de ces mêmes retards, de mesurer la performance de certains indicateurs clés comme (i) l'intensité culturale (IWRM 4 et IWRM 5), (ii) la superficie de terres aménagées (IWRM 6), (iii) le débit total des ouvrages (IWRM 8) et (iv) le nombre d'ha de terres améliorées sous irrigation (IWRM16). Toutefois, ces indicateurs devraient être mesurés dans le cadre du post Compact.

3.1.6.3 Meilleures pratiques et cas de succès

Les meilleures pratiques et cas de succès à vulgariser sont (i) la gestion rigoureuse et efficace des contrats, (ii) le SIF comme outil de sécurisation foncière, (iii) la vulgarisation de la Charte du Domaine Irrigué et (iv) la priorité accordée aux questions d'ordre environnemental et socio-économique.

A) Gestion rigoureuse et efficace des contrats

Grâce à une gestion rigoureuse et efficace des contrats, il a été noté une optimisation des ressources avec des économies sur le budget. Ce sont ces économies qui ont permis de reconstruire l'ouvrage de Bango qui au départ n'était pas prévu au financement du Compact.

B) Le SIF comme outil de sécurisation foncière

A travers l'activité sécurisation foncière dans les neufs (9) communes bénéficiaires du PIGRE, une distribution formelle et équitable des terres a pu être opérée avec notamment l'affectation de terres aux femmes, aux jeunes et aux personnes considérées comme appartenant à des classes sociales inférieures. Grâce à ce procédé, les bénéficiaires disposent de titres d'affectation. Dans ce cadre, le SIF est un important outil de sécurisation foncière car contribuant à une meilleure visibilité des espaces occupés et des espaces non occupés. Par conséquent, c'est une garantie formelle de transparence pour la distribution des terres qu'il faut étendre non seulement dans toutes les zones du Delta et de la VFS mais aussi sur toute l'étendue du territoire national.

C) Vulgarisation des POAS et de la Charte du Domaine Irrigué (CDI)

Compte tenu des objectifs des POAS (organisation de l'occupation et de la vocation des terres) et de la CDI (réglementation de l'utilisation de l'eau et des terres des périmètres irrigués), il est important qu'ils soient vulgarisés auprès de toutes les collectivités locales du Delta et de la VFS. Ce faisant, grâce aux POAS, il y aurait moins conflits entre agriculteurs et éleveurs d'une part, et d'autre part avec CDI, il s'en suivrait plus d'engagements formels des producteurs à préserver les ressources eau et terres.

D) Priorité accordée aux questions d'ordre environnemental et socio-économique

Les mesures prises à cet effet ont contribué à assurer :

- un équilibre entre les exigences environnementales, sociales, techniques, culturelles et politiques qui concourent à une même finalité de développement tout en fixant aux entreprises l'objectif « zéro point d'arrêt pour non-conformité environnementale » et « zéro tolérance en matière de risques pour la santé et la sécurité » pendant la réalisation des projets.
- La participation effective des populations locales en particulier les femmes et les groupes vulnérables dans le processus d'identification, de mise en œuvre et de suivi des actions environnementales et sociales.
- La prise en compte des droits des personnes affectées par les projets aussi bien en termes de compensations que du point de vue de l'assistance sociale notamment en vers les personnes vulnérables, à travers l'intégration du social et du genre par la prise en compte des besoins spécifiques et des intérêts stratégiques des femmes (réfection des services sociaux de base, activités génératrices de revenus, compensations importantes pour les PAP et PIP, recrutement local et féminin dans les chantiers et les bases des entreprises).
- La réduction des inégalités dans l'accès aux bénéfices du programme.

3.1.6.4 Durabilité des résultats

La durabilité est à rechercher à trois niveaux : (i) les infrastructures hydro-agricoles, (ii) le SIF et (iii) l'exploitation de la cuvette de Ngalenka.

A) Durabilité des infrastructures hydro-agricoles

Le gage de leur durabilité existe déjà. Il s'agit du Plan d'Actions pour la Maintenance des Infrastructures Hydro-agricoles dans le Delta et la VFS adopté en octobre 2012 et qui était une des conditions préalables indiquées dans le Compact. Ce faisant, la pérennisation des infrastructures hydrauliques du PIGRE devra nécessairement passer par la mise en œuvre effective du Plan en mettant l'accent sur les actions prioritaires dont les principales sont : (i) l'optimisation de la maintenance en sensibilisant les usagers, (ii) le financement des activités de maintenance à hauteur de 50 % par les usagers et (iii) la

préservation de l'environnement dans les zones concernées et l'intégration des dimensions sociale et genre, dans la gestion des impacts et des superficies complémentaires.

En outre, les associations d'usagers d'eau (AUE) ont été réorganisées et redynamisées dans le cadre de ce plan. Elles ont également reçu des formations entre autres en comptabilité analytique et en organisation des tours d'eau dans le périmètre de Ngalenka.

B) Durabilité du SIF

Pour la durabilité du SIF, la nécessité s'impose que les communes puissent se doter du personnel compétent pour son actualisation régulière. Et dans ce cadre, les services techniques de l'Etat (service des cadastres) et la SAED devront appuyer les communes en termes de renforcement de capacités des gestionnaires des SIF.

Il est important de noter l'existence de projets en cours dans la même zone et ayant des activités similaires à celles de MCA-Sénégal, notamment le Projet pour le Développement Inclusif et Durable de l'Agro-business au Sénégal (PDIDAS) et le Projet de l'AFD à Podor qui se sont engagés à renforcer et étendre cette expérience.

C) Exploitation durable de la cuvette de Ngalenka

Pour une exploitation durable de la cuvette de Ngalenka, il est important que les producteurs choisissent des spéculations en fonction de la nature des sols. En effet, l'expérience tirée de l'exploitation de ce périmètre lors première campagne agricole post aménagement (hivernage 2014), a montré des difficultés relatives à la mise en valeur des parcelles polycoles qui, contrairement aux parcelles destinées à la riziculture n'ont pas été planées conformément aux pratiques recommandées. Cependant, en dépit de la connaissance de la vocation des terres polycoles³⁸ sur lesquelles le maraîchage a toujours été pratiqué, les bénéficiaires de ces parcelles y ont fait du riz et par voie de conséquence ont obtenu de mauvais rendements. Il n'est pas non plus exclu d'indiquer une méconnaissance de la vocation des terres polycoles, notamment de la part de certains bénéficiaires comme les PAP. C'est pourquoi, un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre par la SAED pour garantir une exploitation rentable et durable des parcelles non planées.

3.1.6.5. Leçons apprises

Plusieurs leçons ont été apprises de l'exécution de ce projet parmi lesquelles :

- l'implication du Gouvernement a été déterminante pour la satisfaction des conditions préalables et l'opérationnalisation des mesures d'accompagnement qui en ont suivi.
- le démarrage tardif des travaux peut avoir des effets sur des étapes importantes de la vie du projet comme la réception provisoire, la réception définitive et la collecte de données pour renseigner les indicateurs clés de suivi et d'évaluation.
- La gestion rigoureuse et efficace des contrats qui a eu comme effet l'optimisation des ressources avec des économies.

³⁸ Les terres polycoles ne sont pas recommandées pour la riziculture à cause (a) de la difficulté d'y maintenir une lame d'eau suffisante et (b) de l'exigence d'un temps d'irrigation trop long et donc impossible à satisfaire dans un système d'arrosage au tour d'eau.

- L'intégration transversale du Genre et Social a eu des effets positifs sur les populations bénéficiaires en ce sens qu'elle pourrait contribuer à l'ancrage de la culture de l'équité dans les zones d'intervention du Compact
- Après l'aménagement des terres, les bénéficiaires ont besoin de conseil agricole et d'accompagnement technique.

3.1.6.6 Recommandations

Les recommandations ont trait à la durabilité (i) des infrastructures hydro-agricoles, (ii) du SIF et (iii) de l'exploitation des terres aménagées. Elles sont destinées au Gouvernement ou toute autre structure désignée par les pouvoirs publics, à la SAED, au MCC et à tout autre partenaire au développement intervenant dans le Delta et la VFS :

- **Durabilité des infrastructures hydro-agricoles**
 - Pour le Gouvernement ou toute autre structure désignée par les pouvoirs publics, la SAED et tout autre partenaire au développement : sensibiliser les utilisateurs des infrastructures hydro-agricoles sur l'importance de la maintenance des ouvrages.
 - Pour le Gouvernement ou toute autre structure désignée par les pouvoirs publics³⁹ et la SAED : assurer la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la Maintenance des Infrastructures Hydro-agricoles dans le Delta et la VFS en fixant des cibles mesurables et un mécanisme de suivi des progrès.
 - Pour le MCC, toute autre structure désignée par les pouvoirs publics et la SAED : faire le suivi de l'indicateur du débit des ouvrages (IWRM 8) pendant la période post Compact.
 - Pour le Gouvernement ou toute autre structure désignée par les pouvoirs publics et la SAED : s'assurer de la conformité technique des ouvrages avant leur réception définitive qui intervient un (1) an après leur réception provisoire.
- **Durabilité du SIF**
 - Pour le Gouvernement et/ou toute autre structure désignée par les pouvoirs publics et la SAED : sensibiliser les Communes bénéficiaires du PIGRE sur le caractère stratégique du SIF en tant qu'outil pertinent de gestion foncière.
- **Exploitation durable des terres aménagées**
 - Pour le Gouvernement et / ou toute autre structure désignée par les pouvoirs publics, la SAED et tout autre partenaire au développement : Après l'aménagement des terres, il est nécessaire de mettre l'accent sur le conseil agricole et l'accompagnement technique des bénéficiaires. Pour maximiser la rentabilité, ce travail devra s'appuyer sur une analyse économique préalable des meilleures spéculations à faire sur les différentes campagnes agricoles, incluant leur étendue et leur combinaison.

³⁹ Un des engagements du Gouvernement du Sénégal est d'assurer le suivi des actions de pérennisation et des mesures de durabilité, à travers notamment la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions garantissant la durabilité de la gestion des aménagements hydroagricoles

3.2 Projet de Réhabilitation des Routes (PRR)

3.2.1 Contexte et objectifs

Le réseau routier sénégalais est caractérisé par (i) une densité faible, (ii) une concentration dans la partie ouest et centre ouest du pays (Thiès, Dakar et Touba) et (iii) une qualité limitée par la disponibilité des moyens suffisants pour une conception et un dimensionnement de meilleure qualité et au manque d'entretien. Cette situation se traduit par l'enclavement des zones à fortes potentialités comme les régions frontalières (Nord, Sud et Est) vis-à-vis des régions de l'intérieur et des pays limitrophes. Il s'en suit alors des difficultés de transport⁴⁰ (à l'intérieur du pays et vers les pays frontaliers) pour les produits et les personnes et cela en termes de coûts financiers, humains et de temps de voyage.

La priorité que le Compact a accordée à la RN2 et à la RN6 se justifiait aisément par leur importance stratégique qui est d'ailleurs indiquée dans le plan directeur du secteur routier. En effet, la RN2 est une route stratégique car servant d'une part au transport des personnes et des productions agricoles issues des périmètres irrigués par le fleuve Sénégal et d'autre part constituant un moyen important de passage du Sénégal vers la Mauritanie et le Mali, voire le Burkina Faso et le Maroc ; d'où son appellation de la dorsale Nord. Quant à la RN6 communément appelée dorsale sud, elle est également d'une importance capitale dans la mesure où elle relie le Sénégal à trois pays frontaliers (Guinée Bissau, Guinée Conakry et Mali).

En outre, sans avoir à passer par la Gambie, elle est l'unique accès terrestre national entre les autres villes du Sénégal et la Casamance. C'est pourquoi, sa réhabilitation faciliterait le transport des personnes, des biens et des services à la fois entre la Casamance et le reste du pays et entre le Sénégal et les trois pays limitrophes cités plus haut.

C'est au vu du contexte succinctement décrit ci-dessus et de la grande importance de la RN2 et de la RN6 que le Projet de Réhabilitation des Routes a été mis en place pour contribuer à augmenter l'accès des bénéficiaires aux marchés intérieurs et internationaux grâce à l'amélioration de la qualité de ces axes routiers et à la réduction des durées de voyage et des coûts de transport.

Le projet a été mis en œuvre à travers des activités infrastructurelles et des activités non infrastructurelles⁴¹ telles que décrites dans le point suivant (logique d'intervention).

3.2.2 Logique d'intervention

La logique d'intervention du PRR est schématisée à l'annexe 2. Le projet s'articulait autour de six activités infrastructurelles et d'activités liées aux aspects environnementaux, socio-économiques et de genre. Les activités infrastructurelles, leurs coûts et les entreprises qui en ont la charge sont ci-dessous indiqués :

➤ Lot 1 de la RN2 (Richard Toll-Ndioum sur 120 km) :

Le contrat d'exécution de ce lot a été attribué aux groupements d'Entrepreneurs Sénégalais CSE-SOSETER pour un montant de 27.529.035.705 F CFA et le délai d'exécution était de vingt-quatre (24) mois. Les travaux ont démarré le 14 Janvier 2013 pour un achèvement prévu pour le 14 janvier 2015.

➤ Lot 2 de la RN2 (pont de Ndioum et de ses bretelles) : 160 m de long pour le pont

Les travaux de construction de ce pont et ses bretelles d'accès ont été confiés à l'Entreprise portugaise MSF ENGENHARIA SA pour un montant de 6.827.151.455 F CFA avec un délai d'exécution de vingt

⁴⁰ Environ 99% des biens produits dans le pays sont transportés par la route et 95% des transports intérieurs se font par la route.

⁴¹ Il s'agissait des activités liées aux aspects environnementaux, socio-économiques et de genre.

(20) mois. Les travaux ont démarré le 21 novembre 2012 pour un achèvement prévu le 31 octobre 2014.

➤ Lot 1 de la RN6 (Ziguinchor-Tanaff sur 116 km) :

Le contrat a été attribué à l'Entreprise Espagnole CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION SA pour un montant de 47.241.308.605 F CFA avec un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois. Les travaux ont démarré le 19 mars 2013 et la date d'achèvement contractuelle était le 19 mars 2015.

➤ Lot 2 de la RN6 (Tanaff-Kolda sur 72,5 km) :

C'est encore à la charge l'Entreprise Espagnole CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION SA attributaire du Lot 1 de la RN6. Le montant du marché est de 22.578.221.460 F CFA et le délai d'exécution est fixé à vingt-quatre (24) mois. Les travaux ont commencé le 19 mars 2013 et devaient se terminer le 19 mars 2015. Le montant du marché a finalement été ajusté à 25.571.996.803 FCFA

➤ Lot 3 de la RN6 (Kolda-Kounkané sur 64 km et Kounkané-Vélingara sur 29km, en tranche conditionnelle) :

Le Groupement d'entreprises Sénégalaises CSE/SOSETER avait en charge ce lot pour un montant de 21.753.372.493 F CFA et un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois. Les travaux ont commencé le 19 mars 2013 pour une fin programmée au 19 mars 2015 avec un ajustement du montant du marché à 24.977.329.727 FCFA.

➤ Lot 4 de la RN6 (Construction du Pont de Kolda) :

Pour la troisième fois, c'est l'Entreprise Espagnole CORSAN CORVIAM CONSTRUCCION SA qui a été désignée pour effectuer les travaux. Le montant du contrat initial (3.344.790.034 F CFA) a été ajusté à 3.231.999.500 FCFA et le délai d'exécution fixé à 17 mois. Les travaux ont démarré le 22 avril 2013 pour une fin prévue le 22 septembre 2014.

3.2.3 Cohérence du PRR par rapport aux Stratégies Nationales

La politique de développement du Sénégal s'organise autour de différents documents d'orientation à la fois globaux et sectoriels. Comme documents de portée globale, on peut citer (i) la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) adoptée en 2012 et refondue au début de l'année 2014 dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), actuelle référence stratégique au niveau national et (ii) la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG).

Pour le cas spécifique du secteur des transports, il y a aussi la Lettre de Politique Sectorielle des Transports (LPST) 2010-2015.

Le PSE et la LPST soulignent le caractère essentiel du développement des infrastructures et services de transport pour asseoir une économie compétitive et une croissance forte. Ces deux documents réaffirment les objectifs de désenclavement interne, de connexion à la sous-région, de réduction aussi bien des coûts que de la durée des voyages. En conséquence, le PRR à travers la réhabilitation de la RN2 et de la RN6 était en parfaite adéquation avec la LPST et le PSE et constituait une référence pour ces politiques dans la mesure où il visait à contribuer (i) à désenclaver des zones à fortes potentialités de productions, (ii) à faciliter l'accès à un marché intérieur et / ou extérieur plus large, (iii) : à réduire les coûts et la durée du transport des personnes, des services et de tout produit, notamment les produits agricoles à partir de ces zones vers d'autres zones ou vice versa et (iv) à améliorer et rehausser le niveau de qualité et de services des routes. Il s'y ajoutait la reconstruction du pont de Kolda qui a rendu la ville de Kolda plus accessible, particulièrement pour les marchandises car, l'ancien pont risquant de s'effondrer à tout moment, il était alors interdit aux camions poids lourds de l'emprunter. Quant au pont

de Ndioum qui n'existait pas et qui était une doléance de longue date des populations, sa construction a désenclavé l'arrière-pays, surtout l'île à Morphile.

3.2.4 Analyse des bénéficiaires

3.2.4.1 Les bénéficiaires directs

A très court terme, c'est-à-dire dès la réalisation des infrastructures routières, les bénéficiaires directs devraient être les usagers de la route (habitants des localités traversées et non loin des routes, autres passagers, chauffeurs, commerçants) qui par la qualité des routes, profiteront de la réduction des coûts de transport et de la durée des voyages. Ainsi, l'accessibilité pendant toute l'année aux services sociaux de base et aux marchés nationaux et internationaux serait facilitée pour tous les utilisateurs et notamment les moins nantis. En plus, il y aura moins de réparations pour les voitures et plus d'opportunités d'affaires à partir et vers les zones traversées par les routes ou à proximité d'elles.

Avec la réduction des coûts de transport et des temps de voyage, les produits et services seront plus compétitifs sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Ainsi, au niveau local et régional, les opportunités d'affaires contribueraient à l'émergence de pôles régionaux de développement (régions de Saint Louis, Matam, Tambacounda, Kolda et Ziguinchor). Ces pôles régionaux de développement devraient profiter aux plus pauvres et par ricochet doper la croissance économique sur le plan local, régional et national.

A très long terme, des bénéfices économiques sont escomptés pour environ 123.000 ménages, soit 1.350.000 personnes, avec une amélioration de leurs revenus qui pourraient augmenter entre -1 et 6% le long de la RN#6 et entre 8 et 11% le long de la RN#2 (source : MCA-Sénégal).

Les autres bénéficiaires directs étaient les personnes affectées et impactées par le projet (PAP et PIP) qui ont à la fois bénéficié des compensations et des activités socio-économiques développées en leur faveur. Ainsi, les 3103 PAP et les 477 PIP de la RN2 et de la RN6 ont reçu à titre de compensations plus de 6 milliards de FCFA (Annexe 6).

3.2.4.2. Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects étaient surtout les populations environnantes qui ont pu bénéficier d'emplois temporaires.

D'après les documents de MCA-Sénégal, il y a eu 2.750 emplois temporaires liés aux travaux d'infrastructures routières et de construction de ponts, dont 807 emplois sur la RN2 (51 emplois pour les femmes et 756 emplois pour les hommes), 1.943 emplois sur la RN6 (220 emplois pour les femmes et 1.723 emplois pour les hommes).

3.2.5 Performances du PRR

Les performances sont analysées sous l'angle (i) de la réalisation des activités (activités infrastructurelles et activités non infrastructurelles) et (ii) des indicateurs clés du Plan de Suivi et d'Evaluation (PSE) de MCA-Sénégal.

3.2.5.1 Performances pour le délai de réalisation des activités infrastructurelles du PRR

Si on se réfère à la phase de réception provisoire de l'infrastructure qui marque la fin des travaux, le tableau 5 (page suivante) fait ressortir les principaux constats, ci-après, établis à la date du 23 septembre 2015 (fin du Compact) :

- Sur six (6) infrastructures routières du Compact, y compris les ponts, quatre (4) ont déjà fait l'objet de réception provisoire entre novembre 2014 et septembre 2015, à savoir :
 - Pour la RN2 : (a) la route Richard Toll-Ndioum (22 mai 2015) et (b) le pont de Ndioum (11 novembre 2014).
 - Pour la RN6 : (a) la route Kolda-koukané (18 septembre 2015) et (b) le pont de Kolda (31 janvier 2015)
- Pour le tronçon Tanaff-Kolda, la réception provisoire qui était prévue pour le 19 septembre 2015 a eu finalement lieu le 18 novembre 2015 à cause de travaux de finition.
- L'achèvement des travaux du lot 1 de la RN6 est une tâche noire dans le Compact. Il était prévu dans un premier temps pour le 20 novembre 2015 et ensuite reporté en Juin 2016. Ce nouveau délai est une décision du Conciliateur consécutive à une réclamation de l'entreprise relative aux utilités, c'est-à-dire les réseaux des concessionnaires (eaux, électricité et téléphonie). S'il est respecté, il y aurait sur ce lot un retard cumulé de 15 mois par rapport à la date initiale d'achèvement qui était le 19 mars 2015. Et en vertu des Accords du Compact, il revient maintenant au Gouvernement du Sénégal de prendre financièrement en charge les travaux restants.

D'ailleurs, l'Etat du Sénégal a déjà fait une provision de 23 milliards de FCFA pour achever les activités du Compact qui n'ont pas été terminées. Compte tenu des problèmes récurrents qui se sont posés depuis le début des travaux du lot 1 et dont la majeure partie des causes est imputable à la défaillance de l'entreprise, la question qui se pose est de savoir si cette entreprise sera en mesure de respecter le nouveau délai d'achèvement.

En outre, il est à noter que la tranche optionnelle (29 km entre Vélingara et Koukané) qui ne faisait pas partie du Compact n'a pas été déclenchée. En effet, l'Etat n'a pas respecté la condition de mobiliser le financement au plus tard huit (08) mois après le démarrage de la tranche ferme entre Kolda et Koukané.

Tableau 5 : Récapitulatif de l'exécution des activités infrastructurelles du PRR

Activités	Début travaux	Fin contractuelle des travaux	Observations	Réception provisoire	Prévision de réception définitive par AGEROUTE
Activité 1 RN2 : Route Richard Toll-Ndioum)	14/01/13	14/01/15	- Prolongation en fin Mars 2015 pour travaux supplémentaires et économie ⁴² de plus de 300.000.000FCFA -Inaugurée le 22-08-15	22 mai 2015	22 mai 2016
Activité 2 RN2 : Pont de Ndioum	21/11/12	29/07/14	- Prolongation ⁴³ jusqu'en fin octobre 2015.	11 novembre 2014	11 novembre 2015

⁴² Economie réalisée suite à la revue en baisse des quantités estimées.

⁴³ Prolongation de 3 mois pour travaux supplémentaires (sécurité, assainissement, retard exo, retard essais géotechniques et retard approbation sous-traitant).

Activité 1 RN6 : Route Ziguinchor- Tanaff	19/03/13	19/03/15	-Prolongation ⁴⁴ 20/11/15	-	-
Activité 2 RN6 : Route Tanaff- Kolda	19/03/13	19/03/15	-Prolongation ⁴⁵ au 31/07/15	Prévue pour novembre 2015	-
Activité 3 RN6 : Route Kolda- Kounkané	19/03/13	19/03/15	-Prolongation ⁴⁶ au 19/07/15 et ensuite au 18/09/15	18 septembre 2015	18 septembre 2016
Activité 4 RN6 : Pont de Kolda	22/04/13	22/09/14	-Prolongation ⁴⁷ au 03/02/15	31 janvier 2015 inauguré le 21 février 2015	31 janvier 2016

3.2.5.2 Performances des activités non infrastructurelles du PRR

A) Performances des activités environnementales

Pour la RN2 (Richard Toll-Ndioum) et la RN6 (Ziguinchor-Kounkané), les principales activités étaient: (i) l'intégration des mesures de protection de l'environnement dans les contrats des entreprises, (ii) la gestion de l'hygiène, la santé et la sécurité pendant les travaux et (iii) les reboisements compensatoires.

Pour chaque axe routier, les principales actions spécifiques menées étaient les suivantes :

- RN2 : (a) plantations d'arbres d'alignement dans les principales agglomérations traversées par la route, (b) aménagement de bosquets villageois, (c) plantations de haies vives et brise-vent, (d) plantations antiérosives et (e) construction de mares pastorales dans les carrières remodelées et reboisées.
- RN6 : (a) reboisement et restauration de la mangrove, (b) clôture de la décharge de Saré Kolindiang et (c) construction de mares pastorales dans les carrières remodelées et reboisées.

B) Performances des activités socio-économiques

Il s'agit essentiellement : (i) des plans d'actions de réinstallation (PAR) pour les personnes affectées par le projet⁴⁸ (PAP) et les personnes impactées par le projet⁴⁹ (PIP), (ii) de la clôture de 75 écoles le long de la RN6 et de la RN2 et la construction de murs des centres de santé situés le long de la RN2, (iii) d'activités de sensibilisation (déroulement des travaux, prévention des MST et VIH/SIDA, sécurité routière dans les écoles, respect de l'infrastructure routière, etc.), (iv) de création d'emplois temporaires, (v) du bitumage de la bretelle d'accès de l'hôpital régional de Kolda et de la bretelle d'accès de l'hôpital communal de Ndioum et du centre de santé, (vi) réalisation de pistes d'accès au fleuve pour les localités de Diagnoum et de Dimat, (vii) d'aménagement de 6 plateformes de marchés hebdomadaires avec forages (Temento, Bagadadji, Sare Sara, Sare Sandiong, Bandiagara Coly et Diaobé), (viii) de divers autres appuis (aménagement de la cour de l'école élémentaire d'Adéane, aménagement de la piste du village d'Assoumoune, etc.) et (ix) de la construction de 14 marchés hebdomadaires le long de la RN6 et de la RN2.

⁴⁴ Prolongation prononcé par le conciliateur. Au 05/10/15, 47,71% des travaux ont été exécutés.

⁴⁵ Prolongation suite (i) redimensionnement chaussée, (ii) marché sur la chaussée et (iii) hivernage

⁴⁶ Prolongation pour travaux supplémentaires.

⁴⁷ Prolongation pour travaux supplémentaires.

⁴⁸ PAP : Personnes se trouvant dans l'emprise du projet et ayant subi des dommages ou un préjudice.

⁴⁹ PIP : Personnes se trouvant en dehors de l'emprise du projet et ayant subi des dommages ou un préjudice.

L'Annexe 6 montre qu'avec la mise en œuvre du PRR, il y a eu au total 3103 PAP et 477 PIP. Aussi, le montant total des compensations (en numéraires et en nature) est de plus de 6 milliards FCFA répartis de la manière suivante : (i) plus de 1,6 milliards FCFA de numéraires pour les PAP, (ii) plus de 94 millions de FCFA en numéraires pour les PIP et (iii) plus de 4 milliards FCFA pour les compensations en nature versées seulement aux PAP.

Concernant les activités de réinstallation, les principales actions menées concernaient :

- La formation, l'appui à l'identification et financement par le MCA-Sénégal de microprojets pour 1.035 PAP.
- L'aménagement de 45 blocs maraichers d'une superficie total de 32 ha sur le lot 1 de la RN6 au bénéfice de 889 PAP agricoles. Cet aménagement comprend la mise en place 45 pompes solaires, la dotation de 02 années d'intrants et la formation des bénéficiaires en maraichage.
- l'amélioration de l'accès à la santé de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables par la dotation en ambulances, médicaments, etc.

C) Performances des activités liées au genre et au social

Les principales activités déroulées aussi bien pour la RN2 que pour la RN6 avaient trait à la promotion des femmes : (i) construction et équipement de poulaillers pour les femmes, (ii) renforcement de l'appui aux groupements de femmes, (iii) appui à l'élevage de caprins de groupements de femmes, (iv) promotion d'emplois temporaires en faveur des femmes (51 sur la RN2 et 220 sur la RN6, soit au total 271 emplois temporaires pour les femmes), (v) appui aux femmes pour des activités génératrices de revenus (transformation des céréales, transformation du lait, maraichage pour les jeunes filles et les garçons), (vi) accès à la terre à travers l'acquisition de titres d'affectation dans la cuvette de Ngalenka en faveur des femmes et des groupes vulnérables comme les sans terre, (vii) promotion de l'accès des jeunes à la production (jeunes maraichers de Ndoum par exemple), (viii) appui à l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les jeunes lycéens à travers la dotation de matériel informatique et d'équipement pour les lycées de Ndoum sur la RN2 et Dabo sur la RN6 et (ix) construction des murs d'écoles tout au long des routes RN2 et RN6 réhabilitées.

3.2.5.3. Performances du PRR vis à vis des indicateurs clés du PSE

L'annexe 5 liste les dix-neuf (19) indicateurs qui mesurent les paramètres suivant :

- Trafic moyen journalier annuel (RRP1, RRP2, RRP3 et RRP4),
- Taux de changement du temps de voyage (RRP5 et RRP6),
- Rugosité⁵⁰ (RRP7 et RRP8),
- Nombre d'accidents de la circulation (RRP9),
- Nombre de kilomètres de routes réhabilitées (RRP10 et RRP11),
- Nombre de kilomètres de routes dont les plans sont déjà faits (RRP 12),
- Valeur des contrats signés pour la faisabilité et les plans des routes (RRP13),
- Pourcentage des décaissements pour la faisabilité et les plans des routes (RRP14), (ix) la valeur des contrats de construction de routes signés (RRP15),
- Pourcentage des décaissements pour la construction des routes (RRP16),
- Nombre de kilomètres de routes faisant l'objet de contrats de travaux (RRP17),
- Nombre d'emplois temporaires générés par la construction des routes (RRP 18) et
- Nombre de kilomètres de routes réalisées (RRP 19).

⁵⁰ Plus la rugosité est faible, plus la route est lisse. La rugosité agit sur le confort et la rapidité du véhicule.

Parmi ces 19 indicateurs, l'analyse de la performance concerne cinq (5) catégories d'indicateurs clés, à savoir

Ce choix a été fait car les indicateurs sur le nombre de km de routes réhabilitées donnent une idée de la réalisation physique des infrastructures routières tandis que les autres sont des intrants pour le calcul des impacts économiques.

3.2.5.3.1. Performances vis à vis des indicateurs sur le nombre de km de routes réhabilitées

En se basant sur la réception provisoire comme critère de routes réhabilitées, les constats sont les suivants :

A) Performances au niveau de la RN2

- *Tronçon Richard-Toll-Ndioum : 101% (121,61 km sur une prévision de 120 km)*
- *Pont de Ndioum (160 m) et ses bretelles d'accès : 100%*

B) Performances au niveau de la RN6

- *Tronçon Ziguinchor-Tanaff-Lot 1 (116,5 km) : 0*
- *Tronçon Tanaff-Kolda-Lot 2 (72,5 km) : 0*
- *Tronçon Kolda-Kounkané-Lot 3 (64 km) : 100%*
- *Pont de Kolda (91m) : 100%*

Toutefois, le critère basé sur la réception provisoire ne reflète pas la réalité sur le terrain. D'où la nécessité de prendre en considération un second critère qui est le linéaire de kilomètres déjà réalisé. Ainsi, par rapport à l'objectif de 253 km à réhabiliter au niveau de la RN6, les taux de réalisation sont les suivants :

- *Ziguinchor Tanaff (52,42 km⁵¹) : 20,72%*
- *Tanaff-Kolda (72,5km) : 28,65%*
- *Kolda-Kounkané : 25,29% : A enlever (voir au-dessus)*

3.2.5.3.2. Performance par rapport aux indicateurs servant d'intrants au calcul économique des impacts

- Pour les indicateurs sur le trafic moyen journalier annuel et le taux de changement du temps de voyage, les données ne sont pas encore disponibles ; le travail de comptage démarrant dans la troisième ou quatrième semaine du mois d'octobre 2015.
- S'agissant de l'indicateur sur la rugosité :
 - Pour la RN2, la rugosité est bonne (-1,18 m/km par rapport à la prévision qui était de 2,4m/km), soit finalement une moyenne de 1,22 m/km).
 - Pour la RN6 (lots 2 et 3), la moyenne globale de rugosité est à moins de 1.5 m/km (source : Direction Routes de MCA-Sénégal).
- Concernant l'indicateur sur les emplois temporaires générés, le nombre est de 2.757.

⁵¹ D'après la Direction des Routes de MCA-Sénégal, 45% sont déjà bitumés sur 116,5 km

3.2.6. Facteurs clés ayant affecté la mise en œuvre du PRR et ses résultats

3.2.6.1 Facteurs favorables

Les principaux facteurs favorables étaient quasi identiques à ceux du PIGRE. Ils étaient les suivants :

- Le caractère stratégique des routes nationales (RN2 et RN6) à réhabiliter ainsi que de leurs structures associées (Pont de Ndioum et Pont de Kolda) ; ce qui a contribué à créer un engouement chez les usagers.
- L'adéquation du projet avec les priorités du Plan Directeur du Secteur routier qui considère la réhabilitation de la RN2 et de la RN6 comme des priorités.
- L'engagement du Gouvernement à respecter ses obligations vis-à-vis du Compact, y compris les conditions préalables fixées par le MCC, mais aussi le grand intérêt que le Gouvernement porte à ce projet qui est une contribution importante à sa politique de désenclavement.
- La bonne identification des risques environnementaux et sociaux et des mesures appropriées à y apporter.
- L'implication des autorités locales (services techniques déconcentrés de l'Etat et élus locaux) qui ont facilité la résolution de tous les obstacles administratifs.

3.2.6.2 Facteurs défavorables

Les facteurs défavorables majeurs étaient :

- Le démarrage tardif des travaux (entre novembre 2012 et avril 2013) à cause du retard sur la finalisation des études et la reprise de certaines études techniques comme les levées topographiques fournies par l'AGEROUTE et les réseaux des différents concessionnaires (surtout pour le téléphone et l'internet).
- Les délais contractuels très serrés contenus dans les Appels d'offres des infrastructures routières.
- Le retard de près de 8 mois accusé par l'entreprise chargée de la construction du lot 1 de la RN6 (Ziguinchor-Tanaff) qui a été défailante dès le départ avec notamment le retard de 6 mois pour la mobilisation de ses moyens d'intervention⁵².
- Le non-respect des délais contractuels d'achèvement (à l'exception du lot 1, ci-dessus) à cause surtout de travaux supplémentaires et de modifications structurelles substantielles entérinées sous forme de « variation orders ».
- La lenteur dans la libération des emprises qui a eu des effets sur les délais contractuels
- Le caractère contraignant des PAR avec les longues procédures y afférentes.
- L'écart très élevé entre les fibres optiques déclarées de la SONATEL et celles effectivement trouvées (2 km déclarés et 38 km trouvés).

3.2.6.3 Meilleures pratiques et cas de succès

Trois (3) meilleures pratiques (cas de succès) sont notées : (i) la gestion technique rigoureuse et efficace des contrats, (ii) la priorité accordée aux questions d'ordre environnemental, social et genre et d'ordre socio-économique et (iii) la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) pour la première fois dans les projets routiers du MCC.

⁵² En principe, l'entreprise attributaire a 60 jours pour mobiliser ses moyens d'intervention.

A) Gestion technique rigoureuse et efficace des contrats

La gestion technique rigoureuse et efficace des contrats a eu comme résultat l'optimisation des ressources par des économies sur les travaux de la RN2 (plus de 300 millions de FCFA sur le coût initial du pont de Ndioum et plus de 500 millions de FCFA sur le tronçon Richard Toll-Ndioum). Ces économies sont consécutives à la revue en baisse des quantités à mettre en œuvre⁵³.

Pour la RN6, grâce à l'optimisation des ingénieries de construction sur la RN6, les économies réalisées sur les quatre (4) lots se sont élevées à environ 4,685 milliards de FCFA.

D'une façon générale, l'optimisation de la structure de chaussée routière au niveau de la RN2 et de la RN6, convenue après signature des contrats de base avec les entreprises, a permis de dégager des économies budgétaires pour la réalisation de travaux confortatifs et d'amélioration de nouvelles infrastructures. Dans certains cas, cette modification a amené l'entreprise des travaux à faire des réclamations qui ont des incidences en termes financiers et de délai.

B) Priorité accordée aux questions d'ordre environnemental, social et d'ordre socio-économique

Le projet a fait une bonne intégration de la politique de MCC sur les questions environnementales, sociales (PGES), de genre, de recasement (PAR) et de personnes impactées par le projet (PIP). L'objectif étant de s'assurer que la construction des infrastructures routières ne met pas en péril les ressources naturelles les écosystèmes et la biodiversité et n'affecte pas négativement les populations des sites concernés dont les groupes vulnérables (activités de restauration des ressources naturelles, appui pour la réfection des services sociaux de base, activités génératrices de revenus et compensations importantes pour les PAP et les PIP).

Pour les aspects socio-économiques, une des actions les plus novatrices, a été la mise en place de dix-huit (18) sites de commerce bien aménagés aussi bien au Nord qu'au Sud. Ces sites ont contribué à faciliter les relations d'affaires à travers la sous-région et même au-delà.

C) Mise en place d'un système d'information géographique

Le système d'information géographique est un outil important de connaissance de l'état des routes ; ce qui va contribuer à la rationalisation et à l'optimisation de leur entretien.

3.2.6.4. Durabilité des infrastructures routières

Si le Plan d'Actions pour résorber le déficit du financement de l'entretien routier est effectivement mis en œuvre, la durabilité pourrait être garantie. En effet avec ce Plan, le budget du Fonds d'Entretien Routier a été porté à 62 milliards de FCFA dont 10 milliards destinés au fonctionnement pour l'année 2015 et le processus d'annulation du déficit se poursuit avec une échéance fixée à l'année 2017.

Il s'y ajoute que l'AGEROUTE a du personnel techniquement compétent. Grâce à l'appui de MCA-Sénégal par le renforcement des capacités de son personnel (par exemple matériels d'auscultation de chaussée et formation à leur utilisation) et la mise en place d'un système d'information géographique sur les routes, l'AGEROUTE sera en mesure de connaître avec précision l'état de l'ensemble du réseau routier du Sénégal et en particulier celui de la RN2 et de la RN6.

⁵³Il s'agit des quantités qui avaient été estimées dans les études techniques.

3.2.6.5. Leçons apprises :

Les principales leçons apprises sont :

- L'absence d'études techniques détaillées préalables peut retarder l'exécution des travaux.
- La gestion technique rigoureuse et efficace des contrats peut favoriser l'optimisation des ressources par des économies sur le budget initial.

3.2.6.6. Recommandations

Les recommandations ont trait au constat sur (i) le retard dans le début des travaux, (ii) l'expérience malheureuse avec l'entreprise attributaire du lot 1 de la RN6 (tronçon Ziguinchor-Kolda) qui a aussi été désignée pour exécuter deux autres lots et (iii) aux missions de contrôle des travaux.

Les recommandations sont formulées à l'endroit du Gouvernement, de l'AGEROUTE et de tout autre partenaire au développement intervenant dans les infrastructures routières.

- Avec le retard constaté dans le début des travaux, il est important de porter plus d'attention sur les études techniques détaillées préalables en privilégiant la qualité et le respect des délais.
- Compte tenu de l'expérience malheureuse avec l'entreprise chargée du lot 1 de la RN6, dans l'avenir s'assurer que les entreprises attributaires de plusieurs lots sont en mesure de mobiliser à temps les moyens techniques, humains et matériels.
- Pour les missions de contrôle, éviter d'attribuer les marchés d'études et de supervision à une même structure.

IV. PERFORMANCES DES DIRECTIONS TRANSVERSALES

4.1 Direction de l'Impact Environnemental et Social (DIES)

4.1.1 Objectifs et missions

La Direction du Suivi de l'Impact Environnemental et Social (DSIES) a été créée en adéquation avec l'Accord de Don qui indique : « Les deux projets étant classés Catégorie A en raison des impacts environnementaux et sociaux spécifiques sur les sites de construction, seront mis en œuvre conformément aux Lignes directrices du MCC en matière d'environnement, aux Directives du MCC en matière d'intégration du genre (Politique Genre de MCC) et à la Politique Opérationnelle OP 4.12 de la Banque Mondiale en matière de réinstallation involontaire.

Dans ce cadre, l'Accord de don donne une indication claire de l'objectif de la DSIES qui est l'inclusion dans les activités de toutes les mesures nécessaires pour éviter ou à défaut, atténuer au maximum les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs en vue d'un équilibre environnemental et social.

La mission qui en découle est alors d'identifier et de prendre en compte tous les impacts environnementaux et sociaux générés par la mise en œuvre des deux projets de MCA-Sénégal.

4.1.2 Principales réalisations

4.1.2.1 Elaboration de documents d'orientation stratégique

Pour l'ensemble des projets de MCA-Sénégal, des documents d'orientation ont été élaborés des lignes directrices permettant la prise en compte effective des aspects environnementaux et de genre. Ces documents sont les suivants : (i) le Manuel de Procédures de Gestion Environnementale et Sociale, (ii) la Stratégie de mise en œuvre des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) et (iii) le Plan d'Intégration Sociale et Genre.

4.1.2.2 Processus d'évaluation environnementale et sociale et Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Le processus d'évaluation était défini dans le Manuel de Procédures de Gestion Environnementale et Sociale⁵⁴ qui se présentait sous la forme d'un document contenant (i) les références réglementaires à mettre en œuvre, (ii) la présentation du processus d'évaluation environnementale et sociale des projets, (iii) le schéma organisationnel et les responsabilités ainsi que (iv) les procédures spécifiques de surveillance.

L'évaluation environnementale et sociale par le biais des études d'impact a été facilitée par la présence d'experts en la matière venant de la Direction de MCA-Sénégal en charge de l'impact environnemental et social, des PMU SAED et AGEROUTE, des Missions de Contrôle communément appelées « Ingénieurs », des entreprises chargées de construire les infrastructures et des services techniques de l'Etat comme la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés qui ont assuré l'inspection des travaux.

A l'issue des différentes études d'impact sur l'environnement assorties de PGES menées dans le cadre de la préparation des travaux, chaque entreprise sectionnée avait élaboré et soumis un Plan Intégré d'Action Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (PIAE3S) qui décrivait, en plus de l'engagement de l'entreprise en matière de respect des politiques environnementales de MCA-Sénégal, les mesures d'ordre organisationnel et technique applicables dans le processus d'exécution des travaux. Pour le suivi de sa mise en œuvre, la DSIES s'est occupé du contrôle via des visites de sites et les rapports mensuels produits par les entreprises et les missions de supervision des travaux.

4.1.2.3 Mise en œuvre des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR)

La mise en œuvre des PAR a été précédée d'études PAR qui identifiaient, entre autres, les personnes affectées par le projet (PAP) et des biens qui vont subir des préjudices du fait des activités du projet. Les PAR développés par MCA-Sénégal ont respecté les dispositions de la Politique Opérationnelle 4.12 (OP 4.12) de la Banque Mondiale et, ainsi, ont porté une attention particulière à la prise en charge des PAP et des PIP vulnérables.

Pour les besoins de l'opérationnalisation des PAR, MCA-Sénégal avait mis en place des Unités de Mise en Œuvre (UMO), au niveau des sites de construction d'infrastructures. Chaque UMO était constituée d'une équipe d'experts et de techniciens en sciences sociales et génie civil. Le rôle de l'UMO était d'assumer la responsabilité directe de la mise en œuvre de certains PAR de moindre envergure d'une part, et d'autre part, le suivi des activités de mise en œuvre de la réinstallation confiées à des

⁵⁴ Le Manuel de Procédures de Gestion Environnementale et Sociale est composé en annexe (a) de check-lists (listes de contrôle), (b) des engagements et des mesures environnementales et sociales à mettre en œuvre, (c) des canevas de rapports types articulés à des fiches et formulaires d'inspection spécifiques aux sites de chantiers.

Consultants, notamment les PAR des projets Delta et RN6. Il est important de noter milliers de PAP a pu se faire grâce à l'utilisation d'une codification unique des données selon une démarche harmonisée d'une zone à une autre.

4.1.2.4 L'intégration du genre et du social

L'intégration du genre et du social dans les deux projets du Compact du Sénégal a été bien opérée (voir les différentes activités décrites dans la troisième partie du présent rapport). Ce succès était justifié par le fait que dans toutes les onze (11) infrastructures du Compact, il y avait la présence d'experts genre / social, non seulement au niveau des entreprises mais aussi au sein des missions de contrôle.

4.1.3 Meilleures pratiques et cas de succès

Les meilleures pratiques et cas de succès notés sont au nombre de quatre (4) :

- Le respect des exigences environnementales et sociales dans tous les chantiers du programme (présence d'environnementalistes dans toutes les phases de l'exécution du projet pour assurer la mise en œuvre, la surveillance et le suivi des PGES.
- La protection de l'environnement avec le reboisement compensatoire.
- La protection sociale qui s'est matérialisée par plusieurs actions sociales dont les principales sont : la réfection des écoles avec des murs de clôture, la construction de latrines, la réfection des centres de santé et des dons d'ambulances, les programmes de sensibilisation aux maladies comme le VIH/ SIDA, le paludisme et les maladies hydriques, la discrimination positive en faveur du recrutement local et féminin, les diverses activités génératrices de revenus et la construction de marchés avec des matériaux solides, etc.).
- Les PAR en termes d'approche et de contenu
 - *Approche* : implication effective des PAP en amont et en aval du processus par une politique de communication et de partage de l'information avec les bénéficiaires, avec notamment (i) des audiences publiques durant la phase d'élaboration des PAR, (ii) une validation participative des données de recensement, (iii) un appui à la constitution des dossiers individuels, (iv) une publication⁵⁵ des PAR approuvés, sans mention des noms des bénéficiaires et (v) un suivi/accompagnement des PAP.
 - *Contenu* : sur la base de l'équité, possibilité de choix d'une compensation non monétaire (reconstruction de maisons en matériaux plus solides, attribution de parcelles aménagées aux PAP de la cuvette de Ngalenka, etc.) ou d'une compensation monétaire « juste et préalable⁵⁶ » pour les pertes subies suivant les barèmes d'indemnisation déjà définis. Enfin, il s'ensuit la mise en œuvre de mesures additionnelles de restauration des activités des PAP.

4.1.4 Recommandations

Trois (3) recommandations à l'intention du Gouvernement :

- Elaborer et mettre en œuvre les PGES pour les investissements à réaliser et selon le modèle de MCA-Sénégal.

⁵⁵ Conformément à la politique OP 4.12. de la Banque Mondiale, les publications sont faites dans le site web de MCA-Sénégal, dans les mairies et les préfectures des localités traversées.

⁵⁶ « Préalable » s'entend avant la prise de possession des emprises.

4.2.2.2. Etudes et enquêtes

En plus de la collecte régulière des données de référence et de suivi des indicateurs du Programme Compact, la DSE a été le maître d'œuvre de la finalisation de (i) l'enquête de l'ANSD sur les ménages, les entreprises et les groupements de personnes, y compris l'apurement des données et la validation des tableaux des variables d'analyse et (ii) l'étude sur la revue de la qualité des données accompagné d'un Plan d'Actions permettant de l'améliorer⁵⁸.

4.2.2.3. Elaboration de rapports

Il s'agissait essentiellement de l'élaboration (i) des rapports annuels d'activités⁵⁹, en collaboration avec la Direction Communication et (ii) du «Results Statement» qui est défini comme étant l'unique document de communication dont les chiffres sont tirés de l'ITT.

4.2.2.4. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités a été effectué sous la forme de (i) séances de partage de la version finale du PSE avec tous les acteurs de la mise en œuvre du Compact et (ii) formation d'Agents du MCA-Sénégal aux outils de capitalisation d'expériences avec l'élaboration de documents de capitalisation du Compact.

⁵⁸ La mise en œuvre de ce Plan d'Actions est axée sur l'amélioration de la qualité des données. Elle a été effective cette année avec l'élaboration du Plan de Clôture (Close Out).

⁵⁹ Les rapports annuels d'activités sont mis en ligne dans le site Web de MCA-Sénégal. Le but est de partager les différentes réalisations du Programme.

4.2.2.5.. Elaboration du Plan de Suivi-Evaluation Post Compact

Avec l'appui du MCC, la DSE avait élaboré un Plan de Suivi et d'Evaluation post Compact. Le Plan était de préparer un suivi et une évaluation des activités du Compact après la période de mise en œuvre. Il exposait l'ensemble des études de suivi et d'évaluation qui ne pouvaient pas être menées pendant la période de mise en œuvre du Compact.

4.2.2.6. Autres réalisations

Parmi les autres réalisations, on peut citer : l'appui de la DSIES pour la mise en place et la gestion de bases de données sur les PAP et les PAR, notamment en ce qui concerne le système d'indemnisations dans les différents sites.

4.2.3 Leçons apprises

- En passant en revue les conditions dans lesquelles travaille la DSE, il a été constaté qu'elle a eu des difficultés pour disposer à temps des inputs des autres directions. Pourtant, ces inputs lui sont indispensables pour l'élaboration de différents rapports indiqués dans le Compact et dont certains d'une grande importance, lui incombent. Cet état de fait est certainement dû à une méconnaissance de l'utilité et / ou une mauvaise perception du but du suivi et de l'évaluation par les autres Directions, notamment les Direction techniques.
- Les retards enregistrés dans l'exécution des activités des projets ont eu des répercussions sur le renseignement de certains indicateurs comme le trafic moyen journalier sur la RN2 et la RN6, la rugosité sur la RN6 ainsi que la mesure du débit des ouvrages hydro-agricoles.

4.2.4 Recommandations

Il y a deux (2) recommandations découlant du premier constat ci-dessus fait comme leçon apprise et relative aux difficultés pour la DSE de disposer à temps des inputs des autres Directions ; étant entendu que pour les retards notés dans l'exécution des travaux infrastructurels, des recommandations⁶⁰ ont déjà été faites.

Ces deux recommandations sont formulées à l'intention du Gouvernement et de toute autre initiative similaire au programme du Compact.

Pour faciliter le travail de renseignement des indicateurs par la DSE :

- il est important que chaque Direction élabore des rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels selon un canevas défini par la DSE.
- Compte tenu de l'utilité du Suivi-évaluation comme outil de mesure de la performance de tout programme, il serait plus stratégique au niveau de l'organigramme, de rattacher la DSE à la Direction Générale ; ce qui permettrait à cette dernière de disposer à tout moment d'informations sur la conduite et les résultats des différentes activités.

⁶⁰ Il s'agit des recommandations faites dans la troisième partie sur les performances des projets PIGRE et PRR.

4.3 Direction de la Communication

4.3.1 Objectifs et missions

La Direction de la Communication (DC) avait pour objectif global d'assurer une bonne visibilité du Programme Compact et de ses résultats. Dans ce cadre, elle développe des stratégies de communication et veille à la bonne image du MCA-Sénégal auprès des partenaires et de l'opinion publique nationale et internationale. Plus spécifiquement, elle était chargée : (i) d'appuyer les différentes Directions du MCA-Sénégal pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie communication sur leurs activités et cela en direction des institutions publiques (communication institutionnelle), du secteur privé, de la société civile et de toute autre cible identifiée et (ii) de concevoir et de distribuer les supports de communication à des cibles identifiées.

Pour la communication institutionnelle destinée aux décideurs politiques (Gouvernement, Assemblée Nationale, Conseil Economique, Social et Environnemental), en plus du Programme et de ses résultats, elle était aussi axée sur les critères d'éligibilité au Compact (bonne gouvernance, traite des enfants, taux de scolarisation des jeunes filles...etc.) qui s'ils n'étaient pas respectés pouvaient aboutir à la suspension du Compact.

4.3.2 Principales réalisations

Les principales réalisations peuvent être classées en trois (3) catégories : (i) sensibilisation, (ii) organisation de réunions et de visites de terrain et (iii) outils de communication.

4.3.2.1 Sensibilisation

La sensibilisation était destinée aux populations des zones d'intervention du programme et au secteur privé. Elle se faisait via les radios communautaires et des journalistes locaux considérés comme des relais.

Pour les populations, la sensibilisation portait sur les différents aspects du programme et un des moments forts concernait les PAR avec des explications sur leur bien-fondé et le système d'indemnisation. S'agissant du secteur privé, il était informé des opportunités d'affaires au niveau du MCA-Sénégal.

4.3.2.2 Organisation de réunions et de visites de terrain

La DC organisait les réunions semestrielles des Comités des Parties Prenantes du Nord et du Sud et des visites de terrain sur les réalisations de MCA-Sénégal. Les cibles de telles visites étaient les membres du Parlement, du Conseil Economique, Social et Environnemental et les élus locaux.

4.3.2.3 Outils de communication

En plus des radios communautaires et des journalistes locaux, la DC utilisait les outils de communication suivants :

- Publication de « cahiers spéciaux » dans les journaux « le Soleil » et « l'Observateur » avec un focus sur un aspect du Compact.
- Bulletin électronique mensuel avec mailing à tous les dépositaires d'enjeu identifiés, y compris les Ambassades.

4.3.3 Meilleures pratiques et cas de succès

Les meilleures pratiques notées concernent les outils de communication utilisés pour faire connaître le Programme et sa mise en œuvre aux populations des zones concernées, aux décideurs politiques et du secteur privé à travers :

- L'implication des radios communautaires et des journalistes locaux pour véhiculer l'information au niveau local (pour les populations locales).
- Le recours aux journaux de grande audience pour faire connaître les activités et les résultats du Programme (pour les décideurs politiques et le secteur privé).
- L'édition d'un Bulletin électronique mensuel (pour les décideurs politiques et le secteur privé)
- La mise à jour du site web.
- L'accompagnement des directions transversales sur le terrain pour une meilleure visibilité des actions mis en œuvre.

4.4 Passation de Marchés

4.4.1 Objectifs et missions

La fonction de passation de marchés avait pour but de mettre en place des mécanismes performants d'acquisition de biens, travaux et services pour l'exécution des activités du Compact. C'est cette fonction qui constituait la mission de la Direction de Passation de Marchés (DPM) de MCA-Sénégal. Pour l'accomplissement d'une telle mission, elle était appuyée par l'Agent de Passation de Marchés (APM) ou «Procurement Agent» qui, sous sa supervision s'occupait de la conduite, du contrôle et de la revue de tout le processus de passations de marchés conformément aux Directives et au Manuel de procédures de MCC ainsi qu'aux plans de Passation de Marchés approuvés par le Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal et le MCC.

En résumé, les principales activités de la DPM étaient : (i) l'appui aux différentes directions pour la définition de leurs besoins de passation de marchés, (ii) l'organisation et la gestion du processus de passation des marchés dans le respect des délais et (iii) la supervision et la coordination des tâches et fonctions de l'APM et de tout autre attributaire de marché ou gestionnaire de contrat ainsi que (iii) la participation active dans les missions d'audit aussi bien en amont qu'en aval.

4.4.2 Point des opérations de passations de marchés

A la date du 23 septembre 2015⁶¹, deux cent treize (213) contrats ont été signés pour un montant global de 488.135.045 US\$⁶² (cf. Annexe 7). Dans ces 213 contrats, trois (3) contrats ont été signés en 2009, c'est-à-dire durant la phase préparatoire. Ils concernent l'Agent Fiduciaire (7.149.104 US\$), l'Agent de Passation de Marchés (6.164.368 US\$) et le Cabinet de recrutement (128.688 US\$). En outre, il y a dix (10) contrats signés entre 2013 et 2014 relatifs à des conventions de conciliation portant sur des lots du PIGRE et du PRR et pour lesquels les montants ne sont pas encore indiqués car soit les travaux ne sont pas encore achevés (sept (7) contrats), soit les contrats n'ont pas été exécutés (trois (3) contrats).

4.4.3 Analyse des contrats signés

Par rapport aux 213 contrats signés, leur répartition annuelle est la suivante :

- 2009 : 3 contrats (1,40%)

⁶¹ Le document de la DPM listant tous les contrats signés date du 23 septembre 2015.

⁶² Le montant est cumulé, c'est-à-dire incluant toutes les modifications.

- 2010 : 16 contrats (7,51%)
- 2011 : 39 contrats (18,30%)
- 2012 : 60 contrats (28,16%)
- 2013 : 50 contrats, (23,47 %)
- 2014 : 24 contrats : (11,26%)
- 2015 (de janvier 2015 au 23 septembre 2015) : 21 contrats (9,85%).

Comme on le constate, plus de la moitié des contrats a été signée entre 2012 et 2013, c'est-à-dire deux (2) à trois (3) ans après le début du Programme Compact.

4.4.4 Analyse de la répartition annuelle des contrats de travaux⁶³ signés

Compte tenu de l'importance des infrastructures dans les deux projets (PIGRE et PRR), l'analyse sera axée sur les contrats de travaux.

Le tableau 6 de la page suivante montre les constats suivants :

- Les parts des budgets initiaux du PIGRE et du PRR par rapport au montant des contrats signés sont respectivement de 35,18% et de 66,52%.
- Quant aux parts des budgets engagés⁶⁴ du PIGRE et du PRR par rapport au montant des contrats signés, la part du PIGRE est la même que par rapport aux budgets initiaux (35,18%) tandis que celle du PRR est de 61,64%, soit une baisse d'un peu moins de 5 points (voir ci-dessus).
- Tous les contrats de travaux incluant les études préliminaires ont été conclus entre 2010 et 2013. Cependant, en prenant en compte le contenu des contrats et les périodes de démarrage des différents chantiers infrastructurels, on note que les années 2010 et 2011 ont surtout concerné les contrats d'études tandis que les contrats de travaux stricto sensu ont été signés entre 2012 et 2013.
- L'année 2013 est l'année record de signature de contrats de travaux en termes de montant, 400.628.049 USD, soit 82,07% du montant total des contrats signés à la date du 23 septembre 2015.
- Pour les années 2014 et 2015, aucun contrat de travaux n'a été signé.

Tableau 6 : Répartition annuelle des contrats de travaux signés

Projets	2010(montant USD+ nombre contrats)	2011(montant USD+ nombre contrats)	2012(montant USD+ nombre contrats)	2013(montant USD+ nombre contrats)	2014(montant USD+ nombre contrats)	2015(montant USD+ nombre contrats)
PIGRE	3.942.265,25 pour 3 contrats	1.345.030 pour 1 contrat	25.585.511 pour 4 contrats	143.153.470 pour 4 contrats	-	-
Total PIGRE : 174.026.277USD pour 12contrats						
PRR	10.690.975,1 pour 2 contrats	-	17.695.377 pour 4 contrats	257.474.579 pour 5 contrats	-	-
Total PRR : 285.860.931USD pour 11contrats						
Total annuel PIGRE+ PRR	14.633.240.4 pour 5 contrats	1.345.030 pour 1contrat	43.280.888 pour 8 contrats	400.628.049 pour 9 contrats		

⁶³ Les contrats de travaux s'entendent incluant le design et la supervision.

⁶⁴ Il s'agit des budgets engagés au 30 septembre 2015 : 171.730.556,06 USD pour le PIGRE et 300.912.499,00 USD pour le PRR.

4.4.5 Leçons apprises

Parmi les leçons apprises, on peut en retenir cinq (5) : (i) l'externalisation de la fonction passation des marchés, (ii) l'évaluation de l'exécution des contrats à travers le rapport de performance du contrat de passation de marchés (RPCPM), (iii) le retard et les problèmes rencontrés dans la mise en place du système d'administration du contrat, (iv) le traitement des « Variation Orders (VO) » et l'implication de l'équipe de la Passation de Marchés (DPM et APM) dans leur revue et (v) la clôture des contrats.

4.4.5.1 Externalisation de la fonction passation des marchés

Cette externalisation est une garantie de transparence et du respect des procédures d'approvisionnement édictées par le MCC. En effet, bien qu'étant supervisé par la DPM de MCA-Sénégal, l'APM veille au respect de ces procédures qui constituent la référence pour toute opération de passation de marchés. La garantie de transparence est renforcée par la possibilité de recours accordée à tout soumissionnaire à travers un système de contestation à double degré mis en place (devant une commission de MCA-Sénégal en première instance et en dernier ressort auprès de l'ARMP).

4.4.5.2 Evaluation de l'exécution des contrats à travers la RPCPM

Cette évaluation qui était faite par la Direction chargée de la gestion technique du contrat. Elle était très importante dans la mesure où elle permettait de connaître la performance de l'attributaire d'un marché, mais aussi les conditions dans lesquelles le marché a été exécuté.

Un retard avait été noté dans l'élaboration des rapports de performance (RPCPM) par les gestionnaires de contrats au niveau des directions de MCA-Sénégal. Cependant, après la fin du Compact, ce retard a été significativement résorbé. En effet, à la date du 24 novembre 2015, 25 contrats sur un total de 28 ont fait l'objet d'une évaluation avec le rapport signé par l'ensemble des parties concernées et transmis à MCC pour sa base de données. Il reste maintenant trois (03) contrats pour lesquels les rapports de performance sont en cours d'élaboration.

4.4.5.3. Retard et les problèmes rencontrés dans la mise en place du Système d'Administration du Contrat

Le Système d'Administration du Contrat qui était un livrable de l'APM a été produit par ce dernier avec l'aide d'un Consultant pour permettre un suivi rapproché et facile de l'exécution des contrats. Ce suivi était fait par l'alimentation de la base de données par les Coordinateurs de Contrats (CC) désignés au sein de chaque direction de projet. Cependant l'alimentation du logiciel pour le rendre fonctionnel a rencontré quelques difficultés qui ont fait que le Système d'Administration du Contrat n'a pas été opérationnel. Ces difficultés étaient de deux (02) ordres :

- **Ordre technique** (des problèmes de connexion à partir de MCA-Sénégal) : Le logiciel qui est une application web était logé dans les locaux l'APM accolés au siège de MCA-Sénégal, mais il y a eu pendant longtemps des problèmes techniques liés à la stabilité du réseau. Il s'y est ajouté que certains CC étaient dans un bâtiment annexe un peu loin du siège de MCA-Sénégal, ce qui posait également un problème de connexion au réseau de l'APM. Ces problèmes de connexion ont été finalement résolus (vers la fin les CC ont été obligés de se déplacer jusqu'aux locaux de l'APM pour pouvoir alimenter la base de données sur place) mais ont impacté sur les délais ;

- **Ordre administratif et organisationnel** : Dès le départ, les CC ont accusé beaucoup de retard, dans l'alimentation du logiciel et cela malgré plusieurs sessions de formation et réunions de sensibilisation.

4.4.5.4. Traitement des «variation orders» et implication de l'équipe de Passation de Marchés dans leur revue

Les marchés de travaux ont été conclus suivant les conditions applicables aux marchés de Construction et d'Ouvrages de génie civil (dites « nouveau livre rouge »), 1ère Edition, 1999 des Conditions du Contrat de Construction, de la Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC).

En vertu des dispositions de ces contrats, le contrôle et la supervision des travaux sont dévolus à l'Ingénieur désigné qui agit comme tel au nom et pour le compte de MCA-Sénégal, avec des obligations et pouvoirs clairement définis dans la clause 3 desdits marchés.

En vertu de la clause 13.1 des contrats et conformément à ses attributions, l'Ingénieur peut, à tout moment et jusqu'à la délivrance du certificat de réception, initier des modifications et ajustements sur les conditions des travaux, soit sur instruction, soit en demandant à l'Entrepreneur de présenter une proposition.

En cours d'exécution des marchés, divers ajustements et modifications ont été opérés sur les travaux, sous forme de Variation Orders (V.O).

Vers la fin du programme, il avait été demandé à l'équipe de passation de marchés, de procéder systématiquement à l'analyse de raisonabilité des prix des VO initiés et soumis par l'Ingénieur au Maître d'Ouvrage en l'occurrence MCA-Sénégal.

En réalité, cette revue des VO n'a jamais été faite de la sorte par l'équipe de passation de marchés. Par contre, une procédure interne avait été mise en place impliquant le Chef du Projet, le DAF, le Conseiller Juridique, le Directeur de la Passation de Marchés et le Directeur Général pour s'assurer que les VO étaient conformes et pouvaient être signés et exécutés, mais l'APM n'était pas impliqué dans cet exercice de revue des VO.

Pour répondre aux préoccupations de MCC comme indiqué plus haut, l'équipe de passation de marchés (DPM et PA) s'est investie dans l'analyse des VO avec à la clef un rapport établi et signé par l'APM.

C'est ainsi que sur un total de 138 VO deux (02) projets Irrigation et Routes, 22 VO ont été analysées au total par l'APM sur la base d'un échantillonnage (pour le projet Routes) dont la méthodologie avait été partagée avec MCC et adoptée d'un commun accord.

- Projet Routes

Au départ, le nombre de VO se chiffrait à 127 pour un montant de 8.859.301.597 FCFA. Ensuite, après échantillonnage, le nombre a été ramené à 11 VO pour un montant de 5.231.995.860 FCFA, soit un ratio de 59%. En effet, l'échantillonnage a été essentiellement basé sur l'envergure en termes de montant de la VO.

- Projet Irrigation

Le nombre total de VO reçus a été de 11 pour un montant total de 604.849.758 FCFA.

Pour le projet Irrigation, toutes les VOs reçues ont été analysées par l'APM, soit un ratio de 100%.

4.4.5.5. Clôture des contrats

A la date du 24 /11/15, 231 contrats ont été signés parmi lesquels 166 ont été clôturés.

Sur les 65 restants, (a) 34 sont encore en cours d'exécution (Open), (b) 06 sont en «SW Finished », (c) 16 sont déjà transférés, (d) 02 sont en cours de transfert (Actes de transfert déjà élaborés et transmis aux contractants pour signature) et (e) 07 ont le statut "Completed".

Sur un total de 173 contrats susceptibles d'être clôturés à la date du 24/11/2015, 166 ont été effectivement clôturés soit un ratio de 96%.

Ainsi, la clôture de la totalité des contrats sera effective avant la date de fin de la période de clôture du Compact.

4.4.6 Recommandations

Les recommandations sont au nombre de deux (2). Elles découlent des constats faits (i) du rôle de l'APM et du Conseiller Juridique dans la sélection des offres et (ii) du procédé d'évaluation de l'exécution des contrats. Ces deux recommandations s'adressent au Gouvernement et au MCC.

- Recommandation pour l'implication du Conseiller Juridique dans la sélection et l'évaluation des offres relatives aux marchés de travaux (grands contrats)

Constat : Pour la sélection et l'évaluation des offres, le Conseiller juridique comme l'APM ne sont pas membres du Panel Technique d'Evaluation. Cependant, l'APM vérifie les compétences des soumissionnaires, joue le rôle de conseiller / de facilitateur et veille au respect des procédures édictées par le MCC (contrôle de qualité).

C'est pourquoi, il est recommandé que le Conseiller Juridique participe activement à la sélection et à l'évaluation des soumissionnaires des grands contrats, notamment de travaux.

En effet, avec l'expertise du Conseiller Juridique en matière de droit des affaires et notamment de droit des sociétés, il serait possible d'avoir des informations d'ordre juridique sur tous les soumissionnaires, notamment ceux qui interviennent en tant que filiales comme l'entreprise CORSAN qui a montré une défaillance récurrente pour la réhabilitation de la route Ziguinchor-Tanaff.

- Recommandation sur le procédé d'évaluation de l'exécution des contrats

Constat : La gestion technique de l'exécution d'un contrat relève de la Direction concernée. Cependant, le fait de lui donner exclusivement ce rôle peut donner lieu à des résultats qui ne sont pas objectifs au cas où la mauvaise exécution du contrat lui est en partie imputable.

Ainsi, la recommandation est de faire une évaluation de l'exécution des contrats au sein d'une commission dans laquelle au même titre que la Direction concernée, siégeront également le Conseiller Juridique et la DPM et l'APM.

V. GOUVERNANCE DU PROGRAMME

La gouvernance du programme sera analysée à cinq (5) niveaux : (i) le contexte national et l'alignement du Programme par rapport aux priorités nationales, (ii) l'engagement des décideurs politiques au plus haut niveau, (iii) le management du programme, (iv) les relations entre les PMU et MCA-Sénégal et (v) les facteurs liés à l'Accord de don et des autres documents de mise en œuvre.

Cette analyse est suivie des leçons apprises et des recommandations.

S'agissant des facteurs liés au contexte international comme les variations du taux de change du dollar US et la hausse des biens et services, d'après l'Agent Fiduciaire, le MCA-Sénégal n'a pas senti les fluctuations parce-que seules les dépenses courantes locales sont payées sur place en FCFA. Les autres grosses dépenses comme les factures des entreprises de travaux et des autres prestataires de services sont payées par MCC via des virements bancaires.

5.1 Contexte national et alignement du Programme aux priorités nationales

Le contexte national était entre autres marqué par une tradition de l'approche participative ancrée depuis longtemps dans le pays et qui était préconisée par MCC. Cette démarche devait être appliquée pour la formulation et la mise en œuvre du Programme. C'est dans ce contexte favorable à une telle approche que le Programme MCA - Sénégal a été conçu de façon concertée, participative et consensuelle avec les bénéficiaires, la société civile, le secteur privé, les ONG et les services de l'Etat. Il en était de même de la gouvernance de la mise en œuvre avec notamment le rôle dévolu au Conseil de Surveillance et aux deux Comités des Parties Prenantes dont les membres émanaient de différentes catégories socio-professionnelles.

Cette implication des principaux dépositaires d'enjeu dans la conception et l'opérationnalisation du Programme a facilité une bonne appropriation nationale du Programme. Ainsi, parmi tous les programmes, le Compact était le plus connu au sein des populations sénégalaises, notamment dans les zones d'intervention.

Quant à l'alignement du Programme par rapport aux priorités nationales, il a été démontré par l'objectif général qui était de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique d'une part et d'autre part à travers les deux grands projets dont l'un avait pour but d'améliorer la productivité agricole (Projet Irrigation) et l'autre visait la facilitation de l'accès aux marchés et aux services (Projet Routes). En effet, l'amélioration de la productivité agricole et le désenclavement des régions ciblées font partie des objectifs du Gouvernement déclinés dans les différents documents de politiques générales et sectorielles (Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté, Plan Sénégal Emergent, Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise, Programme National d'Autosuffisance en Riz, Lettre de Politique Sectorielle des Transport, etc.).

5.2 Engagement des décideurs politiques au plus haut niveau

L'engagement des décideurs politiques au plus haut niveau s'est manifesté au cours de la formulation et de la mise en œuvre du Programme. Il s'est concrétisé notamment par la satisfaction de toutes les conditions préalables au décaissement des fonds du MCC comme (i) le vote d'une loi ratifiant l'Accord de don Compact, (ii) la mise sur pied de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal⁶⁵, et (iii) la contribution

⁶⁵ La Cellule d'Appui au MCA-Sénégal est une structure rattachée à la Primature et chargée spécifiquement du respect et du suivi des engagements du gouvernement vis-à-vis du Compact.

financière régulière de l'Etat. Parmi les pays ayant déjà exécuté un Compact ou en train de l'exécuter, seul le Sénégal s'était doté d'une telle structure spécialement dédiée à la mise en œuvre de l'Accord de don. C'est donc une innovation qui a facilité les activités du Programme, notamment en termes d'exonérations fiscales et de mesures d'accompagnement à prendre par l'Etat. En outre, elle a joué un rôle d'anticipation avec le suivi des indicateurs d'éligibilité à travers notamment les panels techniques et le groupe de travail avec la participation des parties prenantes concernées.

Enfin, la contribution des démembrements de l'Etat (SAED et AGEROUTE) dont les agents ont coordonné les PMU du Projet Irrigation et du Projet Routes a été appréciable. En plus, ces deux structures sont des acteurs incontournables de pérennisation des résultats du Compact.

Au vu de ce qui précède, il convient de noter que l'accompagnement des pouvoirs publics a beaucoup facilité la mise en œuvre du Programme.

5.3 Management du Programme

Le management du Programme sera étudié sous quatre (4) angles : (i) les organes de MCA-Sénégal, (ii) la qualité des ressources humaines et l'efficacité du management interne, (iii) la présence de l'Agent Fiduciaire et de l'Agent de Passation de Marchés et (iv) l'apport technique de MCC.

5.3.1 Organes de MCA-Sénégal

Comme indiqué dans la première partie du présent rapport, deux organes ont joué un rôle très important dans la mise en œuvre du Programme Compact : le Conseil de Surveillance (CS), organe d'orientation et de supervision et le Comité des Parties Prenantes (CPP) qui était l'organe consultatif.

Le CS était l'organe de décision qui approuvait tous les actes de gestion du Programme comme le budget, les états financiers et les plans de passation de marchés. Il se réunissait en principe trimestriellement, mais de temps en temps, il lui était difficile d'atteindre le quorum requis pour toute prise de décision. En discutant avec certains membres, il semble que cette difficulté était surtout liée au manque de motivation personnelle. En effet, la fonction de membre était gratuite contrairement à des structures nationales similaires comme les Agences au sein desquelles les membres des Conseils de Surveillance ont des indemnités de sessions fixées par décret. Il s'y ajoutait que les membres du Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal étant aussi pour la plupart d'entre eux impliqués dans l'orientation et le contrôle d'autres organisations octroyant des motivations, en cas de concurrence ou de proximité de périodes de réunions, ils allaient privilégier ces dernières.

En ce qui concerne le CPP, il a assuré le suivi des activités de terrain tout en jouant le rôle d'interface entre MCA-Sénégal et les populations des zones d'intervention. Il était donc un excellent relais local qui a été déterminant dans la compréhension et l'appropriation du Programme par les parties prenantes.

5.3.2 Qualité des ressources humaines et l'efficacité du management interne

Avec le succès noté en termes de réalisations infrastructurelles, de l'ampleur des activités socio-économiques et de l'innovation apportée en matière de sécurisation foncière, on peut présager que la qualité des ressources humaines de MCA-Sénégal, des PMU et des prestataires de services y a contribué pour une large part. Il en est de même de l'efficacité du management interne qui a permis d'atteindre des résultats positifs et d'optimiser les coûts de certains ouvrages.

Cependant, de l'avis de plusieurs personnes interviewées, le management interne gagnerait à être amélioré en vue d'une meilleure communication entre Directions ; cette communication était considérée comme insatisfaisante et pas fluide. Cette situation de déficit de communication entre Directions était corroborée par les difficultés d'avoir à temps des informations sur les activités et les réalisations de chaque Direction.

En outre, il a été constaté l'inexistence d'un système d'évaluation du personnel jusqu'en 2014. Et en l'absence d'un tel système, il était difficile d'apprécier objectivement la performance du personnel ; ce qui peut constituer un manque de motivation pour ce personnel. Cependant, avec la mise en place en 2014 d'un système d'évaluation, tout le personnel a été évalué en 2015 (dernière année du Compact).

Enfin, des agents ont estimé que les réunions hebdomadaires de coordination étaient exclusivement axées sur des questions techniques au détriment de questions stratégiques de management comme la synergie entre Directions et les outils de communication interne à mettre en place pour un partage régulier d'informations. Dans ce cadre, à part les besoins du rapport trimestriel pour les décaissements des fonds du MCC (ITT) et le rapport annuel sur les activités de MCA-Sénégal, toutes les Directions ne faisaient pas des rapports d'activités sur une base régulière, à l'instar de plusieurs organisations où les rapports d'activités sont mensuels, trimestriels, semestriels et annuels.

5.3.3 Présence de l'Agent Fiduciaire et de l'Agent de Passation de Marchés

Les prestations de l'Agent Fiduciaire ont contribué au traitement diligent des factures ainsi qu'à leur paiement dans un délai maximum de 30 jours.

Quant à l'Agent de Passation de Marchés, il a exercé un contrôle qualité sur toutes les opérations de passations de marchés conformément aux réglementations et aux procédures du MCC. La transparence étant de ce fait garantie, le MCA-Sénégal était perçu par les différents prestataires de services comme une institution crédible.

5.3.4 Apport technique du MCC

L'apport technique du MCC a été appréciable au niveau des outils de gestion mis à la disposition de MCA-Sénégal et de l'assistance technique rapprochée offerte.

Les outils de gestion qui étaient nombreux et divers (cf. la première partie du rapport) ont permis aux différentes Directions d'avoir une base méthodologique rationnelle et cohérente pour dérouler leurs activités.

Quant à l'assistance technique de MCC, elle a été régulière et matérialisée par (i) des conférences téléphoniques hebdomadaires entre les Directeurs de MCA-Sénégal et leurs homologues du siège du MCC à Washington, (ii) des visites régulières de l'équipe technique de MCC (personnel et consultants) et (iii) des séminaires de renforcement de capacités organisés au siège du MCC à Washington à l'intention de Directeurs de MCA-Sénégal.

Il est important de noter également une certaine flexibilité du MCC qui, convaincu du bien-fondé d'activités qui n'étaient pas programmées, donnait le feu vert pour leur prise en charge financière (cas de la construction l'ouvrage de Bango et de certaines activités socio-économiques de soutien aux PAP).

En plus, il y a eu aussi la contribution de la Mission résidente du MCC au Sénégal qui a permis une réaction rapide du siège du MCC sur certains dossiers, notamment pour les décisions du Conseil de Surveillance qui avaient besoin d'un avis de non objection de la part de la Direction du MCC ; cela était

facilité par la participation à titre d'observateur du représentant du MCC au Sénégal, aux réunions du Conseil de Surveillance.

Cet apport technique de MCC a contribué à doter le MCA-Sénégal de standards modernes de gestion et lui a permis de bien maîtriser les procédures et les exigences du MCC pour l'opérationnalisation technique et financière du Programme. C'est pourquoi, les décaissements trimestriels étaient dans la majeure partie du temps assurés sans problèmes.

5.4. Relations entre les PMU AGEROUTE, SAED et MCA- Sénégal

Les relations entre les PMU (AGEROUTE – SAED) et MCA-Sénégal étaient régies par des Accords d'Entités en vertu desquels ces structures pérennes, à travers du personnel mis à la disposition des PMU⁶⁶, jouaient le rôle d'assistants au maître d'ouvrage (MCA-Sénégal). La nature de tels accords faisait que le pouvoir de décision, notamment sur le plan technique, appartenait exclusivement au MCA-Sénégal qui de ce fait, donnait des instructions aux ingénieurs chargés de superviser les travaux et aux entreprises de travaux. Avec une telle situation, les coordonnateurs des PMU avaient l'impression que leurs avis n'étaient pas toujours pris en compte, notamment quand ceux-ci avaient des incidences sur l'augmentation des coûts et la durée des travaux. Aussi, selon eux, ils n'étaient pas ou étaient tardivement au courant des informations émanant du MCC. Il s'y ajoutait que les ingénieurs superviseurs des travaux pouvaient des fois ignorer leurs avis techniques, même si ceux-ci n'influaient pas sur l'accroissement des coûts et la durée des travaux. Enfin, pour les coordonnateurs des PMU, MCA-Sénégal était l'unique interlocuteur de l'ingénieur superviseur et des entreprises.

En discutant avec les uns et les autres, on pourrait en déduire que les relations n'étaient pas toujours au beau fixe. Les principaux facteurs explicatifs pourraient être une différence d'approche / de vision technique d'une part, et d'autre part l'incompréhension des Coordonnateurs des PMU de la nature des Accords d'Assistance au maître d'ouvrage qui ne leur donnait pas un pouvoir de décision.

S'agissant de la différence d'approche / de vision technique, il semblerait que le MCC et le MCA-Sénégal mettaient, entre autres, l'accent sur l'optimisation des coûts.

Concernant la nature des Accords d'Entités (assistance au maître d'ouvrage), les structures pérennes étaient habituées à être des maîtres d'œuvre délégués en matière de construction d'infrastructures, donc à disposer de plus de pouvoirs sur le plan technique.

Par ailleurs, les clauses contractuelles de la Fédération Internationale des Ingénieurs Conseils (FIDIC) dont se sont inspirés les contrats de travaux de MCA-Sénégal, mettent trois (3) acteurs en première ligne : (i) le maître d'ouvrage, (ii) les ingénieurs superviseurs et (iii) les entreprises de travaux.

En dépit des problèmes, ci-dessus évoqués, la mise en place des PMU a eu des avantages dont les principaux sont au nombre de trois (3) :

- La présence d'agents de structures pérennes qui sont impliqués dans la mise en œuvre des projets ; ce qui facilitera le suivi post- compact.
- A travers leurs agents qui sont dans les PMU, les structures pérennes sont au courant des différentes phases de déroulement des projets, ce qui contribuera à faciliter une bonne appropriation et une meilleure consolidation des résultats.
- Le renforcement des capacités des agents des structures pérennes qui étaient dans les PMU, avec notamment l'apport technique du personnel de MCA-Sénégal et du MCC avec qui ils ont collaboré pendant cinq (5) ans.

⁶⁶ L'essentiel du personnel des PMU est constitué de prestataires de services dont les rémunérations sont payées par MCA-Sénégal.

5.5. Facteurs liés à l'Accord de don et aux autres documents de mise en œuvre

Même s'ils sont très détaillés, l'Accord de don et les autres documents de mise en œuvre (Accord de mise en œuvre, Accord de Passation de Marchés, Accord de l'Agent Fiduciaire), ont eu le mérite d'être clairs en définissant toutes les étapes cruciales pour un bon déroulement du Programme.

5.6. Leçons apprises

Les leçons apprises sont au nombre de trois (3) : (i) les outils de gestion du Programme, (ii) l'engagement des plus hautes autorités politiques et (iii) l'accompagnement technique du MCC.

5.6.1. Outils de gestion du Programme

Les nombreux outils de gestion du MCA-Sénégal tels que les Plans de travail mis à jour trimestriellement avec une description détaillée des tâches, le Manuel des opérations financières, le Plan d'audit ont facilité la gestion rigoureuse des ressources du Compact qui ont servi exclusivement à réaliser les objectifs du Programme. Ce faisant, la transparence de toute opération est garantie, surtout avec les audits régulièrement faits sur les comptes et les procédures par un cabinet indépendant et le MCC. Avec ces différents mécanismes de gestion, contrairement aux projets classiques, les risques de détournement d'objectifs ont été largement amoindris.

5.6.2. Engagement des plus hautes autorités politiques

Comme indiqué plus haut, grâce à l'engagement des plus hautes autorités, toutes les conditions préalables à la poursuite du financement ont été respectées avec un suivi rigoureux effectué par la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal.

5.6.3. Accompagnement technique du MCC

Cet accompagnement technique rapproché a non seulement permis au MCA-Sénégal d'être en phase avec les objectifs poursuivis par le MCC mais a également contribué au renforcement des capacités techniques de son personnel.

5.7. Recommandations

Trois recommandations sont formulées à l'intention du Gouvernement, du MCC et du MCA-Sénégal

- *Pour le Gouvernement : pour tout Programme de développement, s'inspirer du modèle de gestion du MCA-Sénégal afin que toutes les ressources financières et matérielles soient exclusivement mises au service de la réalisation des objectifs fixés.*
- *Pour le MCC : compte tenu de la durée des études qui a retardé le démarrage des travaux d'infrastructures, prévoir pour un futur Programme similaire, une période préparatoire pour les études de faisabilité.*
- *Pour le MCA-Sénégal : à l'avenir, instaurer dès le démarrage du Programme un système d'évaluation du personnel qui est un gage de performance et de motivation des employés.*

VI. CONCLUSION

Le Programme MCA- Sénégal a pris fin après une durée d'exécution de cinq ans comme stipulée dans l'Accord de don. Au cours de la mise en œuvre du Compact, à l'exception (a) du tronçon Ziguinchor-Tanaff réalisé à 45 %, (b) de la réception provisoire du tronçon Tanaff-Kolda prévue en fin novembre 2015 et (c) des activités PAR routiers de la zone sud, toutes les activités programmées ont été réalisées.

Grace à l'approche participative, les acteurs nationaux ont fait une appropriation du Programme.

Avec la fin du Compact, le Gouvernement du Sénégal devra financièrement prendre en charge les travaux non achevés et veiller à la pérennisation des acquis du Programme et à la durabilité des réalisations. Les activités résiduelles à achever sont les suivantes :

- L'achèvement des travaux du lot 1 de la RN6 (tronçon Ziguinchor-Tanaff).
- La réalisation de la tranche optionnelle du lot 3 de la RN6 (tronçon Vélingara-Kounkané) qui n'est pas une obligation du Compact mais que l'Etat s'était engagé à réaliser comme prolongement du tronçon Kolda- Vélingara financé par le Programme.
- Les prestations de supervision des travaux résiduels.
- Les prestations des Conciliateurs pour les travaux du lot 1 (en principe incluses dans les contrats de travaux).
- Les activités restantes dans la mise en œuvre des PAR routiers de la zone SUD (voir Annexe 8).

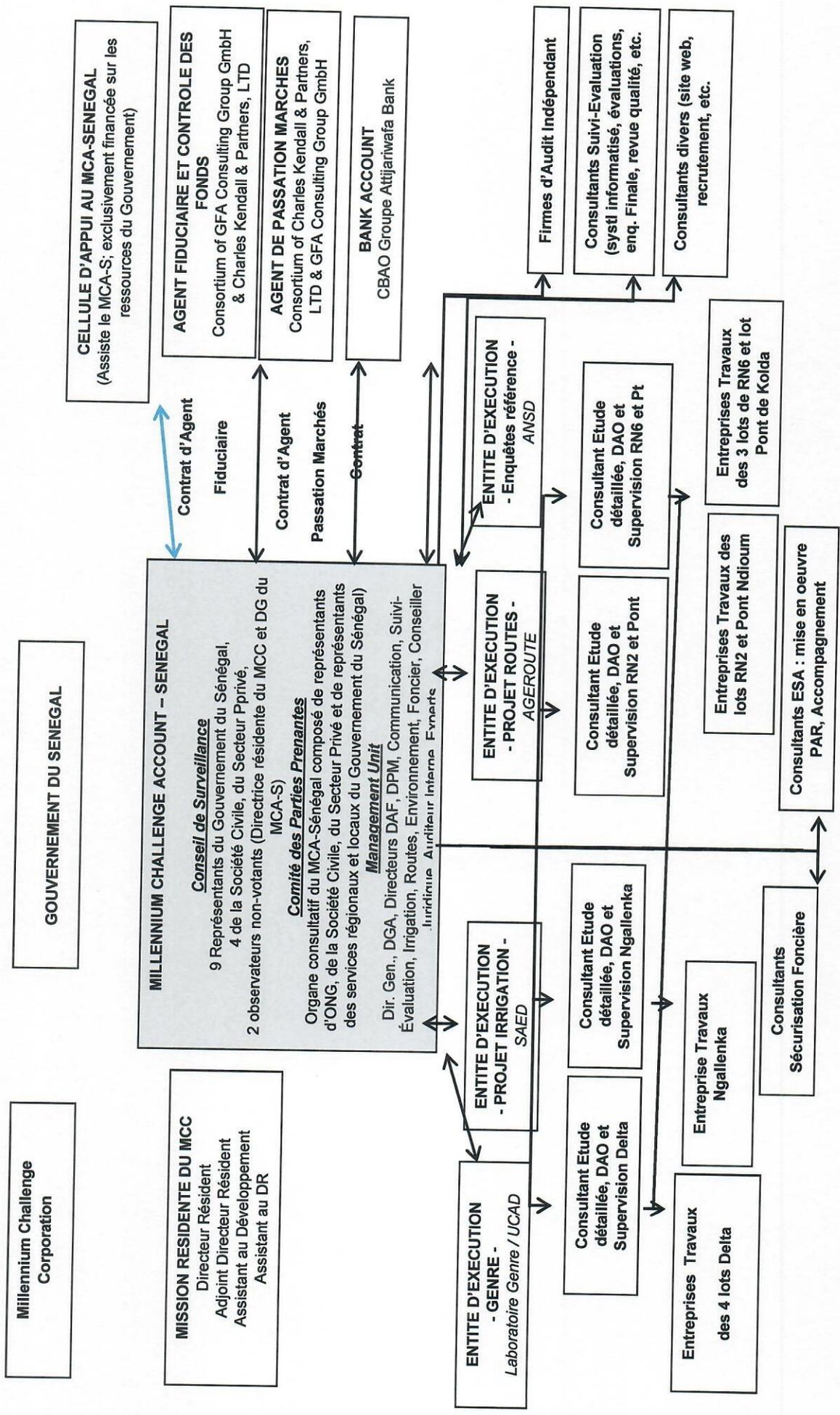
En outre, il y a des activités résultant du Plan de clôture du Programme MCA-Sénégal et de certains engagements du Gouvernement à l'égard du MCC comme le suivi des impacts économiques du Programme.

Pour les activités de clôture, une équipe légère de MCA a été maintenue jusqu'en décembre 2015 ou janvier 2016. C'est dans ce cadre que la Direction de la Communication de MCA-Sénégal avait programmé quatre (4) activités : (i) l'organisation d'un atelier national et d'ateliers locaux de présentation des résultats du Compact, (ii) la sensibilisation via des sites web de grande audience et des Ambassades du Sénégal, de la diaspora sénégalaise sur les opportunités d'investissement dans le Nord avec notamment la disponibilité de l'eau, (iii) le Plan de marquage de toutes les réalisations du MCA-Sénégal et (iv) la mise en place d'un stand d'exposition des réalisations du Compact à l'occasion de la Foire Internationale de Dakar (FIDAK) qui aura lieu en décembre 2015.

Enfin, il est souhaitable qu'une structure soit désignée par le Gouvernement pour (i) assurer le suivi des actions de pérennisation et des mesures de durabilité, (ii) servir d'interface pour les missions post Compact du MCC et (iii) assurer le suivi des critères d'éligibilité pour un éventuel nouveau Compact.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Schéma de Mise en œuvre institutionnelle du Compact



ANNEXE 2 : Contribution du Gouvernement du Sénégal du 01/01/10 au 31/08/15

RUBRIQUES	MONTANT (FCA)	Financement
GOUVERNEMENT DU SENEGAL	18 000 000 000	Prise en charge des éventuels coûts additionnels, conformément aux engagements du Gouvernement
GOUVERNEMENT DU SENEGAL - CELLULE D'APPUI	5 308 675 095	Dotation de l'Etat de 2010 à 2015 pour la prise en charge de certaines dépenses dans le cadre de l'appui au MCA (charges locatives, indemnités de fin de contrat, charges fiscales et sociales, dépenses de communication, dépenses d'investissement, etc.,) et intègre le montant de 559 750 000 FCFA qui représente les ressources allouées à la prise en charge des travaux de Ngalenka.
GOUVERNEMENT DU SENEGAL- AUTRES OPERATIONS	200 000 000	OK Prise en charge des opérations de déminage
GOUVERNEMENT DU SENEGAL INTERETS BANCAIRES (crédit d'intérêt)	416 332 644	Intérêts reçus de la CBAO sur le compte destiné au coût additionnel sur les travaux et sur le compte du tertiaire de Ngalenka.
GOUVERNEMENT DU SENEGAL INTERETS BANCAIRES (paiement d'intérêts bancaires)	350 750 000	Intérêts bancaires supportés par le Gouvernement dans le cadre de la mobilisation des ressources additionnelles
GOUVERNEMENT DU SENEGAL - EXONERATIONS FISCALES	7 294 611 039	Montant des exonérations fiscales de 2010 à décembre 2014. Le montant final des exonérations intégrant les données de 2015 sera disponible qu'après la clôture.
GOUVERNEMENT DU SENEGAL - EXONERATIONS DOUANIERES	3 879 993 087	Montant des exonérations douanières de 2012 à aout 2015
TOTAL	35 450 361 865	

**ANNEXE 3 : Indicateurs
clés du PIGRE**

Indicateur	Unit	Baseline	Q18			Q19			Q20		Actual to date	Yearly Target	% Complete	Observations
			Jan 2015 - Mar 2015	Apr 2015 - Jun 2015	Jul 2015 - Sep 2015	Q20	Jul 2015 - Sep 2015							
Indicateur IWRM.1. : Production de riz paddy irrigué	Tons	102 000,00		110 156						110 156	111 000,00	91%	Données pour campagne en cours à collecter ultérieurement	
Indicateur IWRM.2. : Production de tomate	Tons	12 700,00								11 103	35 500,00			
Indicateur IWRM.3. : Production d'oignon	Tons	10 900,00								15 002	40 000,00			
Indicateur IWRM.4. : Intensité culturale (Delta)	Number	0,60								0	0,70			
Indicateur IWRM.5. : Intensité culturale (Ngalenka)	Number	0,20								1	1,20			
Indicateur IWRM.6. : Superficie de terre aménagée (Delta et Ngalenka)	Hectares	34 848,00								38 391	38 381,00			
Indicateur IWRM.7. : Superficie de terre sous production (cultivées) Ha sous production	Hectares	21 400,00								18 671	23 600,00			
Indicateur IWRM.8. : Débit total mesuré (Q) aux ouvrages de Ronkh et G	Cubic meters	20,00								25	65,00		Post-compact, this will be measured using flow measurement devices.	
Indicateur IWRM.9. : Nombre d'hectares formalisés (ayant un titre d'affectation et enregistré)	Hectares	0,00	2 644,82	5 168,62	15 246,05					15 246	3 440,00	443%	Données au 25 aout 2015: la collecte de données est en cours et l'indicateur sera renseigné lors de la soumission formelle	
Indicateur IWRM.10. Pourcentage de conflits résolus	Percentage	0,00	62,61	63,41	63,41					63	50,00	127%	Données au 25 aout 2015. Pour ce trimestre, aucun conflit foncier n'a été recensé ni résolu	
Indicateur IWRM.13. : Linéaire d'axes hydrauliques établis dans le Delta	Kilometers	0,00	0,00	0,00	189,93					181	144,50	131%	La réception provisoire a été prononcée.	

Indicateur	Unit	Baseline	Q18			Q19		Q20		Actual to date	Yearly Target	% Complete	Observations
			Jan 2015 - Mar 2015	Apr 2015 - Jun 2015	Jul 2015 - Sep 2015	Jul 2015 - Sep 2015	Jul 2015 - Sep 2015						
Indicateur IWRM.14.: L'aire du canal de drainage principal construit dans le Delta	Kilometers	0,00	0,00	0,00	39,80	40	40,80	98%	Données au 20 aout 2015. Le canal a été entièrement réalisé et réceptionné. Taux n'est pas 100% à cause de l'optimisation du tracé.				
Indicateur IWRM.15.: Longueur totale des adducteurs principaux construite dans le Ngallanka	Kilometers	0,00	24,38	24,38	24,38	24	25,00	98%	Idem				
Indicateur IWRM.16.: Nombre d'hectares sous irrigation améliorée (avec le soutien du MCC)	Hectares	0,00				450	35 480,00						
Indicateur IWRM.17.: Nombre de personnes formées	Number	0,00	1 640	1 640	1 640	1 640	600,00	273,33%	Données au 25 aout 2015				
Indicateur IWRM.18.: Nombre d'hectares de terres cartographiées	Hectares	0,00	58 151,00	58 151,00	60 151,00	60 151	41 862,00	144%	Données au 25 aout 2015. 2000 ha ont été cartographiés et correspondent à la nouvelle cartographie d'une cuvette de Dodel réalisée par l'équipe de formalisation.				
Indicateur IWRM.19.: Nombre de conflits fonciers résolus	Number	0,00	72,00	78,00	78,00	78	TBD		Données au 25 aout 2015. Pour ce trimestre, aucun conflit foncier n'a été recensé ni résolu				
Indicateur IWRM.20.: Nombre de parcelles corrigées ou incorporées dans le système d'information foncière	Parcels	0,00	5 187,00	8 208,00	10 003,00	10 003	5 787,00	173%	Données au 25 aout 2015 : la collecte de données est en cours et l'indicateur sera renseigné lors de la soumission formelle				
Indicateur IWRM.21.: Nombre de ménages ayant des droits fonciers formalisés	Number	0,00	2 920,00	3 681,00	8 655,00	8 655	TBD		Données au 25 aout 2015 : la collecte de données est en cours et l'indicateur sera renseigné lors de la soumission formelle				
Indicateur IWRM.23.: Montant total des contrats des études et supervision signés	US\$	0,00	9 690 173,29	9 690 173,29	9 690 173,29	9 690 173	11 494 547,00	84%	Données au 14 aout 2015				

Indicateur IWRM.24.: Pourcentage des décaissements sur les contrats signés pour les études et la supervision pour le Delta et le Ngallenka

Indicateur IWRM.25.: Valeur des contrats de travaux en infrastructures d'irrigation dans le Delta and dans le Ngallenka signés

Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Données au 14 aout 2015
Indicateur IWRM.24.	Percentage	0,00	76,88	82,75	86,29	86	100,00	86%			Données au 14 aout 2015
Indicateur IWRM.25.	US\$	0,00	154 710 649,47	154 710 649,47	154 710 649,47	154 710 649	130 883 874,00	118%			Données au 14 aout 2015

ANNEXE 4 : Compensations versées aux PAP du Delta et de Ngalenka (en FCFA)

Activités	Nbre de PAP	Montant compensation Numéraires PAP	Montant compensation En nature PAP	Total compensations
<i>Activité 1 Lot 1 Delta :</i>	0	0	0	0
<i>Activité 2 Lot 2 Delta</i>	687	1 542 979 302	1 816 042 893	3 359 022 195
<i>Activité 3 Lot 3 Delta</i>	246	1 254 771 411	996 557 704	2 251 329 115
<i>Activité 4 Lot 4 Delta</i>	4	1 698 255	0	1 698 255
Total Delta	937	2 799 448 968	2.812 600 597	5 612 049 565
<i>Ngalenka (lot unique + 3 Avenants pour travaux supplémentaires)</i>	155	176 223 492	0	176 223 492
Total Delta et Ngalenka	1092	2 975 672 460	2.812 600 597	5 788 273 057

ANNEXE 5 : Indicateurs clés du PRR

Indicator	Unit	Baseline	Q18				Yearly Target	% Complete	Notes
			Jan 2015 - Mar 2015	Apr 2015 - Jun 2015	Q20 Jul 2015 - Sep 2015	Q19			
Indicator RRP.1. : Average annual daily traffic (AADT) Richard-Toll – Ndioum	vehicles /day	1 029				1 155		Les données ne sont pas encore disponibles, le comptage va démarrer durant la deuxième semaine du mois de septembre 2015	
Indicator RRP.2. : Average annual daily traffic (AADT) Ziguinchor – Tanaïf	vehicles /day	571				963			
Indicator RRP.3. : Average annual daily traffic (AADT) Tanaïf – Kolda	vehicles /day	301				562			
Indicator RRP.4. : Average annual daily traffic (AADT) Kolda – Kounkané	vehicles /day	798				1 426			
Indicator RRP.5. : Rate of change in the duration of travel time on RN#2	Percentage	0				-15		Les données ne sont pas encore disponibles, l'enquête va démarrer durant la deuxième semaine du mois de septembre 2015 après la signature de l'avenant avec TRANSECOR.	
Indicator RRP.6. : Rate of change in the duration of travel time on RN#6	Percentage	0				-50			
Indicator RRP7. : Roughness (RN2)	Meters/Kilometer	3,2				2,4	1,26	Les données sur les mesures d'IRI concernent la RN2 pour l'instant.	
Indicator RRP8. : Roughness (RN6)	Meters/Kilometer	13,0				2,5			
Indicator RRP.9. : Road Traffic Fatalities	Number	TBD							

Indicator	Unit	Baseline	2015				Yearly Target	% Complete	Notes
			Q18 Jan 2015 - Mar 2015	Q19 Apr 2015 - Jun 2015	Q20 Jul 2015 - Sep 2015	Q20			
Indicator RRP.10 : Kilometers of rehabilitated roads on RN#2	Kilometers	0	0	121,61	121,61	120	101%	La réception provisoire a été prononcée le 22 mai 2015	
Indicator RRP.11 : Kilometers of rehabilitated roads on RN#6	Kilometers	0	0	0	157,50	252	63%	157.5 Km sont revêtus dont 21 km sur le lot 1, 72,5 km sur le lot 2 et 64 km sur le lot 3. La réception provisoire n'a pas encore été prononcée sur les trois lots. Donn2es au 25 aout 2015	
Indicator RRP.12 : Kilometers of roads under design	Kilometers	0	406	406	406	406	100%		
Indicator RRP.13 : Value of signed road feasibility and design contracts	US\$	0	12 029 480,91	12 029 480,91	12 201 370,91	9 794 690	125%	Données au 14 aout 2015	
Indicator RRP.14 : Percent disbursed of road feasibility and design contracts	Percentage	0	86,39	99,74	101,99	100	102%	Données au 14 aout 2015	
Indicator RRP.15 : Value of signed road construction contracts	US\$	0	271 128 882,39	271 128 882,39	271 128 882,39	258 924 397	105%	Données au 14 aout 2015	
Indicator RRP.16 : Percent disbursed of road construction contracts	Percentage	0	53,76	64,62	69,79	100	70%	Données au 14 aout 2015	
Indicator RRP.17 : Kilometers of roads under works contracts	Kilometers	0	375	375	375	372	101%		
Indicator RRP.18 : Temporary employment generated in road construction	Number	0	2 750	2 750	2 757	TBD			
Indicator RRP.19 : Kilometers of roads completed	Kilometers	0	0	0	0	372	0%	Données au 25 aout 2015	

ANNEXE 6 : Compensations versées aux PAP et PIP de la RN2 et de la RN6 (en FCFA)

Activités	Nbre de PAP	Nbre de PIP	Montant compensation Numéraires PAP	Montant compensation Numéraires PIP	Montant compensation En nature PAP	Total compensations
Activité 1 RN2 : Route Richard Toll- Ndoum	101	0	55 603 270	0	85 087 140	140 690 410
Activité 2 RN2 : Pont de Ndoum	51	0	223 993 638	0	0	223 993 638
Activité 1 RN6 : Route Ziguinchor- Tanaff	1 779	69	862 752 488	48 534 780	923 740 461	1 835 027 729
Activité 2 RN6 : Route Tanaff- Kolda	643	144	180 161 734	24 505 080	519 759 581	724 426 395
Activité 3 RN6 : Route Kolda- Vélingara et Vélingara- Kouankané	484	264	171 037 266	21 365 312	2 754 461 634	2 946 864 212
Activité 4 RN6 : Pont de Kolda	45	0	116 409 518	0	136 000 000	252 409 518
Total	3103	477	1 609 957 914	94.405.172	4. 419 048 816	6 123 411 902

Open: Active / Ongoing

Services or Works Finished: All deliverables for services or works are delivered, there are some pending issues (payments, guarantees..ect)

Completed: There are no pending payments nor obligations / Ready to be closed

Closed: Contract Closure Checklist signed (Item B), Procurement files verified and contract closed

*The conversion to dollar contract amounts expressed in FCFA has been made following a single rate of 500 FCFA per \$ 1

Contract Number	Description	Contract Amount *	Name of Firm(s) / Individual(s) Contracted	Effective Date of Contract	Material Modification Description	Cumulative Contract Amount (USD)	Planned Completion Date	Status	Possible Assign.
PMOPAO1S	RECRUITMENT FIRM (PA01)	\$128 688,00	Cabinet ADIRA	14-jul.-2009	Phase 1 - Phase 2	\$128 688	30-oct.-10	Closed	NO
PMOFAO1S	FISCAL AGENT	\$7 149 104	GFA Consulting Group	23-sept.-2009	Base year 2010 - Option year 2011 2012 2013 2014 2015	\$7 149 104	21-janv.-16	Open	NO
PMOPAA1S	PROCUREMENT AGENT	\$6 164 368	Charles Kendall & Partners / GFA	24-sept.-2009	Base Options +	6 164 368	21-janv.-16	Open	NO
IWRMO2S	SELECTION OF A CONSULTANT FOR DETAILED DESIGN FOR DELTA ACTIVITY (BASE PERIOD)	\$1 024 686	EGIS BCEOM/IDEV	5-juin-2010	Amend1= \$320 344	\$1 345 030	05-nov.-11	Closed	NO
IWRMO1S	CONSULTANT FOR DETAILED DESIGN FOR PODOR ACTIVITY	1 151 704	SCET TUNISIE	15-juin-2010	Amend1 = 0\$	\$1 151 704,00	23-mars-14	Closed	NO
PA03	OFFICE FURNITURE	\$146 430,00	CONTECHS	25-juin-2010		\$146 430	24-sept.-10	Completed	NO
RR36S	MCA Office Cleaning	\$18 096	NICKEL	30-juin-2010	Renouv.1= \$18 096 Renouv.2= \$9 408	\$45 600	23-sept.-15	Open	NO

PMOPA26G	Network Installation	\$65 335	VOLTELEC	3-août-2010		\$65 335	Closed	NO
IWRM/RR6	Computer for PMUs Ageroute & Saed Lot 4	\$6 820,73	Société Sénégalaise de Bureautique	4-août-2010		\$6 820,73	Closed	NO
LTSO1S	CONSULTANT FOR LAND TENURE SECURITY ACTIVITY	\$1 657 790,25	FIT CONSEIL / CIRAD / SONED AFRIQUE	13-sept.-2010	Amend1 = \$155 500 Amend2 = \$592 711	\$2 406 001,25	Closed	NO
RR02S	CONSULTANT FOR ROADS FINAL DESIGN REVIEW AND RAPs - RN # 2	\$652 659	CIRA	15-sept.-2010	Amend1=0 Amend 2=0	\$652 659	Completed	NO
RR04S	CONSULTANT FOR ROADS FINAL DESIGN REVIEW AND RAPs - RN # 6	\$5 286 284,40	LOUIS BERGER / AGEIM	22-oct.-2010	Amend1= \$ 596 128,47 Amend2= \$712 974,02 Amend3= \$1 453 700,93 Amend4= \$1 989 228,29	\$10 038 316,11	Open	YES
PA05	Electricity Generator	\$28 002,00	MATFORCE	26-nov.-2010		\$28 002,00	Closed	NO
PMOPA09G	COMPUTERS AND OTHER IT EQUIPMENT (PA 09 bis)	\$29 353,87	SEN SERVICES INFORMATIQUES (SSI)	10-déc.-2010		\$29 353,87	Completed	NO
ES01S	CONSULTANT FOR ENVIRONMENTAL AND SOCIAL DEVELOPMENT ACTIVITY (RAP FOR IRRIGATION BASE PERIOD)	\$384 560	AECOM TECSULT	13-déc.-2010	Amend1= \$262 696	\$647 256	Completed	NO
PMOPA09G	COMPUTERS AND OTHER IT EQUIPMENT (PA 09 bis(2))	\$79 300	OFFICE CONSOMMABLES	21-déc.-2010		\$79 300	Completed	NO
PMOPA09G	Communication Equipments (PA 09 Ter)	\$32 791	SINPAC	14-févr.-2011		\$32 791	Completed	NO
PMOPA16G	Supports de communication	\$23 950	Repro Systems	23-févr.-2011		\$23 950	Closed	NO

PMOPA17S	PROJECT MANAGEMENT TRAINING	\$51 122,19	SOCIAL IMPACT	28-févr.-2011		\$51 122,19	Completed	NO
PMOPA16G	Supports de communication	\$11 400	PHENIX SARL	28-févr.-2011		\$11 400	Closed	NO
042/2012/ME IWRM/RR3	FUEL AND GASOLINE	\$33 876	TOTAL SA	9-mars-2011		\$33 876	Completed	NO
PMOPA17S	MONITORING AND EVALUATION TRAINING	\$31 795,04	SOCIAL IMPACT	28-mars-2011		\$31 795,04	Completed	NO
022/2012/ME	Vehicle for MCA	\$135 200,00	CFAO-Sénégal	8-avr.-2011		\$135 200	Closed	NO
026/13/DAF	COMPUTERS AND OTHER IT EQUIPMENT (PA 09 C)	\$21 170	OFFICE CHOICE	11-avr.-2011		\$21 170	Completed	NO
ES09S	Consultant Gender Expert for MCA	\$18 000	Ayssatou Ndiaye DIOP	19-avr.-2011		\$18 000	Completed	NO
027/2012/RR	Internet network installation for PMU Ageroute Lot 1	\$23 322,90	SESAM INFORMATICS	11-mai-2011		\$23 322,90	Closed	NO
028/2012/RR	Internet network installation for PMU Ageroute Lot 2	\$14 925,67	GSN INDUSTRIE	12-mai-2011		\$14 925,67	Closed	NO
IWRM/RR6 / PMOPA05TER	OFFICE EQUIPMENT (WALL SPLITS)	\$29 058	Office Informatique	23-mai-2011		\$29 058	Closed	NO
PMOPA2S	MCA-SENEGAL AUDIT FIRM (Base period)	\$299 754	RMA Senegal	3-juin-2011	Amend1 = \$86 738	\$386 492	Closed	NO
cf Mme NDIAYE /M&E01-S-BDC	CONSULTANT FOR BASELINE DATA COLLECTION	\$869 729	STERLING International Group, Inc	14-juin-2011		\$869 729	Closed	NO
PMOPA24S	Support for recruitment of PMU Ageroute & SAED Staff	\$ 18 620	El Hadji Malick dit Moustapha BA	15-juin-2011	Amend1= \$15 400	\$34 020	Closed	NO
ES08S	Consultant individual assisting MCA in RAP	\$30 000	Mbaye Mbengue FAYE	15-juin-2011		05-avr.-91	Completed	NO
PMOPA11TER	Vehicle for PMUs	\$297 200,00	CFAO-Sénégal	27-juin-2011		\$297 200	Closed	NO

PMOPA29S	Team-building Facilitator	\$10 000	Abdou Aziz TALL	22-juil.-2011	\$10 000	21-août-11	Closed	NO
IWRM/RR6	Computer for PMUs Ageroute & Saed Lot 3	\$28 044,36	Platform Technologies	2-août-2011	\$28 044,36	15-oct.-11	Closed	NO
021/2012/ME	Computer for PMUs Ageroute & Saed Lot 2	\$68 082,75	Sen services Informatiques	2-août-2011	\$68 082,75	15-oct.-11	Closed	NO
026/2012/RR	Computer for PMUs Ageroute & Saed Lot 1	\$27 218,60	Office Informatique	4-août-2011	\$27 218,60	17-oct.-11	Completed	NO
IWRM02S	ELECTRO MECANICIEN	\$15 750	Mamadou WANE	24-août-2011	\$15 750	31-déc.-11	Closed	NO
ME02S	MIS System	\$134 050	ST2i International	26-août-2011	Amend1= \$12 200	31-août-15	Open	NO
MEO5S	External Data Quality Review (EDQR)	\$114 400	IDEA International	5-oct.-2011	\$114 400	20-nov.-11	Closed	NO
PA17D	English language learning	\$26 400	Dakar English Language Center	26-oct.-2011	Amend1= \$0	23-sept.-15	Open	NO
PA028	External legal counsel	\$150 000	Gpt HEENAN BLAIKIE-CICE-SCP François SARR	31-oct.-2011	\$150 000		Closed	NO
PA10	Maintenance IT Equipement for MCA (PER YEAR)	\$ 13 496	NEDGE	14-nov.-2011	\$26 992	14-nov.-13	Closed	NO
PA17C	Training MS Project for MCA Staff	\$23 465	Daouda BA	1-déc.-2011	\$23 465	27-févr.-12	Completed	NO
ME02S	Training in ArcView GIS Software for Directorates' teams	\$8 560	Ibrahima Almamy WADE	7-déc.-2011	\$8 560	16-janv.-12	Closed	NO
PMOPA14G	Fuel and gasoline for PMUs	\$41 714,1	TOTAL SA	9-déc.-2011	\$41 714,1	09-déc.-12	Closed	NO
PA20 / PMOPA19G / PMOPA20S	Security equipments	\$20 220,31	SAGAM International	16-déc.-2011	\$20 220,31	23-sept.-15	Open	NO
ME02S	Training in STATA Software for MCA Staff	\$10 097	Mburano RWENGE	25-janv.-2012	\$10 097	24-avr.-12	Closed	NO

PMOPA31G	Producing, editing and publishing of different communication supports for MCA-Senegal	\$33 500,00	MILLENIUM TECHNOLOGIES	25-janv.-2012		\$33 500,00	26-Mar-2012	Closed	NO
RR35S	Security services for AGEROUTE	\$12 960	ANSS OTU SA REW	26-janv.-2012		\$12 960	23-sept.-15	Open	NO
IWRM/RR05MCASENEGAL	Office furniture for PMUs	\$28 798,00	CONTECHS	26-janv.-2012		\$28 798,00	18-maj-12	Completed	NO
IRWM/30MCA SENEGAL	Office cleaning services for SAED (PER YEAR)	\$ 6913	HYGIENA SERVICES	10-févr.-2012		\$24 771	23-sept.-15	Open	NO
IWRM31	Security services for SAED (PER YEAR)	\$10 139	SGSN	10-févr.-2012	Amend1= \$16 621 Amend2= \$27 748	\$54 508	23-sept.-15	Open	NO
0067/12/DAF	Specialized software	\$99 660	GENESIS CONCEPTION	14-févr.-2012		\$99 660	31-mars-12	Closed	NO
PMOPA15S	Multirisque Assurance	\$2 954	AMSA Assurance	14-mars-2012	Amend1= \$1 717 Amend2= \$4 382 Amend3= \$4 229	\$13 282	23-sept.-15	Open	NO
PA41-2	Procurement specialist	\$28 600	Daouda NDIAYE	3-avr.-2012		\$28 600	3-Apr-2013	Closed	NO
PA41-1	Procurement specialist	\$30 400,00	Moctar A. WANE	3-avr.-2012		\$30 400,00	3-Apr-2013	Closed	NO
031/12/PA	International Resettlement Consultant	\$30 000	Yacouba KONATE	21-juin-2012		\$30 000	21-juin-13	Closed	NO
037/12/DIRCOM	3-D animation on the road and irrigation projects + small model	\$51 635,91	LOGUISS CINE PROD	25-juil.-2012		\$51 636	23-juil.-15	Open	NO
041/12/DRFI / 043/12/DRFI	Assistance in satellite imagery quality analysis and cartographical documents elaboration	\$68 400,00	Ibrahima Almamy WADE	26-juil.-2012		\$68 400,00	31-déc.-14	Closed	NO
030/12/PA	Individual Consultant for personnel competence and capacity evaluation	\$44 100	Ibrahima WADE	3-sept.-2012		\$44 100	01-janv.-13	Closed	NO

045/2012/DAF	Update and new module of the Managerial Information System (MIS)	\$49 200	Zaccariah SECK	20-sept.-2012	Amend1= \$36 900	\$86 100	18-juil.-15	Open	NO
047/2012/GENRE	Consultant Gender Expert for MCA	\$28 800	Mamadou Falliou SARR	20-sept.-2012		\$28 800	20-sept.-13	Closed	NO
038/2012/DCOM / 07/DPM/	Individual Consultant for webmastering	\$21 000,00	Mapenda DIOP	27-sept.-2012		\$21 000,00	27-sept.-13	Closed	NO
051/2012/IWRM	Consultant supervision for Ngalenka	\$667 026	STUDI INTERNATIONAL	10-oct.-2012		\$667 026	23-mars-14	Closed	NO
056/2012/RR	Technical control of Kolda bridge works requiring a warranty for a decade	\$61 154,00	SCAT INTERNATIONAL	10-oct.-2012		\$61 154,00	January 2015	SW finished	NO
057/2012/RR	Technical control of Ndioum bridge works requiring a warranty for a decade	\$55 619	VERITAS	10-oct.-2012		\$55 619	31-oct.-14	SW finished	NO
0052/2012/IWRM	Construction works of Ngalenka pilote scheme	\$4 821 861,23	RC CONSTRUCOES/RC SENEGAL	19-oct.-2012	Amend1= \$1 059 852	\$5 881 713	23-mars-14	Closed	NO
053/2012/RR / IWRM31	Consultant supervision for RN2 & Ndioum Bridge	\$3 160 464	Gprt SGS Czech Republic / SGS Sénégal	23-oct.-2012	Amend1= \$ 107 802 Amend2= \$335 009 Amend3= \$171890	\$3 775 165	23-sept.-15	Open	YES
054/2012/RR	Construction works of Ndioum Bridge and ramps	\$13 654 302,91	MSF INGENHARIA	23-oct.-2012	Amend1= \$638 035	\$14 292 338	31-oct.-14	SW finished	YES
0065/12/DAF	Equipment for informatique security	\$53 673,52	Groupement SESAM Informatique/SOLID	17-déc.-2012		\$53 673,52	27-févr.-13	Closed	NO
IWRM02S	CONSULTANT FOR DELTA WORKS SUPERVISION	\$4 695 362	EGIS EAU/IDEV	21-déc.-2012	Amend1= \$468 542 Amend2= \$86 130	\$5 250 034	21-août-15	Open	YES
PA09B	Training for Road specialized softwares	\$36 000	GENESIS CONCEPTION	21-déc.-2012		\$36 000	21-mars-13	Closed	NO
055/2012/IWRM	Construction works of Delta project site Lot 1 Structures	\$13 786 738,94	CONDURIL ENGENHARIA SA	24-déc.-2012		\$13 786 738,94	24-sept.-14	SW finished	YES

031/2013/DAF	Consultant Firm for Audit (exercices 2012, 2013, 2014 et 2015)	\$325 000	ERNST & YOUNG	3-janv.-2013		\$325 000	21-janv.-16	Open	NO
064/2012/RR	Construction works for RichardToll - Ndioum RN2 road section	\$55 058 071,41	Groupement CSE/SOSETER	4-janv.-2013	Amend1 = \$0	\$55 058 071,41	30-mars-15	SW finished	YES
003/2013/DRFI	Land tenure security implementation	\$3 503 403,96	Groupement FIT CONSEIL-SONED AFRIQUE-CIRAD	30-janv.-2013	Amend1= \$ 267 631 Amend2= \$ 1 388 944	\$4 709 978,96	27-juil.-15	Open	NO
007/2013/RR	Construction works Kolda - Vélingara Road Section (Lot 3)	\$56 087 867,80	Groupement CSE / SOSETER	26-févr.-2013			19-juil.-15	Open	YES
010/2013/RR	RAP Implementation Firm for RN6	\$1 446 591,59	LOUIS BERGER / AGEIM	26-févr.-2013	Amend1= \$ 576 410	\$2 023 001,59	Juillet 2015	Completed	YES
009/2013/RR	Construction works Tanaff - Kolda Road Section (Lot 2)	\$45 156 442,92	CORSAM CORVIAM	8-mars-2013	Amend1= \$0 Amend2= \$0	\$45 156 442,92	31-juil.-15	Open	YES
014/2013/RR	Construction works Ziguinchor - Tanaff Road Section (Lot 1)	\$94 482 617,30	CORSAM CORVIAM	18-mars-2013	Amend1= \$0 Amend2= \$0	\$94 482 617,30	20-nov.-15	Open	YES
018/2013/RR	Training MS Project for PMUs AGEROUTE and SAED	\$15 088	Daouda BA	5-avr.-2013		\$15 088	05-juin-13	Closed	NO
017/2013/RR	Two (2) Consultants Quality Expert for MCA	\$36 000	Lucia Kinta SENE	5-avr.-2013		\$36 000	05-avr.-15	Completed	NO
008/2013/RR	Construction works of KOLDA Bridge (Relaunch)	\$6 689 580,07	CORSAM CORVIAM	8-avr.-2013	Amend1= \$0	\$6 689 580	January 2015	SW finished	YES
015/2013/RR	Selection of companies to rebuild structures affected by the influence of the ramp of Ndioum Bridge	\$170 094,53	SOECO	11-avr.-2013				SW finished	YES
033/2012/ME	Office set up MCA-Senegal (Annex office)	\$17 720	OFFICE CHOICE	2-mai-2013		\$17 720		Completed	NO
020/2013/IWVRM	Construction works of Delta project site Lot 3 Emissary earthworks	\$67 058 970,66	GRPT SOGEA SATOM - RAZEL BEC	3-mai-2013		\$67 058 970,66	23-sept.-15	Open	YES
019/2013/IWVRM	Construction works of Delta project site Lot 2 Adducteurs earthworks	\$58 303 595,99	CONDURIL ENGENHARIA SA	13-mai-2013		\$58 303 595,99	23-sept.-15	Open	YES

024/2013/RR	Selection of company for the development of sites for resettlement for Kolda Bridge	\$272 210,24	C-GIM	13-mai-2013		\$272 210,24	23-sept.-15	SW finished	NO
033/2013/ESA	Individuel Consultant Géométre for RAP Roads and Delta	\$50 000	Mamadou SARR	17-mai-2013		\$50 000	31-juil.-15	Open	NO
027/2012/RR	IT Equipements for MCA-Sénégal Annex office)	\$56 352	SESA TECHNOLOGIES	23-mai-2013		\$56 352	22-août-15	Completed	NO
013/2014/ME	Consultant for Quality Data Review	\$64 650	EXA CONSULTING	5-juin-2013	Amend1 = \$0	\$64 650	30-sept.-14	Closed	NO
030/2013/ESA	RAP implementation for Lot 2 & 3 Delta	\$589 946,67	MS-ASSOCIES	9-juin-2013	Amend1 = \$56 000 Amend2 = \$67 400	\$713 347	23-sept.-15	Open	NO
040/2013/DAF	Infrastructure's Consultant	\$48 600	Hamidou H. KEBE	27-août-2013		\$48 600	27-févr.-14	Closed	NO
041/2013/DAF	RAP Consultant for DAF	\$42 900	Abdoulaye Mohamed LO	29-août-2013		\$42 900	31-juil.-14	Closed	NO
047/2013/ME	IT consultant	\$4 800	Oumar DIATTA	22-oct-2013		\$4 800	30-déc.-14	Closed	NO
PMOPA31G	Production of communication supports Lot 1	\$ 12 048	ETYNCEL	7-févr.-2014		\$12 048	13-mai-14	Completed	NO
002/2014/DAF	IT equipment for additional staff Lot 2	\$11 786	SEN SERVICES INFORMATIQUES (SSI)	10-févr.-2014		\$11 786	15-mars-14	Closed	NO
003/2014/DAF	IT equipment for additional staff Lot 1	\$32 620	Abso Trading	11-févr.-2014		22-avr.-89	15-mars-14	Completed	NO
010/2014/DFRI	Consultant Specialist in Local Development and Decentralization	\$36 000	Mamadou DIOUF	20-mars-2014	Amend1 = \$ 14 400	\$50 400	23-sept.-15	Open	NO
025/WRM/2014	Selection of NGO for support to the operation of market gardens in Ziguinchor and Sédiou (Lot 1 RN6)	\$ 757 195	Groupement HOPE 871 RADI	13-juin-2014	Amend1 = \$ 72 400	\$ 829 595	13-sept.-15	Open	NO

019/2014/ESA	CFFE Certified trainer for training facilitator in Sedhiou and Ziguinchor	\$31 000,00	ABDOULAYE ndiaye	5-aout-2014		14-nov.-84	21-oct.-14	Completed	NO
012/2014/ESA	Selection of NGO for support of the development of the reconversion of economic activities in Ziguinchor and Sédhiou (Lot 1 RN6)	\$ 647 122	Groupement RADI / HOPE 87	18-aout-2014	Amend1= \$ 77 793	\$ 724 915	23-sept.-15	Open	NO
022/2014/ESA	Individual Consultant to support the monitoring of the program of economic rehabilitation	\$43 200	Mamadou SYLLA	2-sept.-2014		\$43 200	02-sept.-15	Open	NO
021/IWRM/2014	Final design and Supervision of construction community centers in the area of irrigation project	\$78 628	GROUPEMENT CAUS / TRANSECOR	19-sept.-2014		\$78 628		Completed	NO
025/IWRM/2014 /	Selection of an NGO for social support within the irrigation project	\$352 638	Groupement HOPE 87/ RADI	29-sept.-2014		\$352 638		Closed	NO
027/2014/ME	MCA-S Staff training on Capitalisation of experiences	\$14 553	Fondation Rurale pour l'Afrique de l'Ouest (FRAO)	30-oct.-2014		\$14 553	28-févr.-15	SW finished	NO
042/13/COM	Conception, Production and diffusion of audiovisuels supports	\$58 950	Bureau de Management et de Communication	14-nov.-2014		\$58 950	Sept. 2015	Open	NO
CJ/2015/03	External legal counsel	\$150 000	Francois SARR &Associés	26-janv.-2015		\$150 000		Open	NO
DCOM/2015/02	Production of signs (panneaux) in the MCA Senegal works sites	\$78 328	Les Belles Routes	26-janv.-2015		14-juin-14	02-juil.-15	Completed	NO
DCOM/2015/04	Producing, editing et multiplication Agendas, calendars 2015 for MCA-Senegal	\$14 350	Laniane entreprise	18-févr.-2015		15-avr.-39	04-avr.-15	Completed	NO
DCOM/2015/08	Translators English to French and from French to English		Ndèye Gnima SARR	25-févr.-2015			23-sept.-15	Open	NO
DCOM/2015/09	Translators English to French and from French to English		Afdi TOWO	25-févr.-2015			23-sept.-15	Open	NO

DCOM/2015/010	Translators English to French and from French to English		Mamadou NDAW	25-févr.-2015				23-sept.-15	Open	NO
DCOM/2015/11	Consultant for Communication Strategic	\$19 200	Valéria Mc Farren Piper	18-mars-2015	Amend1= \$12 000	\$31 200		23-sept.-15	Open	NO
ESA/2015/12	Consultant Services for additional compensation (RAP RN6)	\$592 350,00	MS& ASSOCIES	18-mars-2015		\$592 350		23-sept.-15	Open	NO
ESA/2015/15	Civil works for horticultural activities (Lot 7 & 8 / Drilling)	\$284 987	Consortium D'Entreprises (CDE)	22-avr.-2015	Amend1= \$14 032	\$299 019		21-juil.-15	Open	NO
ESA/2015/16	Civil works for horticultural activities (Lot 5 & 6 / Wells)	\$262 441	TECHNAGER	22-avr.-2015		\$262 441		21-juil.-15	Open	NO
013/2013/IWRM	Construction works of Delta project site Lot 4 Emissary structures	\$11 866 387,44	Groupement EIFFAGE Senegal / DEL Spécialités	25-avr.-2015	Amend1 = \$2 224 537	\$13 080 924,44		25-oct.-14	SW finished	YES
DFRI/2015/18	Land Tenure security activities capitalization	\$18 000,00	SAMBA TRAORE	28-avr.-2015	Amend1= \$12 000	\$30 000		22-oct.-14	Open	NO
ESA/2015/19	Individual consultant for referencing water quality in Delta	\$85 000	Seydou NIANG	19-mai-2015		\$85 000		17-août-15	Open	NO
IWRM/2015/020	Additional training in MSPProject for SAED PMU Staff	\$5 192	Daouda BA	26-mai-2015		\$5 192		26-juin-15	Open	NO
ESA 2015/022	elaboration publication of guide of good practice	\$36 750	Mouhamed THIOYE	29-juin-2015		\$36 750		Sept-11, 2015	Open	
RR/2015/025	Training services for PMU staff in the development of floor auscultation equipment	\$72 286	CONTROLAB	29-juin-2015		\$72 286		Jul-28, 2015	Open	
ESA/2015/24	Acquisition of agricultural inputs (seeds, fertilizers, and pesticides) for PAP beneficiaries of vegetable blocks on Lot 1 of the RN6	\$222 363,00	NEGODIS SUARL	29-juin-2015				29-août-15	Open	NO
DIRCOM/2015/31	Manufacture and Installation of Inauguration Panels and Plates on MCA Infrastructure Projects Senegal (Relaunch) Lot 1	\$36 088,00	NUMERIKA	2-juil.-2015				21-juil.-15	Open	NO

ESA/2015/16	Supplying and installation of Solar Water Pumping System (PAPs of Lot 1 RIN6)	\$289 534,00	GROUPEMENT COMET AFRIQUE /FLEX NRJ	8-juil.-2015			08-août-15	Open	NO	
DAF/2015/28	RAP Individual Consultant for the review of additional documents of Persons affected by the Project	\$19 300,00	ABDOULAYE MOHAMED LO	9-juil.-2015		\$19 300	08-août-15	Open	NO	
ESA/2015/27	Civil works for horticultural activities (Lots 1;2;3;4)	\$983 666,66	TECHNAGER	13-juil.-2015			26-sept.-15	Open	YES	
ESA/2015/023	Supplying Computer Equipment for DEEC	\$9 699,20	ERITEL	29-juil.-2015			28-août-15	Open	NO	
DIRCOM/2015/34	Conception and production of small communication supports	\$47 700,00	Repro Systems	24-août-2015			23-sept.-15	Open	NO	
DO/2015/35	Supply of metal shelving for archival rooms	\$15 917,70	GSN INDUSTRIE	26-août-2015			05-sept.-15	Open	NO	
DIRCOM/2015/36	Manufacture and Installation of Inauguration Panels and Plates on MCA Infrastructure Projects Senegal (Relaunch) Lot 2	\$42 004,00	NUMERIKA	1-sept.-2015			20-sept.-15	Open	NO	
DIRCOM/2015/32	Infography and Design of communication supports	\$6 000,00	POLYKROME	1-sept.-2015			23-sept.-15	Open	NO	
DIRCOM/2015/33	Production, edition and publication of different supports of communication (capitalization, annual report,	\$35 225,00	STUDIO 2 DIMENSIONS	1-sept.-2015			23-sept.-15	Open	NO	
DPM LIST										
ENG-00181/08/2012	Contrat de maintenance des Groupes électrogènes des PMU SAED et AGERROUTE	\$1 800	COMPAGNIE SAHELIENNE INDUSTRIE (MATFORCE)	27-avr.-10		\$1 800	23-sept.-15	Open	NO	

SANS NUMERO	Contrat de maintenance des équipements de péritéléphonie de MCA-SENEGAL	\$3 075	SONATEL BUSINESS SOLUTION (SONATEL SA)	01-mai-10		\$3 075	23-sept.-15	Open	NO
MCA-S/RR/2013/012	Gardiennage des locaux de l'UMO PAR de Kolda	\$4 080	FOULADOU SECURITE	15-juil.-10		\$4 080	23-sept.-15	Open	NO
MCA-S/DAF/2013/032	Téléphonie local annexe MCA-Sénégal	\$5 060	SONATEL BUSINESS SOLUTION (SONATEL SA)	21-déc.-10		\$5 060	23-sept.-15	Open	NO
PA 18	Office Cleaning	\$7 680	NICKEL	19-avr.-11	Renouv1= \$680; renouv2= \$7 680; renouv3= \$6 144	\$ 29184	23-sept.-15	Open	NO
MCA-S/DO/2015/13	Confection et pose de rayonnages métalliques pour AGEROUTE et SAED	\$14 142	GSN Industrie	25-juil.-11		\$14 142	30-mars-15	SW Finished	NO
MCA-S/DAF/2012/48	Contrat de maintenance des splits de MCA-Sénégal	\$5 310	MATRIX ENGINEERING	8-août-11		\$5 310		Closed	NO
PA09- bis MCA-SENEGAL	Fourniture et installation de matériel informatique	\$78 507	office consommables	09-août-11		\$78 507		Closed	NO
PMOPA09G	Contrat pour la fourniture et l'installation de logiciels Adobe Creative Suite 5.5 Master Collection (Version Mac et Windows)	\$21 100	Sinpac Sarl	27-sept.-11		\$21 100		Closed	NO
MCA-S/DSIES/2012/049	Fourniture et installation de matériels informatiques pour les UMO de Kolda et Podor	\$23 184	SESA TECHNOLOGIES	2-déc.-11		\$23 184		closed	NO

06/DPM	Individual Consultant	\$3 000	Fatou BOCOUM	13-déc.-11		\$3 000	closed	NO
017/2014/ME	Individual Consultant	\$11 385	Hezouwe TAGBA	03-janv.-12		\$11 385	closed	NO
035/12/PA	Individual Consultant	\$2 310	Ibrahima KEBE	19-janv.-12		\$2 310	closed	NO
026/2014/ME	Individual Consultant	\$880	Khalifa Ababacar DIENG	20-janv.-12		\$880	closed	NO
014/2014/ME	Individual Consultant	\$11 385	KOUJEVIDJIN EKOUE	26-févr.-12		\$11 385	closed	NO
PMOPA09G	Computers	\$22 193	La Société NOVOSEN	07-mars-12		\$22 193	closed	NO
016/2014/ME	Individual Consultant	\$25 630	Mamadou Mocrar GUEYE	3-mai-12		\$25 630	Closed	NO
034/12/PA	Individual Consultant	\$2 520	Mamour GAYE	07-mai-12		\$2 520	closed	NO
13/DPM	Individual Consultant	\$ 1 000	Mapenda DIOP	07-mai-12		\$ 1 000	Closed	NO
PMOPA09C	Office supplies	\$20 788	OFFICE CHOICE	7-mai-12		\$20 788	closed	NO
12/DPM	Assets registry	\$13 400	OPTESISAUDIT ET CONSEIL	09-mai-12		\$13 400	closed	NO
PMOPA08G	Téléphonie local	\$22 007	Orange Sonatel	9-mai-12		\$22 007	closed	NO
032/12/PA	Individual Consultant	\$2 310	Papa Souleye FAYE	11-mai-12		\$2 310	Closed	NO
045/2013/DAF	Individual Consultant	\$4 732	Samba DIALLO	11-mai-12		\$4 732	closed	NO
PMOPA11G	Vehicules & motos	\$47 000	SERA	23-mai-12		\$47 000	closed	NO

049/2012/DSIES	Computers	\$3 440	SESA TECHNOLOGIES	15-juin-12		\$3 440	closed	NO
0036/12/PA	Software	\$21 100	Sinpac Sarl	18-juin-12		\$21 100	closed	NO
IWRM/RR4	Split	\$5 772	SOGEF SARL	05-juil.-12		\$5 772	closed	NO
IWRM/RR3	Fuel	\$18 540	TOTAL SA	05-juil.-12	Renouv1= 174	\$41 714	closed	NO
PMOPA03G	Office storage	\$17 150	USECT STORE	16-juil.-12		\$17 150	closed	NO
08/DPM	Individual Consultant	\$2 000	Amy Dieng KEBE	16-juil.-12		\$2 000	closed	NO
024/2014/ME	Individual Consultant	\$ 3 675	Abdoulaye SOW	16-juil.-12			closed	NO
044/2012/RR	Individual Consultant	\$18 000	Ayssatou Ndiaye DIOP	31-juil.-12		\$18 000	Closed	NO
PMO001S	Website	\$3 500	COMETIC MALI	1-août-12		\$3 500	closed	NO
PMOPA05S	Generators	\$2 000	MATFORCE	23-août-12		\$2 000	closed	NO
023/2012/ME	Computers	\$6 018	PLATFORM TECHNOLOGIES	23-août-12		\$6 018	closed	NO
MCA-S/ME/2012/021	Fourniture et installation de matériel informatique destiné aux PMUs ANSD ET LABO GENRE (LOT 1)	\$13 850	SEN SERVICES INFORMATIQUES	2-sept.-12		\$13 850	Closed	NO
022/2012/ME	Fourniture d'un véhicule 4X4 Station Wagon au PMU ANSD	\$37 980	CFAO MOTORS SENEGAL	20-sept.-12		\$37 980	Closed	NO

MCA-S/RR/2012/024	Fourniture et pose de matériels de téléphonie pour le PMU AGEROUTE de MCA-SENEGAL	\$6 760	SONATEL BUSINESS SOLUTION (SONATEL SA)	08-oct.-12		\$6 760	Closed	NO
025/2012/ME	Fourniture et installation de matériel informatique destiné aux PMUs ANSD ET LABO GENRE LOT 3	\$4 086	SESA TECHNOLOGIES	15-oct.-12		\$4 086	Closed	NO
026/2012/RR	Fourniture et installation de matériel informatique destiné aux PMUs ANSD ET LABO GENRE LOT 5	\$6 700	OFFICE INFORMATIQUE	22-oct.-12	Renouv.1= \$2 620 Renouv.2= \$1 100	\$10 420	Closed	NO
0039/12/ME	Fourniture de GPS pour la Direction M&E	\$2 352	SESA TECHNOLOGIES	7-nov.-12		\$2 352	Closed	NO
MCA-S/PA/2012/040	Fourniture d'équipements informatiques Documentation et SAGAM	\$16 160	SESA TECHNOLOGIES	07-nov.-12		\$16 160	Closed	NO
042/2012/ME	Fourniture de carburant au PMU ANSD	\$ 15 449	TOTAL SA	7-nov.-12		\$ 15 449	Closed	NO
050/2012/DSIES	Fourniture et installation de mobilier de bureau pour les UMO de Kolda et Podor	\$13 070	BUSINESS SOLUTION SERVICES	3-janv.-13		\$13 070	Closed	NO
061/2012/ME	Fourniture et installation de splits pour les locaux du PMU ANSD	\$5 198	CASSIS FROID	6-mars-13		\$5 198	Closed	NO
001/2013/DAF	Fourniture de support de communication (Agendas et Calendrier 2013)	\$21 172	SOCALA	8-avr.-13		\$21 172	Closed	NO

015/2014/ME			\$4 928	Franck MAMPUYA MBAMA	19-mai-14		\$4 928		Closed	NO
IWRM/RR4	Office partition		\$2 742	MAJOR ENTREPRISES	19-mai-14		\$2 742		Closed	NO
05/DPM	Individual Consultant		\$2 470	Mouhamed THIOYE	30-juil.-14		\$2 470		Closed	NO
	Individual Consultant	11/DPM	\$2 280	Papa Ali KEBE	30-juil.-14		\$2 280		Closed	NO
08/DPM	Individual Consultant		\$2 090	Alioune SENE	23-mars-15		\$2 090		Closed	NO
002/2013/RR	Panelist		\$5 250	Cheikh DIENE	03-janv.-12		\$5 250		Closed	NO
004/2013/RR	Panelist		\$5 250	Abdoulaye SENE	30-juil.-12		\$5 250		Closed	NO
005/2013/IWRM	Panelist		\$5 250	Aliou GAYE	20-sept.-12		\$5 250		Closed	NO
040/2013/DAF/006/2013/IWRM	Panelist		\$15 500	Hamidou H. KEBE	20-sept.-12		\$15 500		closed	NO
MCA-S/DAF/2013/044	Panelist		\$5 460	Cheikh Ahmadou Bamba THIOYE	15-janv.-13		\$5 460		Closed	NO
045/2013/DAF	Panelist		\$ 5 460	Samba DIALLO	15-janv.-13		\$ 5 460		Closed	NO
058/2012/RR	Panelist		\$1 680	Zoukaineini Seidou	16-janv.-13		\$1 680		Closed	NO
060/2012/RR	Panelist		13-juin-03	Cheikh DIENE	16-janv.-13		13-juin-03		Closed	NO
10/DPM	Panelist		14-mars-05	Ababacar GUEYE	22-janv.-13		14-mars-05		Closed	NO
063/2012/RR	Panelist		\$ 2100	Cheikh Ahmadou Bamba THIOYE	23-sept.-13		\$ 2100		Closed	NO

063/2012/RR	Panélis	\$ 1050	Cheikh Ahmadou Bamba THIOYE	23-sept.-13	\$ 1050		Closed	NO
MCA-S/RR/2014/004	Convention conciliateur Pont de Ndioum	Final Amount not available until works is completed	Jeffrey SMITH	17-mai-13			Open	NO
MCA-S/RR/2014/005	Convention conciliateur Lot 1 RN6	Final Amount not available until works is completed	Jeffrey SMITH	27-juin-13			Open	NO
MCA-S/RR/2014/006	Convention conciliateur Lot 2 RN6	Final Amount not available until works is completed	James PERRY	21-oct.-13			Open	NO
MCA-S/RR/2014/007	Convention conciliateur Pont de Kolda	Final Amount not available until works is completed	James PERRY	23-déc.-13			Open	NO
MCA-S/RR/2014/011	Convention conciliateur Lot 3 RN6	Final Amount not available until works is completed	Jeffrey SMITH	20-févr.-14			Open	NO
MCA-S/IWRM/2014/009	Convention conciliateur Lots 1 et 2 Delta	Final Amount not available until works is completed	James PERRY	20-févr.-14			Open	NO
MCA-S/RR/2013/025	Convention conciliateur Pont de Ndioum	Final Amount not available until works is completed	Youssouf SAKHO	20-févr.-14			Open	NO
MCA-S/IWRM/2013/037	Convention conciliateur travaux Ngallenka	Final Amount not available until works is completed	Massata GUEYE	20-févr.-14			Completed	NO
MCA-S/IWRM/2013/038	Convention conciliateur travaux Lot 4 Delta	Final Amount not available until works is completed	Bernard FOURNET	9-avr.-14			Completed	NO
MCA-S/IWRM/2013/043	Convention conciliateur travaux Lot 3 Delta	Final Amount not available until works is completed	Bernard FOURNET	3-juin-14			Completed	NO

ANNEXE 8 : Activités restantes dans la mise en œuvre des PAR routiers de la zone Sud

ACTIVITE PAR ZONE SUD	
PAR (par lot)	<u>Activités restantes</u>
LOT 1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme de reconversion agricole <ol style="list-style-type: none"> a) Achèvement de l'aménagement des 45 blocs maraichers du lot 1 de la RN6 entre Ziguinchor et Tanaff b) Appui au démarrage des exploitations agricoles 2. Programme de réhabilitation économique et de renforcement des capacités <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la pérennisation des 833 micro-projets financés dans le cadre de la mise en œuvre du PAR du lot 1 de la RN6 3. Finalisation du PAR <ol style="list-style-type: none"> a) Suivi et gestion des réclamations pendant la phase d'achèvement des travaux sur le lot 1 de la RN6 b) Sécurisation des emplacements des PAP marché (27 PAP)
LOT 2	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui aux PAP Vulnérables <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la pérennisation des 109 micro-projets financés dans le cadre du PAR du lot 2 de la RN6 2. Finalisation du PAR <ol style="list-style-type: none"> a) Suivi et gestion des réclamations b) Sécurisation des emplacements des 130 PAP du marché de Saré Yoba ayant reçu des compensations en nature
LOT 3	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui aux PAP Vulnérables <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la pérennisation des 76 micro-projets financés dans le cadre du PAR du Lot 3 de la RN6 1. Finalisation du PAR <ol style="list-style-type: none"> a) Suivi et gestion des réclamations b) Sécurisation des emplacements des 174 PAP des marchés de Saré Sara, de Bagadadji, de Saré Sandiong, de Temento et de Diaodé
LOT 4 (Pont Kolda)	<ol style="list-style-type: none"> a) Appui à la pérennisation des 09 micro-projets financés dans le cadre du PAR du lot 4 RN6 b) Appui à la sécurisation des attributions des cantines/ateliers c) Mise en place d'assainissement et de travaux complémentaires sur les sites des commerçants et taxis